



Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 138 433 295 €
Siège social : 32 rue Guersant, 75017 Paris
447 800 475 RCS Paris

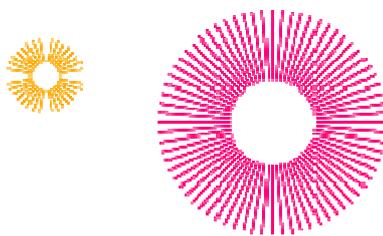
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2008

SOMMAIRE

	<u>Pages :</u>
Rapport de gestion du directoire	3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72
Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	76
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	138
Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	142
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	171
Attestation du responsable du document	189

**Rapport de gestion du Directoire
sur l'exercice clos le 31 décembre 2008**



1. Faits marquants de l'exercice 2008

A / Korian : 3 plateformes de développement et d'exploitation

Après une année 2007 marquée par des développements majeurs en Italie (acquisition de la filiale Segesta fin du premier semestre et acquisition de Phönix filiale allemande début du dernier trimestre), 2008 a vu la montée en puissance de ces deux plateformes ainsi que la consolidation du réseau en France.

France

Après des années 2006 et 2007 marquées par une hausse sensible des coûts d'acquisition d'établissement (en particulier à cause de la hausse très forte des prix de l'immobilier), Korian a décidé dès le début de l'année 2008 de réduire son développement externe. Ainsi, Korian a acquis un EHPAD de 115 lits (mur et fonds de commerce) en janvier 2008. De plus, Sinoué, dont Korian est actionnaire à 40% a également acquis une clinique psychiatrique d'une soixantaine de lits.

Depuis, plus aucune acquisition n'a été réalisée, anticipant ainsi le fort retournement de la conjoncture générale. L'arrêt en 2008 du développement externe en France n'a cependant pas empêché Korian de poursuivre sa croissance interne avec en particulier l'ouverture de nouveaux EHPAD : Vaucresson, Montivilliers, Gradignan et Andilly totalisant 249 nouveaux lits. Korian a également fermé un établissement de 60 lits qui sera reconstruit et agrandi dans les années à venir.

Enfin, dans le cadre de la rationalisation de son réseau français, Korian a cédé quatre établissements en 2008 : 2 EHPAD et 2 établissements sanitaires exploitant un total de 215 lits.

Au 31 décembre 2008, Korian exploitait 13 694 lits en France.

Italie

Segesta a connu un développement extrêmement dynamique au cours de l'année 2008. Ainsi, 274 lits de RSA (EHPAD italiens) ont été ouverts, deux petits groupes locaux totalisant 415 lits ont été rachetés en Ligurie et dans les Pouilles et un établissement de 188 lits a été repris en gestion à Turin. Ce dynamisme dans le développement de Segesta montre la capacité du groupe à trouver de bonnes opportunités mais également la notoriété grandissante de Segesta en Italie. Afin de financer le développement de sa filiale transalpine, Korian a participé à une augmentation de capital lui étant réservée portant ainsi sa participation à 94.3 %.

Au 31 décembre 2008, Korian exploitait 2 495 lits en Italie.

Allemagne

L'année 2008 a été caractérisée par la prise en gestion de Phönix et par la poursuite du développement. Au cours des années 2005-2007 Phönix a cru très rapidement tant par croissance interne qu'externe. Korian a donc réalisé un effort de structuration de sa nouvelle filiale allemande, réorganisant le mode de management de Phönix et construisant un outil de reporting

efficace. Dorénavant, le mode de management de Phönix est fondé sur l'implication de chaque directeur d'établissement dans la construction et la réalisation de son budget d'exploitation, sans remise en cause de la politique de centralisation de la gestion.

Phönix a poursuivi sa croissance interne avec l'ouverture de 6 établissements de type EHPAD en 2008 pour un total de 728 lits de grande qualité très bien adaptés aux meilleurs standards du marché allemand.

Parallèlement, Phönix a cédé en 2008, deux petits EHPAD totalisant 144 lits peu rentables situés près de la frontière tchèque, dont la pérennité tant en rentabilité qu'en qualité n'était pas assurée.

Au 31 décembre 2008, Korian exploitait 3 559 lits en Allemagne

B / Réorganisation du réseau en France

Korian, comme la majorité des groupes de son secteur d'activité, était organisé sur la base de deux lignes hiérarchiques opérationnelles, l'une dédiée aux EHPAD et l'autre au secteur sanitaire (SSR et cliniques psychiatriques).

La stratégie et le positionnement de Korian, visant à développer une offre large et intégrée en aval du secteur de court séjour, a conduit la direction du groupe à modifier l'organisation du réseau. Ainsi, l'ensemble des établissements exploités par Korian en France sont depuis avril 2008 regroupés sous la responsabilité d'un directeur général des opérations – François Mercereau – membre du directoire. Le territoire a été divisé en 8 régions comportant de manière indifférenciée des établissements sanitaires ou des EHPAD.

Le groupe entend tirer de nombreux avantages de cette réorganisation :

- meilleure compréhension du groupe par les autorités de tutelle
- meilleures implantations locales et renforcement de notre offre
- capacité de travail en commun des équipes localement et de partage des expertises
- rationalisation des frais de siège

C / Suite du plan stratégique 2008-2012 entamé fin 2007

Korian a achevé la première année de son plan stratégique 2008-2012. 12 chantiers parmi 47 avaient été retenus pour l'année 2008. Ils ont tous été achevés ou sont en cours de l'être.

Ces chantiers concernaient pour partie des aspects précis de l'exploitation comme la sécurité des bâtiments, un référentiel restauration ou la conception de séjours séquentiels en EHPAD. Une part importante des chantiers relevait du domaine des ressources humaines et ont traité de la politique de formation en particulier d'Humanitude, de la mise en place d'un référentiel de management, de la promotion de la validation des acquis d'expérience (parcours qualifiant/diplômant pour les soignants) de l'accueil des nouveaux salariés.

Enfin d'autres chantiers ont concerné les relations de Korian avec le monde extérieur et en particulier les tutelles et les acteurs locaux proches de nos établissements.

Pour l'année 2009, 8 nouveaux projets ont été lancés afin d'améliorer sans cesse le fonctionnement et l'attractivité du groupe.

D / Politique des Ressources Humaines

Dans le cadre de la négociation salariale effectuée au niveau du groupe, un mouvement social a été lancé le 27 mai 2008 à l'initiative des 4 organisations syndicales représentées chez Korian. Ce mouvement a concerné une trentaine des établissements du Groupe et a duré jusqu'au 5 juin 2008.

Ce mouvement s'est manifesté sous différentes formes, du port du brassard à des arrêts de travail ou des non prises de postes qui ont fortement perturbé le bon fonctionnement de certains de nos établissements. Dans ce contexte des négociations salariales a par ailleurs été établi un contrat d'intéressement groupe visant à créer une dynamique de redistribution des performances dégagées au niveau de chaque établissement. Cet accord a été signé le 30 juin 2008 par la Direction de la CFDT. Il devait prendre effet au 1er janvier 2008 et pour une durée de 3 ans.

Début juillet 2008, les 3 autres syndicats ont formulé, par l'intermédiaire des fédérations, leur opposition à l'accord d'intéressement. Celui-ci n'a donc pu être mis en place en 2008.

E / Renforcement du système informatique

Le groupe a engagé la construction d'un schéma directeur visant à définir l'organisation de son système d'information. A l'issue de ce schéma directeur, 4 grands chantiers prioritaires ont été retenus pour les prochains mois. Le déploiement de ces nouvelles applications devrait s'étaler jusqu'en 2010/2011. Ces chantiers concernent la mise en place :

- d'un nouveau système de paie ;
- d'un système de gestion des temps pour les salariés des établissements ;
- du dossier résident informatisé ; et
- du dossier patient informatisé.

F / Développement de la politique qualité

Korian est résolument engagé dans une démarche qualité garante de la pérennité de l'activité dans les années à venir. Cette démarche qualité se fonde non seulement sur un management par la qualité mais également par la mise en place d'une information concernant la qualité.

En 2008, les circuits et outils de suivi des satisfactions et des plaintes ont été revus. La compilation des données remontées amène Korian à se poser des questions précises sur certaines parties de la prise en charge ou sur certaines situations qui peuvent être corrigées. Le soin reste l'axe prioritaire d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge.

Au cours de l'année 2008, Korian a énormément progressé en termes d'échanges internes des pratiques afin d'améliorer sans cesse ses procédures.

Parallèlement, Korian participe activement à des travaux externes pilotés par les tutelles ou par des regroupements d'opérateurs afin d'apporter son point de vue mais également d'anticiper sur les changements à venir dans ses métiers.

2. Evolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2008

- Evolution du chiffre d'affaires consolidé :

En M€	2008	2007	Δ 2008/2007
EHPAD France	382	358	6,72%
<i>dont Belgique</i>	<i>Retraité en activité abandonnée</i>	<i>Retraité en activité abandonnée</i>	
Sanitaire France	219	200	9,68%
Total France	601	558	7,78%
Italie	91	30	202,61%
Allemagne	89	20	345,62%
Chiffre d'affaires consolidé	781	608	28,51%

- L'année 2008 a pleinement bénéficié des développements réalisés en 2007. La croissance du chiffre d'affaires a été de 28,5%, portant l'activité totale du groupe à 781 millions d'euros. La France a généré 77% du chiffre d'affaires total, ses deux secteurs ayant cru en 2008, l'étranger en générant 23% à part quasiment égale entre l'Italie et l'Allemagne.
- **Près de 6.7% de croissance pour le secteur des EHPAD en France :**

Avec un chiffre d'affaires de 382 millions d'euros en 2008, l'activité des EHPAD a fortement progressé sur l'exercice, affichant une croissance de 6,7% supérieure à celle de 2007. A périmètre constant, la croissance des EHPAD a été de 5,3% en 2008, traduisant ainsi la robustesse de l'activité et la bonne gestion de ses établissements par le groupe.

21,5 millions d'euros de chiffres d'affaires (soit 5,6% de l'activité EHPAD) proviennent d'établissements ouverts ou acquis au cours des années 2007 et 2008.

Notons enfin que les établissements cédés au cours de l'année 2008 ont généré un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros, les cessions étant intervenues vers le milieu de l'année.

- *L'évolution des taux d'occupation des EHPAD français du Groupe Korian :*

Le tableau suivant montre l'évolution des taux d'occupation des EHPAD français du Groupe Korian pour les établissements exploités depuis le 1^{er} janvier 2007 :

	2008	2007
Taux d'occupation moyen annuel *	95,4%	96,3%

* Korian calcule ses taux d'occupation par le nombre de journées facturées rapporté à celui des journées facturables, ce dernier chiffre étant le produit du nombre de lits exploités par 365 jours

L'analyse montre le maintien d'un taux d'occupation moyen des lits d'EHPAD en France très élevé proche 96%.

De plus, comme chaque année, l'activité du pôle EHPAD a présenté une réelle saisonnalité : le taux d'occupation du premier semestre est en effet traditionnellement plus faible que celui du deuxième semestre les mois d'été étant les plus actifs compte tenu de placements temporaires pendant les congés des aidants familiaux, donnant souvent lieu, à terme, à un placement définitif.

- *L'évolution des tarifs des EHPAD français du Groupe Korian :*

Les tarifs hébergement des EHPAD sont libres à l'entrée du résident, puis indexés annuellement par arrêté du ministère de tutelle. Pour l'année 2008, les tarifs des prestations offertes aux personnes âgées résidant en maison de retraite au 31 décembre 2006 ne pouvaient augmenter de plus de 2,2 %.

Une revalorisation tarifaire au-delà de cette indexation n'est alors possible qu'à l'occasion d'un changement de résident. Le management du Groupe peut donc, dans une certaine mesure, améliorer les tarifs hébergement de ses EHPAD. A périmètre constant, c'est-à-dire en ne tenant compte que des établissements exploités depuis le 1^{er} janvier 2007, les tarifs hébergement ont augmenté de 2,72%.

- **Une croissance de 9,7% de l'activité au sein du pôle sanitaire France du Groupe Korian**

Le chiffre d'affaires des établissements sanitaires Korian s'est établi à 219 millions d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 9,7% par rapport à 2007, et ce malgré de faibles revalorisations tarifaires. A périmètre constant, la croissance des établissements sanitaires a été de 4,6% en 2008, traduisant là encore la robustesse de l'activité et la bonne gestion de ses établissements par le groupe.

20,3 millions d'euros de chiffres d'affaires (soit 9,2% de l'activité sanitaire) proviennent d'établissements ouverts ou acquis au cours des années 2007 et 2008.

Notons enfin que les établissements cédés au cours de l'année 2008 ont généré un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros, les cessions étant intervenues également vers le milieu de l'année.

- *Evolution des taux d'occupation des établissements sanitaires français du Groupe Korian :*

Le tableau suivant montre l'évolution des taux d'occupation des établissements SSR du Groupe Korian pour les établissements exploités depuis le 1^{er} janvier 2006 :

	2008	2007
Taux d'occupation moyen annuel *	97,2%	96,3%

** Korian calcule ses taux d'occupation par le nombre de journées facturées rapporté à celui des journées facturables, ce dernier chiffre étant le produit du nombre de lits exploités par 365 jours*

- **Une première année pleine d'exploitation en Italie**

2008 a été la première année pleine d'exploitation puisque l'acquisition de sa filiale italienne par Korian a été réalisée le 31 mai 2007.

L'activité italienne a généré en 2008 91 millions d'euros de chiffre d'affaires contre 30 millions d'euros l'année précédente qui n'avait été intégrée que pendant 6 mois.

Le périmètre exploité par Segesta a fortement évolué en 2008 puisque le nombre de lits exploités est passé de 1 668 au 1^{er} janvier 2008 à 2 495 lits au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte de

l'ouverture de 274 lits (dont 50 lits de restructuration) et de l'acquisition de 603 lits au cours de l'exercice.

- **Une première année pleine d'exploitation en Allemagne**

Tout comme pour l'Italie, 2008 a été la première année pleine d'exploitation puisque l'acquisition de sa filiale allemande par Korian a été réalisée début octobre 2007.

L'activité allemande a généré en 2008 89 millions d'euros de chiffre d'affaires contre 20 millions d'euros l'année précédente qui n'avait été intégrée que sur 3 mois.

Le périmètre exploité par Phönix a varié au gré des 6 ouvertures d'établissements qui ont totalisé 728 lits.

3. Examen de la situation financière et des résultats au 31 décembre 2008

- **Comptes consolidés du Groupe Korian**

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif sur les comptes consolidés. A compter du 30 septembre 2008, Korian a opté pour la comptabilité de couverture, dans le cadre de la couverture de taux variable de sa dette. Historiquement, le financement du groupe était effectué par des lignes de dettes adossées à chaque établissement. Lorsque ces dettes étaient à taux variables, une ligne de couverture de taux était adossée. Au moment du rachat de Medidep par Suren, les dettes ont été refinancées par un crédit syndiqué souscrit par Korian. Les lignes de couvertures de taux et la dette se sont ainsi retrouvées dissociées rendant difficile la relation de couverture. Depuis les lignes de couverture ont été restructurées et en grande majorité, souscrites par Korian SA. Dès lors, la relation de couverture a pu être établie. Cette décision a été prise dans le but d'éviter d'afficher les effets liés à la volatilité des marchés financiers dans le résultat net du groupe. En conséquence, à compter du 30 septembre 2008, les variations de valorisation des instruments financiers (seule la partie jugée efficace) sont enregistrées en capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que, depuis le décret modificatif du 7 avril 2006, il est possible, lors du dépôt des comptes d'emploi, d'affecter les excédents aux dotations soins en réserve de compensation présentant ainsi un produit pour la société. Etant donné que les comptes d'emploi 2008 sont déposés fin avril 2009, dans le cadre de la clôture, KORIAN a enregistré l'intégralité des produits en chiffre d'affaires et une provision à hauteur de 50 % des excédents pour couvrir le risque de se voir imposer par les tutelles une autre affectation.

Enfin, il est rappelé que Korian privilégie l'EBITDAR comme indicateur de référence, dans la mesure où celui-ci permet d'apprécier sa performance opérationnelle indépendamment de sa politique immobilière (la détention ou l'externalisation des murs des établissements a une incidence sur le résultat opérationnel).

○ Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	781,3	608,0	28,5%
EBITDAR	185,9	146,3	27,0%
<i>% du CA</i>	<i>23,8%</i>	<i>24,1%</i>	
Loyers externes	92,4	66,6	38,7%
EBITDA	93,5	79,7	17,3%
<i>% du CA</i>	<i>12,0%</i>	<i>13,1%</i>	
Résultat opérationnel	67,6	55,7	21,3%
Résultat financier	-39,3	-19,1	105,8%
Résultat avant impôt	28,3	36,6	-22,8%
Résultat net part du Groupe	18,0	23,1	-21,9%

Les charges de personnel représentent 47,4% du chiffre d'affaires HT à 370,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 49,6% l'année précédente (soit 301,5 millions d'euros).

Le ratio charges de personnel / CA HT a légèrement baissé de 51,2% en 2007 à 50,3% en France et de 54,0% à 53,2% en Allemagne. En revanche, ce ratio a fortement progressé en Italie de 16,9% en 2007 à 22,9% en 2008. En Italie, une partie des frais de personnel est facturée au travers de coopératives. L'augmentation du taux de charges de personnel provient de l'augmentation du nombre d'établissements qui emploient du personnel sans passer par le système des coopératives.

Les Impôts et Taxes se sont élevés à 38,8 millions d'euros en 2008, soit 5,0% du chiffre d'affaires (contre 38,0 millions d'euros en 2007, soit 6,25% du CA HT). L'essentiel de ce poste soit 38,5 millions d'euros est porté par la France où le ratio Impôts et taxes / CA HT est passé de 6,55% en 2007 à 6,4% en 2008.

Ainsi, l'EBITDAR consolidé s'établit à 185,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 27,0% par rapport à l'année passée. Le taux de marge d'EBITDAR 2008 de Korian, soit 23,8%, est donc en très légère régression par rapport à 2007 (24,1%). Notons que la marge d'EBITDAR des activités françaises ressort en 2008 à 25,1% contre 24,4% en 2007 traduisant la très bonne gestion du périmètre français. La marge d'EBITDAR de Segesta ressort à 21,0% en 2008 contre 16,6% en 2007 traduisant les bonnes montées en charge des établissements ouverts en 2007 et 2008 et la bonne performance des établissements acquis en 2008. Enfin la marge d'EBITDAR de Phönix a fortement baissé à 17,8% en 2008 contre 26,2% en 2007 traduisant certes des difficultés de gestion mais également l'impact important des nombreuses ouvertures d'établissement réalisées en 2007 et 2008.

Les loyers externes représentent un coût total (loyers mobiliers compris) de 92,4 millions d'euros au 31.12.2008, contre 66,6 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 25,8 millions d'euros. L'augmentation du poids des loyers externes provient pour l'essentiel des activités étrangères où Korian ne possède l'immobilier que d'un seul établissement (Florence en Italie). Les loyers ont progressé de 3,9 millions d'euros en France soit 6,7%. Notons que l'évolution des loyers à périmètre constant a été de 4,5% en 2008 liée à la forte hausse de l'indice ICC servant de base au calcul de la hausse des loyers. Néanmoins, Korian a négocié avec Foncière des Murs son principal bailleur, un changement d'indice à partir de juillet 2007. Les effets de cette renégociation se révèlent être modérateurs en terme de hausse de loyers sur l'année 2008 en France puisque ces

loyers Foncière des Murs n'ont augmenté que de 2.6% en 2008 contre 6% pour les autres baux indexés sur L'ICC.

En revanche la progression a été plus forte en Italie (+163% soit +6,9 millions d'euros) ainsi qu'en Allemagne (+355% soit 14,9 millions d'euros). Les variations des loyers sur ces deux derniers pays sont liées à des effets de périmètre et non à des effets d'inflation. En Allemagne, le groupe bénéficie de franchises de loyers pouvant aller jusqu'à 6 mois de loyers gratuits. Conformément aux normes IFRS, le bénéfice de ces franchises est étalé linéairement sur la durée des baux.

Le résultat opérationnel 2008 croit fortement, à 67,6 millions d'euros contre 55,6 millions d'euros en 2007 soit une progression de 21,4%.

Quant au résultat financier, il se dégrade fortement de -19,1 millions d'euros en 2007 à -39,3 millions d'euros en 2008. Cette dégradation va de pair avec l'augmentation de l'endettement lié au financement des constructions et des acquisitions principalement intervenues sur le second semestre 2007 et s'explique également du fait du rehaussement de la marge du crédit syndiqué qui s'ajuste selon notre covenant Dette Nette / EBITDA. La variation de la juste valeur des instruments financiers qui avait généré un profit (non cash) de 5,7 millions d'euros en 2007 et que l'on ne retrouve plus en 2008 explique enfin cette dégradation..Le désendettement intervenu au cours du dernier trimestre 2008 a permis de limiter cette dégradation. Notons enfin que Korian pratique une politique volontariste de couverture de sa dette afin d'éviter les variations brutales de charges financières. Fin 2008, le coût moyen de la dette de Korian était de 5,5% /an.

Le taux d'imposition ressort à 25,72% au 31 décembre 2008.

Au final, le résultat net part du Groupe ressort à 18,0 millions d'euros.

L'EBITDAR par secteur opérationnel est le suivant :

Secteur opérationnels au 31/12/08	Total toutes activités	EHPAD	Sanitaire	Italie	Allemagne
CA (M€)	781,3	382,1	219,4	90,8	89,1
EBITDAR (M€)	185,9	107,9	43,1	19,1	15,8
<i>en % du CA</i>	<i>23,8%</i>	<i>28,2%</i>	<i>19,6%</i>	<i>21,0%</i>	<i>17,8%</i>

○ Bilan consolidé

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Actifs non courants	1 491,0	1 451,3
Actifs courants	230,7	222,0
Actifs détenus en vue de leur cession	10,5	8,1
TOTAL ACTIF	1 732,2	1 681,4
Capitaux propres	642,1	647,6
Passifs non courants	817,7	813,6
Passifs courants	263,733	212,8
Passifs détenus en vue de leur cession	8,7	7,4
TOTAL PASSIF	1732,2	1681,4

Actif

- Les immobilisations incorporelles représentent 1 199 millions d'euros soit 81% des immobilisations et 69% du total bilan. Elles sont constituées des autorisations d'exploiter les établissements. La valeur de ces autorisations et le goodwill du groupe sont testés dans le cadre de la norme IAS 36 (DCF) sur la base de la valeur d'utilité déterminée par actualisation des cash flows futurs. L'augmentation des immobilisations incorporelles provient des acquisitions de l'exercice, principalement en Italie (Boragno et Flora) et de l'impact de l'affectation de l'écart d'acquisition du pôle italien (impact des impôts différés).
- Les immobilisations corporelles diminuent légèrement (11 millions d'euros) sur l'exercice, conséquence d'une part de la cession des murs à COFINIMMO et d'autre part des travaux de construction et d'extension réalisés.
- Le compte clients progresse 5,5 millions d'euros en valeur nette, résultant d'une part d'une baisse de 2 millions d'euros sur la France liée au processus de recouvrement mis en place au sein de l'ADV et d'autre part d'une augmentation de 9 millions d'euros en Italie,

Passif

- Les capitaux propres consolidés Part du groupe ont diminué de 13,8 millions d'euros sous l'effet principalement de :
 - l'impact du résultat net Part du groupe de 18 millions d'euros,
 - la distribution de 15 m€ de dividendes en juin 2008 au titre du résultat 2007,
 - la mise en place de la comptabilité de couverture à compter du 1er septembre 2009, ayant pour effet une diminution des capitaux propres de 18,1 millions d'euros,
- Au 31 décembre 2008, le capital de Korian est composé de 27 686 659 actions.
- Les intérêts minoritaires ont progressé du fait de la détention de 7,5% de Segesta et Phönix par les managements locaux.
- Les impôts différés, en augmentation de 12,2 millions d'euros portent pour l'essentiel sur les écarts d'évaluation des autorisations ; leurs augmentations résultent principalement de la comptabilisation des autorisations de Segesta en 2008.
- Le poste Emprunts et dettes financières nets comptable s'établit à 584,4 millions d'euros. Néanmoins, la dette financière nette retenue dans le calcul des covenants de Korian s'élève à 543,9 millions d'euros, ce montant excluant 21,5 millions d'euros de dépôts des résidents au passif et un passif net de 17,8 millions d'euros lié à la comptabilisation des instruments de couverture à leur juste valeur. Au 31 décembre 2008, Korian respecte ses covenants

bancaires fixés à 5,5 x EBITDA proforma (cas d'alerte) et 6,0 x EBITDA proforma (cas de défaut).

L'endettement du Groupe se décompose comme suit :

	31.12.08	31.12.07
Emprunts auprès établissements de crédit	583 471	587 919
Financement des locations financières	9 296	13 778
Participation des salariés	81	27
Dépôts et cautionnements LT		
Autres dettes financières diverses	2 743	3 566
Passifs détenus en vue de la vente	377	372
Dettes financières Long Terme	595 213	604 919
Emprunts auprès établissements de crédit CT	10 414	5 186
Financement des locations financières CT	1 286	2 376
Dépôt des résidents CT	21 525	20 246
Dettes financières diverses CT		0
Concours bancaires courants	9 149	20 252
Autres dettes financières diverses CT	419	265
Engagement de rachat de minoritaires CT	1 996	1 174
Passifs détenus en vue de la vente	1 103	1 103
Dettes financières Court Terme	43 686	48 397
Juste valeur des instruments financiers de couverture	18 477	2 475
Dettes financières	657 376	655 791
Valeurs mobilières de placement	10 067	3 013
Disponibilités	62 649	67 557
Actifs détenus en vue de la vente	462	382
Trésorerie	72 255	70 188
Instruments Financiers Actifs	716	13 284
Trésorerie (Endettement) net	584 405	572 319

La dette financière nette calculée pour le respect des covenants bancaires ressort à 545.1 millions d'euros au 31 décembre 2008. Korian présente ainsi un ratio dettes nettes / EBITDA pro forma inférieur à 5,5x et respecte donc ses covenants bancaires.

Pour le calcul de ce ratio, l'EBITDA des sociétés acquises par le Groupe au cours de la période considérée est pris en compte comme si l'acquisition avait été réalisée au premier jour de la période.

- **Comptes annuels de Korian S.A.**

En millions d'euros	2008	2007
Chiffre d'Affaires	27,7	23,7
Autres produits d'exploitation	1,9	2,8
Autres achats et charges externes	11,8	12,7
Impôts et taxes	1,0	1,0
Frais de personnel	20,3	18,9
Dotation aux amortissements et provisions	2,1	2,3
Autres charges	0,4	0,3
Total charges d'exploitation	35,5	35,2
Résultat d'exploitation	- 5,9	- 8,7
Résultat financier	2,7	23,8
Résultat exceptionnel	-1,9	-15,9
Impôt sur les bénéficiaires	-14,7	-10,5
Résultat net	9,6	9,7

Les produits de la société Korian SA sont principalement constitués de la perception d'une redevance Groupe versée par tous les établissements dans le cadre d'une convention d'assistance. Cette redevance qui s'élève au total à 19.9 millions d'euros en 2008 est répartie en fonction du nombre de lits exploités par les établissements.

Dans le cadre de la politique de centralisation des achats du Groupe, Korian SA est rémunéré par les fournisseurs du Groupe au travers de contrats de prestation de services. Ces contrats ont rapporté 5.3 millions d'euros à Korian en 2008.

Korian refacture également d'autres dépenses à ses filiales comme l'assurance, la publicité, des heures d'ingénieur. Ces refacturations ont représenté 3,4 millions d'euros en 2008.

Avec 20.3 millions d'euros pour un effectif moyen de 278 personnes, les charges de personnel représentent plus de 57% du total des charges d'exploitation.

En qualité de société holding de tête du Groupe, la société Korian SA perçoit également des dividendes des sociétés intégrées. Ces dividendes ont représenté 29.3 millions d'euros en 2008.

Korian SA porte l'essentiel de la dette du Groupe. En 2008, Korian a payé 33.1 millions d'euros de charges d'emprunt. En contrepartie, en tant que société tête de cash pooling, Korian SA a versé 5.1 millions d'euros de charges d'intérêts de comptes courants et a perçu 17.6 millions d'euros de produits d'intérêts de comptes courants de ses filiales.

Korian a procédé à un abandon de créance financier de 5.2 millions d'euros au profit de sa filiale Médotels.

Le résultat exceptionnel négatif de 1.9 million d'euros résulte des conséquences de la cession de la clinique du Chambon soit une perte comptable de 0.5 million d'euros ainsi que des dotations aux amortissements dérogatoires des coûts d'acquisitions de titres pour 0.8 million d'euros.

Concernant l'imposition, il est précisé que le périmètre d'intégration fiscale a été élargi avec les opérations de développement.

4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

A / Politique de développement du Groupe Korian

Depuis le 1er janvier 2009, Korian n'a pas réalisé d'opération spécifique si ce n'est la cession d'un établissement d'hospitalisation de jour de 40 places en Allemagne.

B / Modifications tarifaires

Les autorités de tutelles ont accordé des revalorisations tarifaires au titre de l'exercice 2009 :

- par arrêté, le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi a fixé, la hausse du tarif des prestations des maisons de retraite à 3,0% pour l'année 2009 (applicable aux personnes résidant déjà en institution au 31/12/2008) ;
- le taux d'évolution moyen des tarifs des prestations de soins de suite ou de réadaptation a été fixé à 1,5% dont 1% garanti et 0,5% modulé en fonction de la T2A transitoire. La prise d'effet de ces hausses intervient le 1^{er} mars. Les tarifs des prestations de psychiatrie ont été augmentés de 1% en 2009 auquel s'ajoute 0,5% à titre d'effort d'harmonisation entre régions.

5. Principaux facteurs de risque et politique de prévention et de gestion des risques chez Korian

Les risques ici présentés sont ceux que Korian considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe Korian, son activité, sa situation financière et ses résultats ou son développement.

Le Groupe Korian ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe Korian.

A/ Risques liés au secteur d'activité et gestion de ces risques chez Korian

Le Groupe Korian prend un certain nombre de mesures afin de limiter son exposition aux risques inhérents à son activité de prise en charge de la dépendance dans les secteurs médico-social et sanitaire.

A ce jour et à la connaissance de Korian, les établissements du Groupe ne sont pas et n'ont pas été partie à un litige significatif lié à la survenance des risques identifiés par le Groupe et objet de sa politique de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du Groupe telle qu'exposée ci-après s'applique tant aux maisons de retraite qu'aux établissements sanitaires, étant précisé que les risques liés aux activités de soins sont plus ou moins aigus selon le niveau de médicalisation des différents établissements.

- **Risques liés à l'obtention et au maintien des autorisations d'exploitation ainsi qu'aux conventions subséquentes**

- *Pour les établissements médico-sociaux / EHPAD en France*

Depuis la réforme de 2002 (loi du 2 janvier 2002), les EHPAD doivent détenir une autorisation de fonctionnement pour exercer leur activité. La création, la transformation et l'extension des établissements ne sont donc pas libres et supposent d'être titulaire d'une autorisation préalable. Cette autorisation est délivrée par le président du Conseil Général et par l'Etat (ce dernier intervenant dès lors que l'établissement est ouvert et donc susceptible de recevoir des subventions d'assurance maladie dans le cadre des conventions tripartites). Les autorisations sont valables 15 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi du 2 janvier 2002. Pour les établissements créés avant 2002, les autorisations sont ainsi valables jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

Les EHPAD doivent de plus avoir signé une convention tripartite d'une durée de 5 ans avec le Conseil Général et la Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales (DDASS) de leur département depuis le 31 décembre 2007 pour pouvoir continuer à recevoir des personnes âgées dépendantes.

Tous les établissements du Groupe sont conventionnés à l'exception de 2 établissements pour lesquels les démarches de conventionnement sont en cours. Dans l'intervalle, ces deux établissements continuent d'être exploités et reçoivent un financement soins.

Dans certains cas, la garantie d'obtenir le financement public ne peut être obtenue avant que l'établissement en question soit effectivement construit, transformé ou étendu, et reconnu opérationnel par les autorités de tutelle. Le Groupe Korian peut ainsi être conduit à prendre le risque de débiter la construction, la transformation ou l'extension d'un établissement sans que les financements nécessaires à son exploitation ne soient disponibles à la date d'ouverture opérationnelle. L'absence effective, à l'achèvement des travaux, de tels financements affecterait négativement la situation financière du Groupe.

- *Pour les établissements sanitaires en France*

Les établissements sanitaires sont également soumis à un régime d'autorisation : les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire de troisième génération (SROS III, publiés le 31 mars 2006) définissent dans leurs annexes des objectifs quantifiés d'activité de soins en fonction des besoins de santé des populations locales. Les autorisations, précédemment accordées pour des « installations » (en lits ou places, appareils) sont désormais délivrées pour des activités de soins, définies par des objectifs quantifiés sous forme de fourchette. Le nombre de lits physiquement installés dans un établissement n'est donc plus qu'une question de choix organisationnel de l'établissement. On est ainsi passé d'une logique d'offre à une logique de prise en compte des besoins. Les SROS III ont pour objectif d'améliorer ainsi la qualité, l'accessibilité et l'efficacité du système de soins, et de favoriser l'articulation entre les différents acteurs d'une part, et entre les territoires d'autre part.

Toutefois, l'autorisation accordée à un établissement peut être frappée de caducité, être suspendue ou retirée, soit en cas de dysfonctionnement majeur de l'établissement (problème interne), soit dans un cas d'inadéquation de l'offre de soins de l'établissement par rapport aux besoins

(problématique externe), ce dernier risque pouvant se matérialiser lors d'un renouvellement d'autorisation, d'une cession ou d'une acquisition d'établissement.

Il doit être observé que le risque de retrait s'est réalisé une fois en 2001, en raison d'une décision de l'ARH de supprimer des lits en réponse à une offre excédentaire sur un territoire donné. La perte du bénéfice d'une ou plusieurs autorisations d'exploitation pourrait avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe Korian.

De plus les établissements sanitaires doivent établir un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (« CPOM »), d'une durée de 5 ans maximum, qui a pour objectif de définir les orientations stratégiques de l'établissement, de définir le volume d'activité autorisé et de fixer la tarification y afférente.

Les établissements risquent dans le cadre des négociations de ces contrats de voir accroître sans contrepartie de financement leurs obligations par l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH), ce qui aurait un effet négatif sur la situation financière et sur les résultats du Groupe Korian.

Par ailleurs, le CPOM peut être résilié ou suspendu avant terme par l'ARH en cas de manquement grave de l'établissement aux dispositions réglementaires et législatives, ou à ses obligations contractuelles, ce qui aurait un effet négatif sur la situation financière et sur les résultats du Groupe Korian. De plus, les sanctions financières applicables en cas de non-respect du CPOM seront définies plus finement qu'auparavant, ce qui pourrait entraîner pour le Groupe Korian des coûts significatifs s'il venait à ne pouvoir atteindre certains objectifs fixés dans un CPOM.

○ *Pour les établissements médico-sociaux en Italie*

En Italie, l'exploitation d'une maison de retraite est également soumise à un régime d'autorisation et d'accréditation.

Ce système, qui est relativement proche du modèle français, a été institué par une loi nationale en 1997. Cette loi fixe un cadre minimum à respecter en termes de structure et d'organisation et il revient aux régions de définir leurs exigences spécifiques (par exemple, en Lombardie où le Groupe est implanté, l'autorité locale impose un temps minimum à consacrer à chaque résident).

Les autorisations d'ouverture font ainsi l'objet d'une demande à la région, en fournissant toutes les attestations relatives au respect des normes de structure et de gestion.

L'obtention des financements publics est conditionnée par une accréditation qui requiert des standards de gestion plus exigeants et implique que l'activité soit exercée dans une zone géographique pour laquelle les autorités de tutelle ont identifié des besoins non satisfaits.

Le respect des conditions d'exploitation est périodiquement vérifié par l'autorité locale qui, pour de graves inexécutions, peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation des autorisations.

A l'occasion des révisions des standards nécessaires pour obtenir une autorisation, les établissements peuvent être contraints d'ajuster leurs structures et leur organisation dans les délais prescrits par la loi, ce qui peut engendrer des coûts additionnels pour le Groupe.

○ *Pour les établissements médico-sociaux en Allemagne*

Le régime d'assurance dépendance a été mis en place en 1995 et repose sur une organisation régionale. Les provinces régulent et contrôlent les opérateurs via le MDK (Medizinischer Dienst der Krankenversicherung).

Pour exploiter une maison de retraite, il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'une autorisation. Une simple déclaration préalable auprès des autorités est suffisante. Cette déclaration comporte de nombreux renseignements sur les éléments économiques, les équipes mises en place tant en nombre qu'en qualification et la qualité. Par cette déclaration les autorités peuvent vérifier à tout moment que les structures et l'organisation de l'établissement sont conformes aux exigences fixées par leurs soins.

Cette conformité aux exigences des autorités doit être permanente tout au long de l'exploitation, à défaut, celles-ci peuvent ordonner l'arrêt de l'activité.

La forte implantation dans un bassin de vie (« cluster ») permet non seulement une maîtrise de la fixation des prix mais également une optimisation de la rentabilité. Ainsi, une forte densité d'établissements dans une région constitue de réelles barrières à l'entrée.

La perte du bénéfice d'une ou plusieurs autorisations ou conventions, une modification substantielle des réglementations applicables à l'activité du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe Korian.

Par ailleurs, un contrôle de conformité en matière de respect des obligations liées aux autorisations ou conventions subséquentes et à la sécurité des établissements sont régulièrement effectués par les autorités compétentes. Ces contrôles sont susceptibles d'entraîner une injonction de modifier les modalités de prise en charge, de procéder à des travaux, ou encore, dans les cas les plus extrêmes, de suspendre l'exploitation d'un établissement dès lors que l'examen révélerait des dysfonctionnements majeurs au sein de l'établissement ou une insuffisance dans la qualité de prise en charge.

Enfin, le renouvellement d'une autorisation est également subordonné au respect des normes minimales de prise en charge, vérifié par une visite de conformité.

Le Groupe Korian est ainsi exposé à des risques de caducité, de suspension, de retrait et de non-renouvellement des autorisations ou conventions subséquentes ou à un alourdissement de ses conditions d'exploitation qui peuvent avoir des conséquences directes sur son activité, sa politique de développement et ses résultats.

- **Risques liés à l'évolution des tarifs applicables et de la politique sociale**

- *Pour les établissements médico-sociaux en France*

Une partie du chiffre d'affaires des établissements médico-sociaux (environ 30% pour les EHPAD Korian) est fixée par les autorités publiques en fonction des coûts supportés par ces établissements. Il existe un risque que ces autorités publiques limitent leur part de financement de ces coûts, en particulier pour les soins.

Par ailleurs, une modification des modalités d'attribution des prestations sociales ou du remboursement des soins par l'Assurance Maladie, pourrait accroître les coûts de séjour pour les résidents et donc présenter notamment un risque de réduction des marges pour les établissements. Dans un éventuel contexte de très forte pénurie de places d'accueil en EHPAD, de nature à entraîner une hausse significative des tarifs, il pourrait exister un risque que l'Etat décide d'encadrer plus strictement les tarifs d'hébergement.

Une évolution défavorable de la politique sociale et tarifaire en France, en particulier à l'égard des acteurs du secteur privé lucratif, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la stratégie, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe Korian.

- *Pour les établissements sanitaires en France*

Une part très significative des revenus des établissements sanitaires dépend des tarifs fixés par les organismes de sécurité sociale. Une éventuelle baisse, un gel ou une réévaluation insuffisante des tarifs pourrait donc avoir une influence négative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Korian.

Par ailleurs, l'extension prochaine de la tarification à l'activité (T2A) aux cliniques SSR et psychiatriques pourrait ne pas induire les bénéfices escomptés par le Groupe Korian sur son activité et pourrait avoir des répercussions négatives sur le Groupe si les spécialités qu'il développe ne se trouvaient pas valorisées d'un point de vue tarifaire.

En revanche, il est à noter que les établissements sanitaires du Groupe Korian ne sont pas concernés par les récentes déclarations gouvernementales relatives à une éventuelle réduction des tarifs, applicables uniquement aux cliniques privées de Médecine- Chirurgie – Obstétrique, et non les cliniques de SSR et psychiatriques.

- *Pour les établissements médico-sociaux en Italie*

Les tarifs qui comportent une partie soin et une partie hébergement varient de région à région. Dans certaines régions, le tarif hébergement est fixé par l'administration, dans d'autres comme la Lombardie, il est libre.

Dans toutes les régions, le tarif soin pris en charge par la puissance publique et le tarif hébergement est à la charge du résident (à l'exception de ceux disposant d'un faible revenu pour lesquels l'autorité locale en supporte le coût). Le tarif hébergement représente environ 50% du tarif journalier total.

Par ailleurs, le groupe gère en Italie 6 établissements sanitaires dont 1 pour handicapés

○ *Pour les établissements médico-sociaux en Allemagne*

Les prix sont négociés auprès de l'assurance maladie et les autorités en charge de l'aide sociale de la région. L'ensemble de la prestation est facturée au résident qui perçoit lui-même un montant forfaitaire mensuel de la caisse de sécurité sociale – branche dépendance (Pflegekasse) en fonction de son degré de dépendance. Il existe 3 niveaux de dépendance, le dernier (Classe III) comprenant les résidents les plus dépendants.

Le financement du régime est assuré par des contributions salariales, lesquelles sont assumées par les employeurs et les salariés.

Par ailleurs, le groupe gère un établissement sanitaire dans la Ruhr.

• **Risques sociaux**

La pénurie de personnel soignant et/ou une éventuelle augmentation du taux de rotation du personnel, et en particulier du personnel qualifié soignant, pourrait notamment : avoir des conséquences sur la qualité de service au sein des établissements du Groupe Korian, affecter son image et ses perspectives de développement, ou entraîner une inflation importante des salaires, ce qui aurait une incidence négative sur les marges. Une éventuelle pénurie durable de personnel au niveau de certains établissements serait, le cas échéant, de nature à remettre en cause certaines autorisations d'exploitation.

Par ailleurs, le Groupe Korian ne peut pas exclure une détérioration des relations sociales susceptibles d'induire des perturbations sociales sous forme de grèves, débrayages ou autres actions de revendications.

En conséquence, le bon fonctionnement de ses établissements, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être affectés par des perturbations sociales. La politique de ressources humaines du Groupe Korian, prônant un dialogue social proactif et favorisant le développement des carrières des collaborateurs par une politique de formation ambitieuse et des plans de mobilité interne, est un vecteur de prévention du risque social.

○ *En France*

L'évolution de la réglementation ou des exigences des autorités de tutelle en termes d'effectif diplômé pourrait en outre conduire le Groupe Korian à devoir augmenter, à capacité d'accueil constante, le nombre de personnels qualifiés. Ceci pourrait conduire le Groupe Korian à devoir faire face à une augmentation de sa masse salariale et à conduire des opérations de recrutement importantes dans un cadre général de pénurie de personnels qualifiés.

○ *En Italie*

Dans les grandes agglomérations, certains salariés ne sont pas originaires de l'Union Européenne. Les salariés les moins qualifiés sont péruviens, les infirmiers diplômés sont roumains ; le personnel médical et administratif est le plus souvent italien.

En Lombardie, il est appliqué des standards de personnel plus élevés que le minimum obligatoire en raison de tarifs plus élevés.

Les autorités de tutelle contrôlent régulièrement le respect des normes applicables

- **Risques infectieux liés aux activités de soins**

Les établissements du Groupe Korian sont soumis, en raison de leur activité à caractère médical ou para-médical, à un ensemble de réglementations strictes relatives à la sécurité des personnes, à l'hygiène, à la sécurité sanitaire (dont maladies nosocomiales, développement d'épidémies, circuit du médicament, gestion des déchets infectieux, etc), à l'environnement (amiante, légionnelle) et à l'éthique (prévention de la maltraitance, respect des droits du patient, etc.).

Un non-respect de ces règles par les établissements du Groupe Korian serait susceptible d'entraîner la responsabilité civile et/ ou pénale du Groupe Korian, et de porter atteinte à la réputation de l'ensemble du Groupe Korian, générant ainsi un impact négatif sur son activité et sa situation financière.

De plus, des évolutions règlementaires majeures pourraient conduire le Groupe Korian à engager des dépenses (installations, matériels, personnels...) modifiant ses plans d'investissement, ses charges d'exploitation ou ses conditions d'exercice et retarder ainsi la mise en œuvre de sa stratégie. En outre, le non respect de ces nouvelles obligations règlementaires pourrait entraîner la suspension des autorisations et avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

C'est pourquoi, le Groupe Korian a développé une politique de maîtrise du risque infectieux lié aux activités de soins.

- *Infections nosocomiales*

Les objectifs de maîtrise du risque infectieux ont été définis dans les établissements de santé français du Groupe Korian autour de 5 axes :

- installation du dispositif de lutte contre les infections nosocomiales : mise en place d'un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et d'équipes opérationnelles d'hygiène (EOH) dans chaque clinique du Groupe ;
- mise à disposition des moyens nécessaires à la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène ;
- mise en œuvre d'actions de prévention en matière d'hygiène et de soins, dont l'isolement du patient et le bon usage des antibiotiques (procédures, protocoles, formations) ;
- organisation de la surveillance des infections nosocomiales, des bactéries multi résistantes (BMR) et de la consommation des antibiotiques, ainsi que l'évaluation des bonnes pratiques ;
- suivi des indicateurs nationaux (consommation des antibiotiques, consommation des solutions hydro alcooliques, SARM).

L'infectiovigilance (signalement interne et externe des infections nosocomiales) est organisée dans tous les établissements. Ces derniers complètent annuellement le bilan standardisé des activités de lutte contre les infections nosocomiales permettant aux autorités de tutelle (DDASS) d'établir le score ICALIN (indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales).

En Allemagne, les risques liés aux infections nosocomiales font l'objet de procédures standardisées d'hygiène auxquels tous les employés sont soumis.

En Italie, outre le respect de la réglementation applicable, le groupe a mis en place une méthodologie interne de contrôle de la qualité qui varie en fonction de chaque établissement (RSA - Casa di Cura).

○ *Gestion des déchets de soins à risques infectieux*

La production de déchets de soins à risque infectieux est susceptible de générer, notamment, des accidents d'exposition au sang en l'absence du respect des bonnes pratiques.

La gestion de ces déchets fait l'objet de procédures qui identifient les déchets concernés, impose l'utilisation d'emballages appropriés (collecteurs sécurisés pour les piquants, tranchants, coupants, conteneurs), prévoit les modalités de stockage intermédiaires et finaux, impose l'enlèvement à périodicité définie en fonction de la production selon les législations applicables dans chaque pays.

Ainsi en France comme en Italie les déchets de soins sont pris en charge par des sociétés spécialisées. En Allemagne, le traitement des déchets de soins à risque infectieux est effectué conformément à la réglementation applicable (identification et marquage, séparation et destruction).

○ *Epidémie*

Le développement d'une épidémie est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, notamment en raison de la perte d'activité éventuelle qui pourrait en résulter ainsi que des dépenses et des coûts supplémentaires résultant de la mise en place de mesures sanitaires exceptionnelles.

En France

Si les précautions standards permettent de limiter le risque épidémique nosocomial au sein des établissements de santé, ces derniers se préparent à faire face à une éventuelle épidémie d'origine externe à l'établissement. En dépit de l'absence de dispositif global pour s'en prémunir, les établissements de santé doivent s'organiser pour faire face à un afflux anormalement élevé de patients. Les établissements de soins de suite et réadaptation du Groupe Korian, de par leur activité n'ont pas d'activité d'urgence mais s'organisent pour faire face à une situation exceptionnelle qu'ils décrivent dans leur plan blanc défini avec la DDASS.

Enfin, les établissements du Groupe Korian développent chaque année une politique de vaccination auprès de leurs équipes (grippe).

En Italie

Dans le cas d'épidémie, le directeur sanitaire de la structure informe les interlocuteurs concernés et procède à la décontamination de la structure suivant les protocoles internationaux

En Allemagne

En cas d'épidémie les établissements sont obligés d'en avertir aussitôt les autorités sanitaires régionales lesquelles leur prodiguent les traitements à mettre en œuvre.

○ *Circuit du médicament*

Chaque étape du circuit du médicament est susceptible de générer des erreurs pouvant entraîner un risque pour le patient ou le résident, pouvant aller de l'inhibition des principes actifs à la toxicité du traitement administré. Les conséquences peuvent induire la responsabilité de l'établissement face à une plainte pour mise en danger, incapacité temporaire ou permanente ou enfin décès du patient ou du résident.

Dans ce contexte, le Groupe Korian met en œuvre une politique de prévention reposant sur la maîtrise du circuit du médicament et la pharmacovigilance. La prescription est un acte médical ; la dispensation est un acte pharmaceutique ; l'administration est un acte infirmier ou médical.

Dans les établissements de santé, l'organisation du circuit du médicament (prescription, dispensation, administration) est fortement encadrée au plan réglementaire et est établie et formalisée en commun entre le pharmacien gérant de la pharmacie à usage interne de l'établissement et les autres professionnels concernés, au sein de la commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS) avec la participation des autres instances internes de l'établissement (telles que la CME ou le CLIN).

En Italie

Les infirmiers coordonnateurs contrôlent périodiquement la date de péremption des médicaments. Les médicaments périmés sont jetés dans des contenants dédiés.

En Allemagne

La prescription de certains médicaments ne peut être effectuée que par un personnel compétent et fait l'objet d'une documentation spécifique ; de plus, les prescripteurs effectuent un suivi régulier.

- *Risques liés aux équipements et dispositifs médicaux et matériovigilance*

En France

La mise en œuvre de la prise en charge du patient peut nécessiter l'utilisation de dispositifs et équipements biomédicaux à des fins diagnostiques, thérapeutiques ou de réadaptation.

Le défaut de maintenance préventive pourrait induire une erreur de diagnostic ou des dérives de performances pouvant conduire à un accident médical ou à la conduite d'un programme de soins inapproprié. D'autre part, l'utilisation de dispositifs réutilisables (« patients multiples ») pourrait s'avérer vecteur d'infections. Néanmoins, l'absence d'activité chirurgicale et de pose de dispositifs médicaux implantables réduit le risque lié à ces équipements.

Afin de prévenir ces risques, un inventaire des équipements et dispositifs médicaux est réalisé dans tous les établissements sanitaires ; la maintenance préventive annuelle est organisée ; les dispositifs médicaux réutilisables sont identifiés et les protocoles d'entretien sont en place. Enfin, la matériovigilance (surveillance des incidents et des risques d'incident résultant de l'utilisation des dispositifs médicaux) est opérationnelle et appliquée dans l'ensemble des établissements du Groupe soumis aux risques liés aux équipements médicaux.

Par ailleurs, un nombre restreint d'établissements sanitaires est équipé de matériels d'imagerie faisant l'objet d'une autorisation spécifique. Ces matériels font l'objet de contrôles réglementaires et la surveillance des professionnels exposés est effective afin de maîtriser l'exposition aux rayonnements ionisants (contrôle de la dosimétrie).

En Italie

Le matériel médical est contrôlé par une société spécialisée dans ce domaine.

En Allemagne

Les autorités imposent aux établissements médico-sociaux de disposer d'un minimum d'équipement médical. Cette obligation fait l'objet à la fois d'un contrôle par le responsable qualité de l'Allemagne et par les autorités.

- **Risques liés aux bâtiments**

En France

L'ensemble des établissements français du Groupe Korian est soumis aux réglementations applicables aux établissements recevant du public (ERP) au titre de la sécurité des bâtiments.

Un non-respect de ces règles par les établissements français du Groupe Korian serait susceptible d'entraîner la responsabilité civile et/ ou pénale du Groupe Korian, et de porter atteinte à la réputation de l'ensemble du Groupe Korian. En outre, des évolutions réglementaires majeures pourraient conduire le Groupe Korian à engager des dépenses (installations, matériels, personnels...) modifiant ses plans d'investissement, ses charges d'exploitation ou ses conditions d'exercice et retarder ainsi la mise en œuvre de sa stratégie. Le non respect de ces nouvelles obligations réglementaires pourrait entraîner la suspension de l'exploitation et avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Politique de maintenance et de sécurité:

Garantir la sécurité physique des personnes accueillies en son sein constitue un préalable pour tout établissement de santé ou médico-social. Dans ce domaine, les dispositions réglementaires vont croissant et sont de plus en plus complexes et contraignantes.

Le Groupe Korian investit chaque année les sommes nécessaires pour permettre à ses structures de se conformer aux directives des pouvoirs publics en matière de sécurités sanitaires et incendie.

Une équipe de 9 personnes, rattachée à la direction de l'Immobilier, est chargée de la maintenance et de la sécurité des établissements du Groupe.

Sans recenser tous les travaux effectués récemment, il est possible de citer les principaux points qui ont fait ou devront faire l'objet d'une mise aux normes, suite à une évolution du contexte réglementaire :

- le désenfumage et les systèmes de sécurité incendie ;
- les espaces alloués aux plateaux techniques de réadaptation et aux lieux de vie collectifs ;
- l'amélioration des circuits d'eau dans le cadre de la lutte contre les légionelles ;
- la modernisation des ascenseurs ;
- le diagnostic et le traitement éventuel des matériaux contenant de l'amiante ;
- l'accès des personnes à mobilité réduite...

Parallèlement le Groupe a mis en place des partenariats avec des professionnels qui lui assurent un contrôle et un suivi permanent du respect de la réglementation.

A ce titre, le Groupe Korian s'est entouré de prestataires spécialistes et indépendants chargés de contrôler la sécurité des installations (matériels, bâtiments ...). Dans ce cadre :

- le Bureau de contrôle Veritas effectue périodiquement les vérifications réglementaires obligatoires en matière de sécurité (incendie, gaz, électricité, maintenance des installations,...) dans tous les établissements du Groupe Korian ; il transmet en temps réel aux établissements et à la Direction de l'Immobilier ces rapports afin que ces derniers, en relation avec la Direction Générale, prennent les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations et en assurer le suivi ;
- des contrats cadres ont été conclus avec les sociétés Schindler et Otis pour la maintenance des ascenseurs ; et avec les sociétés DEF et CHUBB pour la maintenance des systèmes de sécurité incendie.

Plus précisément, le Groupe Korian a adopté une politique de contrôle et de suivi de la sécurité de ses bâtiments, dans l'optique de maîtriser les risques suivants :

En Italie

Dans chaque établissement, un directeur sanitaire est responsable de l'hygiène et de la sécurité des résidents, du personnel et du bâtiment.

En Allemagne

C'est le management de l'établissement qui est en charge de veiller aux respects des normes en vigueur et s'assure du bon entretien des bâtiments.

- o *Risques incendie*

En France

Au sein du Groupe, une attention particulière est portée au respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP), notamment en matière de sécurité incendie. La politique du Groupe dans ce domaine repose sur la prévention en matière d'incendie (respect des normes, formation des personnels), la réalisation des contrôles et maintenances préventives réglementaires (systèmes de sécurité incendie, extincteurs, électricité, ascenseurs, fonctionnement des portes automatiques, installation de gaz, installation thermique), l'affichage des plans d'évacuation et des consignes de sécurité et la tenue du registre de sécurité. La Commission de sécurité réalise un contrôle a priori à l'achèvement de la construction d'un bâtiment avant ouverture, puis un contrôle triennal dans tous les établissements (types U et J de 4^{ème} catégorie majoritairement).

En Italie

Dans chaque établissement une personne est responsable des systèmes de sécurité. Des sociétés externes sous contrat assurent la maintenance des dispositifs anti-incendie.

En Allemagne

La sécurité incendie est sous la responsabilité d'une personne désignée sur chaque établissement et fait l'objet de contrôle par les autorités locales compétentes. Une société externe ECONOMED a été mandatée pour assurer la maintenance des systèmes de sécurité.

- o *Risques liés à l'amiante*

Les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante sont connus (atteintes pleurales bénignes, asbestose, cancers).

En France

La proportion d'établissements au sein du Groupe présentant des matériaux contenant de l'amiante est faible et ne nécessite pas de travaux particuliers. Tous les établissements ont réalisé les diagnostics réglementaires. Le dossier technique amiante est constitué dans les établissements présentant des matériaux contenant de l'amiante. Les établissements soumis à des contrôles visuels de l'état de conservation des matériaux prescrits par le bureau de contrôle sont identifiés. Les contrôles sont réalisés par des prestataires habilités.

En Allemagne

La présence d'amiante fait l'objet de contrôles par les autorités compétentes.

En Italie

Les bâtiments du groupe en Italie ne sont pas exposés aux risques liés à l'amiante, la réglementation locale ayant prohibé l'utilisation de l'amiante dans les matériaux de construction depuis plusieurs années.

- *Eau chaude (légionelle)*

En France

La concentration de légionelles dans les réseaux d'eau fait l'objet d'une surveillance et d'actions afin de prévenir le risque de légionellose. Le diagnostic du réseau de distribution d'eau est réalisé dans tous les établissements (bureau de contrôle ou prestataire agréé). Un plan de maîtrise des installations est établi et les travaux d'amélioration du réseau sont réalisés ou en cours. La recherche de légionelles est réalisée par des laboratoires agréés.

En Allemagne, la présence de légionelle fait l'objet de contrôle par les autorités sanitaires compétentes. En Italie, la présence de légionelle fait l'objet de contrôles internes, et la plupart des sites sont équipés de filtre à eau spécifiques.

- **Risques climatiques**

Certains évènements climatiques peuvent aggraver les maladies chroniques préexistantes des résidents et patients et mettre en danger leur santé. L'évaluation du risque climatique au sein des établissements reste par nature délicate. Mais si les établissements du Groupe Korian n'étaient pas en mesure de faire face à ce risque, leur responsabilité pourrait être engagée et leur image affectée, entraînant ainsi une diminution de leur attractivité, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité et ses résultats.

En outre, la surmortalité des personnes âgées vivant à domicile consécutive à un éventuel évènement caniculaire exceptionnel pourrait peser temporairement sur les taux d'occupation des maisons de retraite du Groupe Korian (phénomène observé en France sur environ 12 mois sur 2003-2004).

En France

Le Groupe Korian prend un certain nombre de mesures afin de maîtriser les risques liés à la canicule.

Chaque année le ministère de la Santé et des Solidarités publie un Plan National Canicule (PNC) qui précise les actions nationales, locales et individuelles à mettre en œuvre pour chaque établissement afin de prévenir et de réduire les conséquences sanitaires d'une canicule. Le PNC prévoit depuis 2004 que chaque établissement d'accueil pour personnes âgées élabore et actualise annuellement son « Plan Bleu » : dispositif transitoire et exceptionnel, il doit faire l'objet d'une application progressive et adaptée, au vu de l'ampleur de l'épisode caniculaire et en fonction des niveaux de déclenchement du plan de gestion de la canicule départemental (PGCD) ; sa mise en œuvre interne est décidée par le directeur et les soignants de l'établissement en complément des vigilances habituelles sur des population fragilisées..

Le Groupe Korian propose à ses EHPAD une trame indicative pour la réalisation d'un plan bleu, laquelle doit faire l'objet d'une adaptation au contexte local de l'établissement et notamment à son mode de fonctionnement et au degré de dépendance des résidents.

L'intégralité des établissements du Groupe Korian dispose de pièces climatisées ou rafraîchies et de climatiseurs mobiles, à hauteur de 10% de la capacité d'accueil, particulièrement destinés aux résidents alités ne pouvant quitter leur chambre (conformément aux obligations réglementaires). Pour certains établissements, des stores occultants sur les façades les plus exposées au soleil sont venus compléter le dispositif de lutte contre la canicule.

Un protocole « Hydratation & Prévention - Traitement de la Déshydratation » est connu de tout le personnel auprès duquel le médecin coordinateur et l'infirmier(ière) coordinateur(trice) organisent régulièrement des actions de formation. Les personnes âgées à risque sont identifiées et suivies plus particulièrement. Chaque établissement signe une convention avec un établissement de santé proche, qui définit les modalités de coopération, les règles de transferts des résidents et les échanges sur les bonnes pratiques en prévention des hospitalisations.

En Italie

Le système de chauffage varie d'un établissement à l'autre ; dans certains cas, la gestion est assurée par une société extérieure qui s'occupe de la gestion de la température.

En Allemagne

Les établissements allemands ne sont pas dotés de climatisation. La température fait l'objet de contrôles par un opérateur tiers privé.

- **Risques commerciaux**

Dans un métier de services à la personne, et plus encore dans le cadre de la prise en charge de personnes dépendantes, les établissements du Groupe peuvent être exposés à des réclamations et plaintes de patients ou de leurs proches, portant sur la qualité du suivi médical, les soins délivrés, la prise en charge et les prestations hôtelières proposées.

Les médecins qui exercent leur activité au sein des établissements du Groupe, en qualité de salariés ou à titre libéral, engagent leur propre responsabilité professionnelle pour toute faute qu'ils

pourraient commettre dans l'exercice de leurs fonctions. Si leur responsabilité est distincte de celle de l'établissement, il n'en demeure pas moins que la réputation de l'établissement, et donc son activité et ses résultats, pourraient se trouver affectés par la mise en cause de la responsabilité d'un de ses praticiens, même non fondée, par un patient ou ses proches.

Compte tenu du déploiement de l'identité du Groupe sur l'ensemble du réseau d'établissements, une telle situation pourrait affecter l'image du Groupe tout entier, puis par conséquent, avoir un effet défavorable sur l'ensemble de son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

- **Autres risques liés à l'activité**

- *Risques de chutes*

Le Groupe Korian assurant la prise en charge des personnes en état de dépendance, l'ensemble de son personnel est formé aux risques de chute de ses résidents et patients, qui peuvent avoir des conséquences graves sur leur état général de santé, notamment en ce qui concerne les personnes âgées présentes dans les établissements médico-sociaux. Les chutes font l'objet d'un signalement et sont répertoriées, et la famille du résident/patient étant informée immédiatement.

- *Risques liés aux produits alimentaires*

La sécurité alimentaire est assurée dans tous les établissements du Groupe, que l'activité de restauration soit externalisée ou interne. La toxi-infection alimentaire collective (TIAC) est un risque maîtrisé par la mise en place d'une méthode d'identification et d'analyse des points critiques du processus de restauration (HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point), depuis la livraison des produits jusqu'à l'assiette du consommateur, et ce, par la réalisation d'audits d'hygiène et des contrôles microbiologiques sur des plats « témoins » préparés ainsi que sur les surfaces. Cette méthodologie de contrôle du processus de restauration est appliqué en France, en Allemagne et en Italie. En outre, en Allemagne, la fourniture des produits alimentaires fait l'objet d'un manuel interne.

Les contrôles conjugués des pouvoirs publics (dont la Direction Départementale des Services Vétérinaires -DSV-), des prestataires sous-traitants et des professionnels du Groupe font du risque alimentaire un risque maîtrisé.

- *Potabilité de l'eau*

Les réseaux d'eau font l'objet de contrôles à périodicité définie et d'un entretien dans le cadre de la politique de maintenance des établissements.

Un diagnostic du réseau d'eau est réalisé régulièrement par un bureau de contrôle externe dans tous les établissements sanitaires et médico-sociaux. Des contrôles sont réalisés aux points d'usage selon des procédures techniques très rigoureuses et avec des outils de contrôle (notamment les laboratoires d'analyses) très élaborés : les fréquences d'échantillonnage sont adaptées en tenant compte de la structure des réseaux d'eau, de la fréquentation, des usages ainsi que des zones à risques.

Les contrôles de potabilité sont assurés en France sous la responsabilité de la mairie ou de la DDASS ainsi que sous l'autorité du préfet. Les résultats parviennent à l'établissement sur demande.

Par ailleurs, des analyses bactériologiques et physico-chimiques (analyse de type D 1) sont réalisées annuellement par un laboratoire extérieur. Enfin, les fontaines à eau font l'objet d'un entretien et d'une maintenance en interne ou par un prestataire extérieur (détartrage et désinfection bi annuels).

En Italie, l'eau potable est exclusivement fournie par le biais de distributeurs automatiques ou de bouteilles en plastique scellées. En Allemagne, la distribution d'eau potable fait l'objet de contrôles réguliers par les autorités compétentes.

B/ Démarche qualité et développement éthique : des engagements forts du Groupe Korian pour une meilleure prévention des risques

- **Démarche qualité et amélioration continue des pratiques : une priorité pour Korian**

Le Groupe Korian a défini une politique qualité afin notamment de tenir compte des risques juridiques et industriels inhérents à son activité.

En France

Un système centralisé a été mis en place qui facilite notamment le suivi des établissements et la détection rapide des événements indésirables dans le but de contrôler l'effectivité de la démarche qualité sur l'ensemble du réseau Korian. Elle participe également à la mise en œuvre d'un état d'esprit collectif des collaborateurs du Groupe Korian en direction de l'intérêt du résident et du patient. La gestion des risques est une composante essentielle de la démarche qualité qui vise en priorité à assurer la sécurité des soins et la sécurité des personnes.

Un département dédié aux deux lignes métier du Groupe apporte l'assistance méthodologique nécessaire aux établissements, assure le suivi des démarches et modélise l'approche qualité du Groupe en France.

Ce département est rattaché à la Direction de la Politique Médicale et des Relations Institutionnelles (DPMRI), il est notamment composé de onze Responsables Qualité Régionaux (RQR), d'un chef de projet qualité et d'une assistante. Chaque qualicien est référent pour un Groupe de 17 établissements environ qu'il accompagne dans la mise en place progressive de la démarche de management par la qualité. Chaque qualicien assume également des missions transversales afin d'améliorer en permanence la démarche et les outils proposés aux établissements. Une collaboration instaurée avec l'Institut Supérieur de Management par la qualité de Bordeaux facilite l'intégration en stage d'étudiants en « Mastère de management par la qualité, option santé et gestion des risques » et permet de constituer un vivier de professionnels ayant une bonne connaissance du secteur d'activités et de l'organisation des établissements du Groupe.

Les qualiciens remplissent les missions suivantes :

- Accompagner et assurer l'assistance méthodologique pour la mise en place de la démarche qualité et de la prévention des risques. Dans ce contexte, le responsable qualité régional accompagne l'établissement dans l'identification, le contrôle et l'évaluation des risques et des situations à risque (réalisation d'audits ; programme d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques incluant la réalisation de la cartographie des risques y compris les

risques professionnels et l'évaluation des pratiques professionnelles ; suivi des contrôles et actions correctives relatives aux sécurités sanitaires).

- Cette politique permet au Groupe Korian d'anticiper sur ses obligations réglementaires pour les EHPAD conventionnés, notamment pour ce qui relève de l'application du décret du 15 mai 2007 relatif aux évaluations externes.

Pour les établissements sanitaires, elle fait l'objet :

- d'une prise en compte renforcée dans les dispositifs de régulation du secteur sanitaire (exemple : les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec les ARH).
- d'un approfondissement thématique majeur dans la deuxième itération de la procédure de certification des établissements sanitaires.

- Accompagner et assurer l'assistance méthodologique pour la procédure de conventionnement (EHPAD) : chaque établissement, en cours de conventionnement ou de renouvellement de sa convention, est accompagné par un coordinateur de la cellule qualité EHPAD. Cet accompagnement porte essentiellement sur :

1. l'élaboration et le suivi des objectifs conventionnels (évaluation de la situation, définition et validation des objectifs, élaboration d'un plan d'action à 5 ans, évaluation annuelle de la réalisation et ajustement),
2. l'élaboration ou le suivi du projet institutionnel qui se décline en deux volets : en projet de vie et projet de soins,
3. l'aide méthodologique à la réalisation des auto-évaluations, aujourd'hui sur la base de la grille « Angélique », demain à partir du référentiel interne.

- Assurer l'assistance méthodologique auprès des directeurs d'établissements dans la préparation de leurs évaluations externes de la qualité, notamment la certification des établissements par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les établissements sanitaires et dans un proche avenir auprès de l'ANESM (Agence Nationale d'Evaluation et de la Qualité des Etablissements Médico-sociaux) pour les EHPAD.

La certification conduite par la HAS et renouvelée tous les 4 ans, est une procédure d'évaluation externe, indépendante de l'établissement de santé et de ses organismes de tutelle, effectuée par des professionnels, concernant l'ensemble du fonctionnement de l'établissement et de ses pratiques. Elle apprécie non seulement le système de management de la qualité, mais également des aspects spécifiés de l'organisation des soins et les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

L'ensemble des établissements sanitaires est engagé dans la deuxième itération de la procédure de certification.

Le responsable qualité régional accompagne l'engagement de l'établissement dans la mise en œuvre de la procédure de certification et s'assure de la conformité de la démarche par rapport à la procédure institutionnelle.

Pour les futures évaluations ANESM, il s'agit d'une démarche d'anticipation sur les obligations en cours de définition.

- Assurer la veille réglementaire et documentaire dans les domaines de la qualité, de la gestion globale des risques, de l'évolution des démarches d'évaluation externes des établissements.

- Formaliser des outils communs facilitateurs, pour la mise en œuvre et le suivi des démarches qualité, gestion des risques et certification.
Parmi les outils :
 - outils de planification et de suivi des démarches (exemple : programme d'amélioration de la qualité et de gestion des risques, programme de maîtrise du risque infectieux).
 - tableaux de bord (exemple : intranet de suivi des contrôles et actions correctives relatives aux sécurités sanitaires).
 - outils d'aide à la formalisation des processus et pratiques (exemple : les procédures et protocoles relatifs à l'organisation générale de l'établissement, l'hygiène, les soins, le livret d'accueil du patient et du résident, le questionnaire de satisfaction du patient et l'enquête de satisfaction des résidents, les supports d'évaluation des pratiques professionnelles...).
 - outils de formation interne relatifs à la démarche qualité et de gestion des risques, la démarche de certification.
- Contribuer au déploiement d'une stratégie cohérente avec l'ensemble des acteurs au sein de la région dans laquelle le responsable qualité régional intervient.
- Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Groupe Korian.

En Italie

Toutes les structures du groupe en Italie sont certifiées ou en cours de certification ISO 9001/2000. Une équipe dédiée du siège et des responsables qualité dans chaque établissement mènent régulièrement des audits de contrôle. Le centre de formation du groupe s'assure que l'accompagnement des résidents est respectueux de leur dignité. Un comité scientifique définit le mode de fonctionnement de chaque service.

En Allemagne

Un service interne qualité a été mis en place au sein de la filiale LEOS, il comporte 6 personnes, il réalise des audits par notamment procède à des visites surprises sur les établissements. Il s'assure notamment du strict respect des exigences exprimées par les autorités notamment en ce qui concerne la documentation et la traçabilité de l'activité. Ces autorités procèdent au minimum à un contrôle par an. Il est également en charge du suivi de la formation continue qui est assurée par des prestataires extérieurs.

- **Le développement éthique au cœur des exigences du Groupe Korian**

Le Groupe Korian a mis en place dans le domaine de la bien traitance une politique volontariste, coordonnée par la direction du développement éthique assurée par le Docteur Claude Malhuret, fondateur de Médecins sans Frontières et ancien secrétaire d'Etat aux droits de l'homme.

En effet, au sein du Groupe Korian, la prise en charge des résidents et patients repose sur des engagements forts : le respect de la personne, de sa dignité et de ses volontés sont les maîtres mots de la prise en charge par les établissements du Groupe.

- *Un projet pour le groupe : mettre l'éthique au cœur de nos pratiques*

Les dispositifs réglementaires prévoient que tous les établissements observent les droits des patients et des résidents. C'est au sein des établissements, au plus proche des acteurs de terrain que

la politique éthique du groupe se traduit par un engagement fort et quotidien dans la prise en charge des résidents et des patients : le respect de la personne, de sa dignité et de ses volontés. Ce projet interroge les pratiques qui permettent la mise en place effective du respect du rythme de vie de chaque personne, de ses choix alimentaires, du respect de la liberté « d'aller et venir » tout en assurant sa sécurité et la réglementation sur la contention, du consentement au soin, du respect du lieu où la personne souhaite séjourner au cours de la journée, des activités qu'elle souhaite faire.

Aussi ce projet transversal implique toutes les directions du siège concernées : la direction de la politique médicale et des relations institutionnelles, la direction des opérations et la direction des ressources humaines afin de faire évoluer les pratiques de soins et de fournir des outils d'évaluation de l'impact de cette politique.

- ***Un levier fondamental : la formation continue***

Le groupe a choisi d'investir dans la formation de ses personnels au-delà de ce que prévoit la réglementation. Le levier principal de cette politique est le choix de formations-actions qui se répercutent directement dans les stratégies de soins, s'accompagnement et d'organisation des établissements.

Tous les personnels des établissements du groupe bénéficient de formations régulières consacrées à l'éthique et à la prévention de la maltraitance. Ces formations sont préparées et effectuées en liaison avec la principale association française de lutte contre la maltraitance, l'ALMA.

Dans cette optique, le groupe s'attache également à déployer sur l'ensemble de ses EHPAD en France les principes de la méthodologie de soins : « Humanitude ». Ce concept, développé par Yves Gineste et Rosette Marescotti, consiste à proposer, à tous ceux qui accompagnent les personnes âgées un autre regard sur la vieillesse qui valorise dans chaque homme vieux son humanité et les capacités de vie et d'autonomie qu'il conserve encore, même s'il est atteint de troubles démentiels. Il apporte une réflexion pour chaque soignant (c'est quoi mon métier, « prendre soin » qu'est ce que cela signifie, quel projet de soins pour chaque être humain accueilli ?) qui débouche concrètement sur de nouvelles pratiques de soins lors des tous les gestes de soins quotidiens, notamment lors des toilettes, des repas, des activités. En 2008, 36 EHPAD du groupe ont initié cette formation et 40 l'ont poursuivi. Ainsi au terme de 2008, sur 128 EHPAD, ce sont 59 établissements qui ont fini la formation et 14 encore en cours. Cette formation rejoint dans sa mise en œuvre la démarche qualité (pilotage, analyse des processus, évaluation).

- ***Une volonté d'écoute et d'évaluation***

Cette volonté est orientée en priorité vers les clients de nos établissements : les patients, les résidents et leur famille peuvent faire remonter leur mécontentement ou leur plainte. Une procédure précise a été mise en place pour le suivi des plaintes et réclamations au sein des établissements.

Le Docteur Claude Malhuret a pour mission d'assister les établissements dans le traitement des réclamations, de tout événement de nature à engendrer des troubles, des dysfonctionnements et de provoquer une détérioration de la qualité et de la sérénité au sein d'un établissement.

Cette mission ne se substitue pas aux instances réglementaires telles que les commissions des relations avec les usagers.

Toute plainte en France doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration au département qualité, selon une procédure formalisée et sur un support de déclaration unique.

A ce jour, aucune plainte pour maltraitance adressée par des patients ou résidents aux autorités de tutelle, à une collectivité locale ou à un conseil départemental de l'Ordre n'a débouché, après vérification, sur une mise en cause d'un des établissements français du groupe Korian.

Chaque établissement sanitaire français a mis en place, conformément à la réglementation, une Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQ), et de la même façon chaque EHPAD a mis en place un Conseil de la Vie Sociale. Ces instances sont des lieux de rencontres et d'échanges entre la direction et le personnel d'un établissement avec les résidents ou patients et leur famille.

Mais cette volonté concerne aussi les personnels des établissements : en effet, chaque établissement EHPAD français a mis en place une gestion des événements indésirables. Les personnels signalent selon la procédure mise en place tous les événements susceptibles de provoquer des dysfonctionnements ou aller à l'encontre du principe de bienveillance. Le principe est de gérer les événements au plus proche de leur survenue dans la perspective d'anticiper une aggravation de la situation, de trouver des axes d'amélioration et de mettre en place une stratégie de prévention de la maltraitance en cohérence avec le développement éthique.

○ *Le comité d'Éthique et des risques du conseil de surveillance*

Enfin, pour compléter ces dispositifs et politiques internes, le conseil de surveillance de Korian a créé le 23 novembre 2006 un comité d'éthique et des risques dans l'optique de formuler des propositions sur les questions d'éthique posées par la prise en charge de la dépendance dans les établissements du Groupe, ainsi que sur la gestion des risques au sein du Groupe.

Et plus précisément, ce comité est chargé de :

- évaluer les procédures en cours au sein du Groupe pour se prémunir des risques,
- faire des propositions au conseil sur la mise en place de procédures spécifiques,
- faire des propositions au conseil quant au suivi des plaintes.

Il est composé de MM. Jean-Paul Thonier (Président), Pierre Bieber, Jean Castex et Jean-Claude Georges-François, avec la participation de M. Villatte (ancien membre du conseil de surveillance de Korian) et le docteur Claude Malhuret (membre extérieur du conseil et directeur du développement éthique du Groupe).

C/ Risques inhérents à la société Korian

Outre les risques liés à son secteur d'activité, Korian est également exposé à certains risques compte tenu de la stratégie mise en œuvre par le Groupe :

- **Risques de dépendance à l'égard des dirigeants-clés**

Le succès futur du Groupe Korian dépend en partie de sa capacité à motiver et retenir une équipe dirigeante de qualité et expérimentée, progressivement constituée depuis la création du Groupe.

L'équipe dirigeante bénéficie d'une très grande expérience des marchés dans lesquels le Groupe évolue, d'une maîtrise de l'ensemble de ses métiers et d'une grande capacité d'intégration des acquisitions.

Si le Groupe venait à perdre les services de ses dirigeants-clés ou si ceux-ci réduisaient leur implication, il pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et sa croissance pourrait s'en trouver ralentie temporairement.

- **Risques en matière d'acquisitions de nouveaux établissements**

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, le Groupe est et sera conduit, à court, moyen ou long terme, à chercher des opportunités lui permettant, notamment au travers d'acquisitions, de prises de participation ou de partenariats, de participer aux mouvements de concentration du secteur de la prise en charge globale de la dépendance.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que de telles opportunités se présenteront, notamment assorties des conditions économiques et financières acceptables pour le Groupe, ou qu'il parviendra à intégrer avec succès les sociétés qu'il acquerra ou à rentabiliser ces acquisitions, en dégagant les synergies escomptées, en maintenant un système de procédures internes uniformes et en préservant de bonnes relations avec le personnel de ces entités acquises.

Par ailleurs, les contrats de garantie de passif que le Groupe a négociés, ou qu'il sera amené à négocier lors de prochaines acquisitions, pourraient ne pas couvrir l'ensemble des passifs des sociétés acquises. De plus, certains des passifs repris par le Groupe pourraient ultérieurement s'avérer supérieurs aux montants des garanties obtenues auprès des cédants. Ces acquisitions et investissements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe Korian a fondé une partie de sa croissance externe sur un développement dans des pays étrangers, faisant l'objet de réglementations différentes de celles en vigueur en France. L'expérience du Groupe Korian acquise sur le marché français pourrait ainsi ne pas être suffisante et une période d'apprentissage et de montée en puissance pourrait alors s'avérer nécessaire. Une telle situation aurait des effets défavorables sur la rentabilité des investissements réalisés hors de France.

Enfin, la récente crise financière qui a pour conséquence une raréfaction des sources de financement ainsi qu'une augmentation de leur coût pourrait ralentir le processus d'acquisition du Groupe.

- **Risques immobiliers**

Les immeubles dans lesquels sont exploités les établissements français du Groupe Korian, sont essentiellement loués auprès de tiers bailleurs.

Les loyers payés se sont élevés à 41,20 % (France) et de l'EBITDAR en 2008.

Les loyers français sont indexés soit sur l'indice de révision des loyers (IRL) soit sur l'indice du coût de la construction (ICC) dont le Groupe ne peut prévoir l'évolution dans les années à venir,

soit sur un panachage des indices ICC, IPC et IPT (taux directeur d'augmentation des EHPAD). Il est rappelé que l'ICC a fortement augmenté au cours des trois dernières années. Une croissance forte de l'ICC dans les années à venir pourrait avoir des conséquences significativement négatives sur les résultats du Groupe Korian.

Les immeubles sont également majoritairement loués en Italie et en Allemagne les loyers représentent ainsi 49,7% de l'EBITDAR en 2008 pour l'ensemble des pays.

- **Risques liés aux établissements du Groupe Korian gérés par des tiers**

Parmi les établissements consolidés par Korian, certains n'étaient pas gérés en 2008 par le Groupe lui-même :

- les trois établissements situés en Belgique sont gérés par l'associé local de Korian qui en détient 25 %.
- de même, les trois structures acquises auprès de Cofisan sont gérées par l'associé local de Korian qui a conservé un tiers du capital.

Ne maîtrisant pas directement la gestion de ces établissements, Korian est donc, pour une partie limitée de son activité, tributaire de la gestion de tiers. Néanmoins, afin de limiter l'exposition à ce risque, des équipes de contrôle de gestion du Groupe ; de plus, les états financiers de ces filiales sont audités par des réviseurs d'entreprise. Par ailleurs, Korian a pris la décision fin 2007 de procéder à la cession de ses établissements situés en Belgique.

- **Risques liés aux systèmes d'information**

Le Groupe Korian utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information pour la gestion des dossiers et données relatifs à ses résidents et patients ainsi que pour la gestion de ses ressources humaines.

Ces systèmes étant utilisés dans la gestion quotidienne des activités du Groupe, un dysfonctionnement de ces systèmes pourrait paralyser temporairement l'activité et avoir des conséquences négatives sur les résultats du Groupe Korian. Une défaillance du système informatique du Groupe pourrait également empêcher celui-ci d'exercer ses activités dans des conditions normales, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Cependant, Korian estime que les travaux réalisés depuis 2006 en France par la direction des systèmes d'information du Groupe en matière d'infrastructure technique et de mise en place d'un réseau intégré, ainsi que les budgets annuels moyens alloués permettent de prévenir ce risque.

Au cours de l'exercice 2008, a été créé le Comité des Système d'Information qui a pour mission de suivre et d'évaluer, les projets de la Direction des Système d'Information, leur développement, leur mise en œuvre et leur suivi. Participent à ce comité la Direction Générale, la Direction Générale Opérationnelles et les services concernés par les projets.

D/ La couverture des risques inhérents à la société et à son secteur d'activité : une politique d'assurance adaptée

I Couverture des risques d'exploitation

En France

Le Groupe Korian est actuellement couvert par une police d'assurances souscrite auprès de la SMACL afin de couvrir notamment les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation ainsi que les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber aux sociétés française du Groupe du fait de leurs activités en France.

La politique du Groupe Korian est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilité, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

Les plafonds et garanties pour l'ensemble des risques généraux ou spécifiques sont à titres indicatifs les suivants :

RISQUES GARANTIS	MONTANT DES GARANTIES
RC exploitation y compris médicale (SMACL)	6 100 000 euros
RC dépositaire	61 000 euros
Dommages aux biens (<i>étant précisé qu'il existe des sous-limites</i>) Franchise : 1500 euros	Bâtiments : valeur reconstruction à neuf Contenu : remplacement à neuf
Pertes de loyers :	36 mois pour les établissements et 24 mois pour les sièges
Perte d'exploitation Franchise : 3 jours ouvrés	6 875 000 euros pour les établissements exclusivement

La Direction Immobilière elle-même, pour chaque chantier souscrit, les polices dommages ouvrages, constructeur non réalisateur et tous risques chantier.

En Italie

Toutes les structures sont couvertes par des assurances de responsabilité civile (dommages aux tiers, au personnel, aux résidents et aux familles), et en dommages en cas d'incendies et de vol. comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Structure (Residenza)	Responsabilité Civile (Assicurazione d Responsabilita Civile)		Dommages aux biens (Danni agli immobili)
	Montant des garanties (Importo assicurato)	Franchises (Franchigia)	
S. GIULIA/S. CHIARA	10 000 000,00 €	5 000,00 €	1 720 000,00 €
SACCARDO	6 000 000,00 €	2 500,00 €	19 220 000,00 €
SAN GIORGIO	6 000 000,00 €	2 500,00 €	22 220 000,00 €
SANTA LUCIA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	11 020 000,00 €
SANTA MARTA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	11 320 000,00 €
GIOVANNI PAOLO II	6 000 000,00 €	2 500,00 €	9 320 000,00 €
SANT'ANDREA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	16 620 000,00 €
VILLA SAN CLEMENTE	6 000 000,00 €	2 500,00 €	1 520 000,00 €
CROCETTA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	
CENTRO VADA SABATIA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	
CENTRO SERVIZI CITTA' DI VERONA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	5 370 000,00 €
SAN NICOLA	6 000 000,00 €	2 500,00 €	10 270 000,00 €
ADI MOSAICO	4 000 000,00 €	2 500,00 €	600 000,00 €
VILLA DELLE TERME	9 097 725,00 €	2 500,00 €	18 250 000,00 €
GRUPPO BORAGNO	7 500 000,00 €	2 500,00 €	
COFISAN GSA	5 000 000,00 €	2 500,00 €	

En Allemagne

Les polices sont souscrites par établissement auprès de la compagnie AXA Versicherung AG.

Les plafonds et garanties pour l'ensemble des risques généraux ou spécifiques sont à titres indicatifs les suivants :

RISQUES GARANTIS	MONTANT DES GARANTIES
RC exploitation	2.000 000 € (dommage aux personnes) 1.000.000 € (autres dommages)
Dommages :	Bâtiments : que lorsque le bailleur en transfère la charge au locataire ou en cas d'incendie en valeur à neuf Contenu : suite à un incendie en fonction des valeurs déclarées par l'établissement Vol dans les parties administratives : valeur de remplacement
Perte d'exploitation	Suite à un incendie en fonction du chiffre d'affaires de l'année précédente.

II Les dirigeants

Le Groupe KORIAN a souscrit en outre auprès d'AIG Europe une assurance couvrant la responsabilité civile et la défense pénale des dirigeants. Le plafond des garanties s'élève à 15.000.000 euros par an sans franchise. Sont couverts à ce titre les mandataires sociaux, les dirigeants de fait ainsi que toute personne recherchée pour une faute professionnelle commise dans le cadre d'une activité de direction, de gestion ou de supervision exercée avec ou sans mandat ou délégation de pouvoir.

Sont assurées par le bien de cette police les dirigeants de l'Allemagne et l'Italie.

III Gestion de crise

Le Groupe à souscrit une police gestion de crise en cas d'interruption significative d'activité pouvant entraîner une perte financière imminente ou une publicité défavorable et ayant pour origine un évènement perturbant majeur pour la société tel que :

- décès d'un homme-clef
- détention arbitraire ou kidnapping d'un homme-clef
- perte d'un contrat représentant plus de 20 % du C.A. consolidé
- enquête, poursuite ou procédure similaire à l'encontre de la société
- modification des comptes annuels ou annonce de résultats ou de C.A. en baisse
- O.P.A. hostile
- insolvabilité (cessation de paiement)
- violence sur les lieux de travail
- événements catastrophiques (incendie majeur, effondrement de bâtiment, attentat, etc.)
- boycott de produits ou de prestations
- grèves d'au moins 20 % du personnel et de plus de 48 heures
- enquête sur des fraudes potentielles
- chantage contre la société
- intrusion informatique dans le but d'obtenir des informations confidentielles

Le montant des garanties s'élève à 2.000.000 euros par situation de crise et par période d'assurance et la période d'indemnisation est de 30 jours. La société de gestion de crise pré-agrèée est EURO RCSG pour les éléments de communication. Une franchise spécifique "Grèves" de 75.000 euros est applicable.

E/ Risques juridiques et fiscaux

Outre les litiges rencontrés dans le cours normal de ses affaires, les sociétés du groupe Korian font face à deux commencements de litiges de nature à induire un coût significatif pour le Groupe, et qui n'ont pas encore donné lieu à la saisine des tribunaux compétents :

- **Litiges relatif à la société Mieux Vivre**

- *Litige relatif à l'acquisition de Groupe Mieux Vivre*

La société SAS Holding Mieux Vivre, dont Korian détient 50 % du capital aux côtés de la société DomusVi, a acquis en 2001 13 sociétés exploitant 13 établissements de retraite. Le prix d'acquisition était constitué d'un prix de base et d'un complément de prix déterminé sur la base de 6,5 fois le meilleur excédent brut d'exploitation réalisé par le Groupe Mieux Vivre au cours des exercices 2001, 2002 et 2003. Un premier complément de prix a donc été versé au titre de l'exercice 2002 d'un montant de 2 946 953 euros, un désaccord entre les acquéreurs sur le mode de calcul à appliquer demeurant sur un montant de l'ordre de 1,3 millions d'euros en faveur des vendeurs.

Au titre de l'exercice 2003, les calculs effectués par la société Holding Mieux Vivre ont abouti à la conclusion qu'aucun complément de prix ne serait dû (le complément de prix théorique au titre de cet exercice étant plus faible que celui payé au titre de 2002). Les vendeurs ont toutefois diligenté un audit amiable des comptes du Groupe Mieux Vivre et ont réclamé à la suite de ce dernier des retraitements comptables aboutissant à un complément de prix théorique au titre de cet exercice 2003 s'élevant à 9 millions euros. En outre, les vendeurs ont allégué une mauvaise gestion des établissements qui aurait eu un impact négatif sur le complément de prix évalué à 3 millions d'euros. Dans ce contexte, et compte tenu du complément de prix déjà versé, les vendeurs réclament un complément de prix de l'ordre de 9 millions d'euros.

La SAS Holding Mieux Vivre a contesté le rapport d'audit initié par les demandeurs et a simplement accepté le principe d'un ajustement de prix complémentaire s'élevant à 682.500 euros. Cette somme a été comptabilisée en conséquence par la SAS Holding Mieux Vivre. Les comptes de Korian intègrent cette somme à concurrence de la moitié.

Les parties au litige ont missionné des experts, mais divergent sur la nature de leur mission, à savoir expertise dans le cadre de la détermination du prix ou arbitrage au titre de la clause compromissoire.

- **Litige en matière de taxe sur la valeur ajoutée**

A la suite d'une vérification de comptabilité, portant sur la période du 1er mars 2003 au 31 mars 2005, concernant la TVA, une proposition de rectification a été adressée à Korian en septembre 2006.

L'administration a considéré que Korian n'était pas en mesure de récupérer la totalité de la TVA grevant l'ensemble de ses factures d'achats d'immobilisations et frais généraux car son prorata de déduction n'était pas de 100%. En conséquence, des rappels de TVA d'un montant, en principal, de 772 000 euros ont été notifiés à Korian et payé par cette dernière.

La Société conteste la rectification proposée, et entend obtenir une réduction du montant des droits mis à sa charge, en remettant en cause le calcul de l'administration.

F / Risques financiers

- **Risques liés à l'endettement du Groupe Korian**

Le montant total de l'endettement financier net du Groupe Korian s'élevait au 31 décembre 2008 à 545 millions d'euros. La majorité de cette dette relève d'une convention de crédit conclue en 2006 suite à l'introduction en bourse du Groupe et dont les termes et conditions sont exposés en annexe des comptes.

- **Risques de taux**

Au 31 décembre 2008, l'endettement du Groupe Korian est principalement un endettement à taux variable. Le Groupe dispose d'instruments financiers qui visent à le protéger contre les variations de taux.

Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés standards (swaps de taux d'intérêts, caps, floors, etc...) pour se protéger contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

En tenant compte des instruments financiers, l'encours des crédits à taux variable au 31 décembre 2008 est couvert à plus de 93%, reflétant une politique de gestion prudente du Groupe.

La durée moyenne de couverture est de 5,8 ans reflétant la volonté du groupe de se couvrir contre les risques de taux sur une durée longue.

Par ailleurs, Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ou de SICAV de trésorerie « euro » et conformément aux critères d'IAS 7.6 sont définis comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

- **Risques liés aux engagements hors bilan**

Tous les engagements de hors bilan sont présentés en annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008.

- **Risques de change et actions**

Le Groupe n'est exposé ni au risque de change, ni au risque sur actions.

6. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts, options et tunnels bonifiés) pour se protéger contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

Au 30 septembre 2008, Korian a fait le choix d'opter à la comptabilité de couverture. Les variations de valeur des instruments financiers sont désormais comptabilisées dans les capitaux propres et non plus dans le résultat financier du groupe. Cela permet de simplifier la lecture du résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2008, la valorisation net de nos instruments financiers s'élève à - 17,8 millions d'euros au passif de Korian. La variation de valeur négative sur l'année s'explique par la forte baisse des taux d'intérêts sur le dernier trimestre 2008.

7. Conséquences sociales de l'activité du Groupe

La gestion des ressources humaines du Groupe Korian vise à valoriser et motiver l'ensemble des salariés. Elle est fondée sur la conjonction de plusieurs principes, érigés en valeurs d'entreprise, telles que notamment :

- l'éthique, objectif pilote et facteur fédérateur de l'activité, qui doit être partagée par tout le personnel ;
- le respect et l'adhésion à la démarche Qualité comme relevant de la stratégie du Groupe Korian ;
- une prise en charge du résident/patient, qui doit être appréhendé dans sa globalité physique et psychologique.

La volonté du Groupe Korian est d'aboutir, à terme sur l'ensemble des établissements français et étrangers, par la formation et le dialogue social, à une politique sociale plus volontariste, donnant la capacité au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents du secteur.

Il s'agit de l'un des enjeux majeurs de la direction des ressources humaines du Groupe.

- **Effectifs salariés du Groupe Korian**

Au 31 décembre 2008, le Groupe Korian comptait un effectif global de 14 237 salariés en contrat à durée déterminée ou indéterminée, dont 71% en France, 17% en Allemagne et 12% en Italie.

En France, l'effectif global de 10 061 personnes se répartit ainsi : 67 % pour le pôle EHPAD (soit 6 736 personnes), 30% pour le pôle sanitaire (soit 3 046 personnes) et 3% pour le siège (soit 279 personnes).

En Italie et en Allemagne, l'effectif s'élève à respectivement à 1 678 et à 2 498 salariés.

- **La gestion des carrières et formation**

La performance du Groupe Korian sur le long terme repose sur la qualité, les compétences et les réussites de ses salariés, qui sont en outre les conditions de leur fidélisation dans un secteur marqué par une pénurie et donc une tension du marché de l'emploi.

C'est pourquoi le Groupe Korian s'efforce de créer jour après jour un milieu professionnel valorisant et permettant à chacun d'exploiter et d'exprimer tout son potentiel.*

L'ambition du Groupe est de faire évoluer ses collaborateurs afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise. Pour cela, il est important de développer les compétences de chaque salarié, renforçant ainsi la motivation et la contribution de chacun aux objectifs de l'entreprise.

Notamment, le Groupe Korian estime important de permettre à ses collaborateurs les moins qualifiés la possibilité, s'ils le souhaitent, d'évoluer vers des postes qualifiés, au moyen d'une politique de formation ; d'autant plus que les compétences et la motivation du personnel constituent la meilleure garantie d'une prise en charge de qualité des résidents et patients.

C'est ainsi que Korian a mis en œuvre sur ses établissements français une politique de formation ambitieuse, qui va au-delà du minimum légal fixé par la réglementation française. Une direction unique de la formation a été instituée pour appuyer les établissements dans l'élaboration et la mise en forme du plan de formation. Korian possède en outre son propre centre de formation et de recherche (FORMADEP). Au cours de l'année 2008, le Groupe Korian a consacré à la formation de son personnel 2,8 % de sa masse salariale brute estimée alors que le minimum requis est à 1,82%.

Enfin, le groupe a créé en 2008 un *référentiel de management* diffusé en France à l'ensemble des managers du groupe (directeurs des établissements et cadres du siège). Ce document décrit les principes managériaux et d'organisation. Les qualités des managers sont en effet primordiales pour développer et entretenir la motivation des équipes. Un programme de formation au management et au dialogue social a été associé à la diffusion de ce référentiel.

En Allemagne, le groupe a également mis en place des programmes de formation internes, notamment à destination des nouveaux entrants (afin de les former à des postes d'encadrement).

- **L'organisation du temps de travail au sein du Groupe Korian**

La durée et l'aménagement du temps de travail dans les sociétés du Groupe sont décidés et mis en œuvre en accord avec les lois en vigueur et les différentes conventions collectives applicables, par le biais notamment d'accords d'entreprise relatifs à la réduction du temps de travail.

De même, la gestion des heures supplémentaires est conforme aux dispositions légales et aux conventions collectives.

Les plannings des établissements sont gérés au niveau de chaque établissement. La Direction des ressources humaines du groupe a organisé en 2008 un réseau de responsables ressources humaines régionaux qui assistent les directeurs d'établissement de leur région sur l'application de la législation sociale ou conventionnelle (statuts collectifs de branche ou d'entreprise) et sur la gestion des recrutements et de la formation. Les notes de procédure sur la gestion du personnel et l'actualité juridique et sociale sont élaborées par le département conseil et droit social du groupe et diffusées à l'ensemble de la ligne opérationnelle.

- **La promotion du dialogue social**

La gestion sociale du Groupe est fondée sur l'écoute et le management de proximité par des directeurs d'établissement responsables et la direction des ressources humaines. Cette dernière est attachée à ce que, dans chacune des structures du Groupe, soit favorisée une communication ouverte et proactive entre la direction et les équipes. Elle entend ainsi instaurer un dialogue social positif, permettant d'atteindre les objectifs fixés à l'entreprise, dans son ensemble, et à ses diverses composantes.

Le directeur de l'établissement, manager de ses équipes, assisté par le responsable ressources humaines de sa région est le responsable du développement d'un tel dialogue, qui doit notamment permettre de véhiculer les valeurs du Groupe.

Les filiales françaises du Groupe Korian sont, conformément aux obligations légales, dotées d'institutions représentatives du personnel.

- **Participations et stock options**

A l'occasion de son introduction en bourse, en novembre 2006, Korian a mis en place une politique d'actionnariat salarié par voie d'augmentation de capital réservée et création d'un plan d'épargne Groupe (après négociation et signature des organisations syndicales).

Au 31 décembre 2007, les salariés en France du Groupe Korian détiennent, par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), 0,3% du capital de la société.

Par ailleurs, le Directoire a attribué en 2007 des actions gratuites aux salariés en France du Groupe (principalement au personnel soignant) et des options de souscription d'actions. Pour ces deux plans, la période d'acquisition est de 2 ans et les actions sont frappées d'une période d'incessibilité de 2 ans après la date d'acquisition.

Plan de stock-options	2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	91 000
- par les mandataires sociaux	25 000
- dix premiers attributaires salariés	33 000
Point de départ d'exercice des options	28/08/2007
Date d'expiration	28/08/2014
Prix de souscription	30,39 euros
Nombre d'actions souscrites	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	0
Options de souscription restantes	91 000

- **Litiges sociaux**

L'ensemble des litiges sociaux est provisionné à hauteur de 3,87 millions d'euros au niveau consolidé. Le Groupe estime qu'aucun de ces litiges n'est significatif.

8. Conséquences environnementales de l'activité de la société

• Questions environnementales pouvant influencer l'activité du Groupe

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation en la matière, applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Comme exposé au sein du chapitre « Facteurs de risque et politique de prévention et de gestion des risques », l'activité des établissements Korian impose :

○ *la gestion des déchets à risques infectieux*

La gestion de ces déchets fait l'objet de procédures strictes au sein de nos établissements, imposant l'utilisation d'emballages appropriés et prévoyant les modalités de stockage avant enlèvement.

L'enlèvement de ces déchets d'activités à risque infectieux est réalisé par un prestataire agréé à périodicité définie. Chaque établissement Korian est lié à une société spécialisée dans leur traitement et leur élimination (Dexel, Onyx et Sita), conformément aux exigences réglementaires. Une traçabilité de l'enlèvement et de l'élimination des déchets est établie.

○ *la protection d'une exposition à l'amiante*

A l'instar de tout établissement recevant du public, les établissements sanitaires et médico-sociaux du Groupe sont soumis à des dispositions normatives concernant la protection des risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.

Les composants des immeubles de quelques établissements sont susceptibles de contenir de l'amiante au regard des rapports des bureaux de contrôle. Toutefois, les matériaux concernés (gainés ou conduits, revêtements de sols, dalles...) sont jugés en bon état de conservation ; l'exposition au risque d'amiante est donc à ce jour à priori inexistante. A la connaissance de la société, aucune situation à risque pour la santé des patients - résidents et du personnel n'est recensée dans ses établissements.

Chaque établissement à risque possède un dossier technique amiante (DTA), dans lequel sont répertoriés les éléments susceptibles de contenir de l'amiante et leur état de conservation. Afin d'évaluer l'évolution de l'exposition au risque, des contrôles visuels sont réalisés tous les deux ans.

○ *une surveillance du réseau d'eau*

De plus, des mesures de prévention et de surveillance sont à mettre en œuvre pour lutter contre la légionellose dans les établissements médico-sociaux (circulaire DGS n°97/311 du 24 avril 1997 relative à la surveillance et à la prévention de la légionellose) et dans les établissements sanitaires (circulaire DGS n°98/771 du 31 décembre 1998 sur les problématiques et les textes relatifs à l'usage de l'eau en milieu hospitalier et circulaire DGS-DHO n° 2002/243 du 22 avril 2002 sur les mesures de gestion des risques liés aux installations), ainsi que dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (circulaire DGS/SD7A/DHOS/DGAS/SD2/2005/493 du 28 octobre 2005).

L'ensemble des établissements ont réalisé un diagnostic de leur réseau d'eau chaude sanitaire (ECS) et possèdent un carnet sanitaire. Des mesures correctives ont été ou vont être réalisées suite au résultat de ce diagnostic.

- **S'engager à terme vers une démarche de développement durable**

Korian souhaite s'engager avec ses partenaires et fournisseurs dans un programme s'inscrivant dans une démarche de développement durable avec ses partenaires. Cette démarche concernera notamment les économies de fluides (eau, gaz, électricité), l'utilisation maximum de produits peu ou pas polluants ainsi que la promotion de démarches de prévention en faveur de la protection de l'environnement

De plus, pour chacune des familles de produits dont les achats sont centralisés, une attention particulière est accordée à certaines clauses qui font des fournisseurs de Korian de vrais partenaires du Groupe.

On peut noter par exemple la nature des trois objectifs majeurs fixés dans le cadre de l'appel d'offre sur le bio-nettoyage :

- la qualité (obtenue par une standardisation de la méthode) ;
- la formation aux produits assurée par le prestataire pour l'ensemble de l'équipe bio-nettoyage des établissements du Groupe ;
- l'optimisation des coûts et la protection de l'environnement par la mise à disposition de systèmes de dosage économique des produits (tels que des centrales de dilution, des doseurs lavage/rinçage ...).

De même, il paraît essentiel que les principaux prestataires du Groupe puissent satisfaire aux démarches Qualité et Sécurité engagées au sein de nos établissements. Par exemple, les contrats de sous-traitance de la restauration précisent un certain nombre d'obligations en la matière, le principal impératif, outre la satisfaction des patients et des résidents, réside dans l'obligation de respecter la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), les directives de la DSV (Direction des Services Vétérinaires) et de participer à la démarche d'accréditation. Le sous-traitant est ainsi totalement intégré dans la démarche Qualité de l'établissement.

9. Recherche & Développement

De par son activité d'hébergement de personnes dépendantes, le Groupe Korian ne mène pas d'action systématique de recherche et développement, et ne dispose à ce titre d'aucun brevet important pour l'activité.

De même, l'activité du Groupe n'est dépendante d'aucune licence.

10. Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social de Korian est divisé en 27 686 659 actions de 5,00 € de nominal chacune.

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double.

Le tableau ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de Korian au 31 mars 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital
Groupe Batipart	7 473 223	26,99 %
Predica	8 582 864	31,00 %
ACM Vie	3 265 627	11,79 %
Groupe MALAKOFF-MEDERIC	3 045 562	11,00 %
MACSF Epargne Retraite	1 503 990	5,43 %
FCPE Korian Actionnariat	95 074	0,34 %
Flottant	3 720 319	13,44 %
Total	27 686 659	100,0%

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Il est par ailleurs précisé que, outre les obligations légales ou réglementaires d'information de franchissement de seuil, toute personne physique ou morale, agissant seul ou de concert, qui détient ou viendrait à détenir directement ou indirectement un nombre d'action représentant 2% du capital social ou des droits de vote sera tenue d'informer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la société dans un délai 15 jours à compter de la date de négociation ou de la conclusion de tout accord entraînant le franchissement de ce seuil, et indépendamment de la date d'inscription en compte éventuelle, du nombre total d'actions de la société, ou le nombre de droit de vote, qu'elle possède directement ou indirectement ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droit de vote qui y sont potentiellement attaché.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil, à la hausse ou à la baisse, de 2% est franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne s'appliquera que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société.

Par ailleurs, le fonds commun de placement des salariés du groupe détenait 87 397 actions Korian au 31 décembre 2008, et en détient 95 074 au 31 mars 2009.

Mandataires sociaux	Achats de titres	Valeur du titre	Ventes de titres	Valeur du titre
M. GEORGES FRANCOIS	0		0	
M. C.RUGGIERI	0		0	
BATIPART S.A.	179 869	23,80	4 122 996	23,42
MONROE*	1 813 762	29,10		
PROVAL*	0	0	3293	20
BTP TRANSACTIONS*	0	0	240 297	30
M. Julien RUGGIERI	0		0	
M. DUCHAMP	0		0	
ACM VIE	0		0	
M. BIEBER	0		0	
M. THONIER	0		0	
M. CASTEX	0		0	
M. AMBONVILLE	0		0	
MME VAN LERBERGHE	0		0	
M. LAPP	0		0	
M. MERCEREAU	0		0	

**Personnes morales contrôlées par Batipart.*

Opérations de rachat d'actions.

Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

Le Directoire a décidé le 18 juin 2008 la poursuite du programme de rachat d'actions de KORIAN autorisé par l'assemblée générale du 18 juin 2008.

Afin d'agir en conformité avec les dispositions des articles 631-5 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, KORIAN a décidé d'utiliser ce programme pour les objectifs autorisés par l'assemblée générale du 18 juin 2008 et d'intervenir sur ses propres actions en vue :

- de leur attribution aux salariés ;
- de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité dans le cadre des pratiques de marché admises par les autorités de marché ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tous moyens, notamment par échange de titres et en particulier dans le cadre d'opérations financières telles que de croissance ou à l'occasion d'émissions de titres donnant directement ou indirectement accès au capital.

Dans le cadre de la réalisation du deuxième objectif visé ci-dessus, motivé par la volonté d'éviter une trop forte volatilité du titre, KORIAN a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, d'une durée d'une année civile reconductible par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, KORIAN a affecté une somme de 480.000 euros au compte de liquidité.

A la date du 1er février 2008, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société KORIAN à Rothschild & Cie Banque. A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 13 700 titres ;
- 207.457,31 euros.

A partir du 11 février 2008 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Korian a confié Exane BNP Paribas la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 13 700 titres ;
- 207.457,31 euros.

Réalisation des opérations d'achat

Dans le cadre du contrat de liquidité la Société a procédé au cours de l'exercice 2008 :

- à l'acquisition de 57 589 de ses propres actions, au prix moyen de 20,43 euros ; et
- à la vente de 45 217 actions au titre du contrat de liquidité, au prix moyen de 20,99 euros.

KORIAN détenait ainsi au 31 décembre 2008, à la clôture de l'exercice social 26 047 de ses propres actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 mars 2009, Korian détient 39 118 de ses propres actions.

11. Tableau des délégations en cours de validité et des délégations utilisées.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2007 a décidé de consentir les délégations de compétence suivantes au directoire :

Délégation de compétence	Montant maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au 31 décembre 2008
pour augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (1 ^{ère} résolution)	montant nominal global de 50 millions d'euros	26 mois	Néant
pour augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (2 ^{ème} résolution)	montant nominal global de 50 millions d'euros <i>(étant précisé que cette autorisation s'impute sur le plafond nominal global de 50 M€ fixé au point 1 ci-dessus)</i>	26 mois	Néant
pour décider l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (3 ^{ème} résolution)	sous réserve des plafonds prévus dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée	26 mois	Néant

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2007 a également autorisé le directoire à :

Autorisation	Montant maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au 31 décembre 2008
attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux de la société (4 ^{ème} résolution)	dans la limite de 138 433 actions ordinaires	38 mois	Néant

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2008 a décidé de consentir la délégation de compétence suivante au directoire :

Délégation de compétence	Montant maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au 31 décembre 2008
pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne groupe, y compris par voie d'attribution gratuite d'actions (7 ^{ème} résolution)	montant nominal maximum de 840 000 euros	26 mois	Néant

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2008 a également autorisé le directoire à :

Autorisation	Montant maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au 31 décembre 2008
consentir aux au bénéfice des membres du personnel et/ou des dirigeants de la société des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (6 ^{ème} résolution)	dans la limite de 138 433 actions ordinaires	26 mois	Néant
augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (8 ^{ème} résolution)	montant maximum de 10 millions d'euros	26 mois	Néant

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2008 a également décidé de consentir la délégation de compétence suivante au directoire :

Délégation de compétence	Montant maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au 31 décembre 2008
3° pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne groupe	montant nominal maximum de 840 000 euros	26 mois	Néant

12. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Exercice	Nombre d'actions	Dividende versé	Dividende ouvrant droit à abattement
2007	27 686 659	0,54 euros	0,54 euros*
2006	27 686 659	0,35 euros	0,35 euros*
2005	253 562 498	0	0

* Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier 2006.

13. Affectation du résultat de l'exercice 2008

Lors de la prochaine assemblée générale en date du 17 juin 2009, il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la manière suivante : Distribution de dividendes pour un montant de 16 611 995,40 euros, prélevée sur le bénéfice de la Société pour l'intégralité de son montant, soit 9 601 821,96 euros et sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » à hauteur d'un montant de 7 010 173,44 euros.

14. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

Les charges somptuaires visées par l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent pour le Groupe Korian à 68 381 euros dont 53 850 euros sur Korian SA.

15. Résultats et autres éléments caractéristiques de la société Korian depuis sa création (en euros)

Il est rappelé que la société Korian a été constituée le 24 mars 2003, à l'époque sous la dénomination de Suren S.A.S.

Nature des Indications / Périodes <i>Durée de l'exercice</i>	31/12/2008 <i>12 mois</i>	31/12/2007 <i>12 mois</i>	31/12/2006 <i>12 mois</i>	31/12/2005 <i>21 mois</i>	31/03/2003 <i>11 mois</i>
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	138 433 295	138 433 295	138 433 295	253 562 498	139 545 272
b) Nombre d'actions émises	27 686 659	27 686 659	27 686 659	253 562 498	139 545 272
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 724 637	23 743 269	24 433 602	11 023 055	30 000
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements & provisions	-2 020 032	21 903 738	11 272 096	-17 047 468	-2 913 651
c) Impôt sur les bénéfices	-14 729 634	- 10 548 271	- 13 158 187	-8 643 943	-1 396 024
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	12 708 026	32 452 009	24 430 283	-8 403 523	-1 517 627
e) Bénéfice après impôt, participation, amortissements & provisions	9 601 822	9 746 919	29 619 865	- 9 429 690	-1 517 627
f) Montants des bénéfices distribués	* 16 611 995	14 950 795	9 690 331	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultats par action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.46	1,17	0,88	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.35	0,35	1,07	0	0
c) Dividende versé à chaque action	*0.60	0,54	0,35	0	0
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	278	265	238	114	2
b) Montant de la masse salariale	14 267 207	13 128 889	17 693 741	6 165 781	136 200
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	6 005 164	5 829 734	5 956 830	1 704 006	46 753

* La distribution des dividendes envisagée au titre de l'exercice 2008 sera votée en Assemblée Générale le 17 juin 2009.

16. Rémunération des mandataires sociaux

- Montant des rémunérations des membres du directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2008
Madame Rose-Marie VAN LERBERGHE, Présidente du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	479 732 euros	484 382 euros
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Monsieur Guillaume LAPP, Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	294 840 euros	266 740 euros
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Monsieur François MERCEREAU, Membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	283 200 euros	276 100 euros
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		

(montants en euros)	Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos le 31 décembre 2007		Exercice clos le 31 décembre 2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rose-Marie VAN LERBERGHE, Présidente du Directoire				
Rémunération fixe	300 000	300 000	350 000	350 000
Rémunération variable	127 500	35 000	131 250	127 500
Rémunération exceptionnelle	50 000			50 000
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 232	2 232	3 080	3 080
TOTAL	479 732	337 232	484 382	530 580
Guillaume LAPP, Membre du Directoire				
Rémunération fixe	200 000	200 000	220 000	220 000
Rémunération variable	51 000	36 274	42 900	51 000
Rémunération exceptionnelle	40 000			40 000
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 840	3 840	4 048	4 048
TOTAL	294 840	240 114	266 740	315 048
François MERCEREAU Membre du Directoire				
Rémunération fixe	200 000	192 761	220 000	220 000
Rémunération variable	43 200	4 400	56 100	43 200
Rémunération exceptionnelle	40 000			40 000
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	283 200	197 161	276 100	303 200

- **Montant des rémunérations des membres du conseil de surveillance**

Au 31 décembre 2008, il a été versé des jetons de présence aux membres de Conseil de Surveillance. Les membres du conseil et les membres des comités ont droit également au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits conseils et comités.

Le tableau suivant donne le détail du montant, en euros, des jetons de présence au titre de l'exercice 2007 et 2008, sur la base du règlement intérieur approuvé par le Conseil de Surveillance et dont la répartition est la suivante :

- une part fixe annuelle :
 - o pour le président du conseil de surveillance : 5 200 euros
 - o pour les membres, autres que les membres indépendants : 2 600 euros
 - o pour les membres indépendants : 17 000 euros
- une part variable en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du conseil
 - o 600 euros (le double pour le président) pour chaque participation effective aux réunions du Conseil

En outre, une rémunération est également allouée aux membres du conseil également membre d'un comité spécialisé comme suit :

- une part fixe annuelle pour le président: 1 200 €
- une part variable pour les membres: 600 €.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants durant les deux derniers exercices		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montant versés au cours de l'exercice 2008
Jean-Claude GEORGES FRANCOIS Jetons de présence : Autres rémunérations :	15 400 euros	16 000 euros
Charles RUGGIERI Jetons de présence : Autres rémunérations :	6 800 euros	8 000 euros
BATIPART représentée par Monsieur Julien RUGGIERI Jetons de présence : Autres rémunérations :	5 600 euros	5 000 euros
Adrien BLANC Jetons de présence : Autres rémunérations :	4 400 euros	1 597 euros
Jean-Jacques DUCHAMP Jetons de présence : Autres rémunérations :	7 400 euros	8 000 euros
Jean-Yves HOCHER Jetons de présence : Autres rémunérations :	2 600 euros	1 619 euros
ACM VIE représentée par Monsieur Pierre BIEBER Jetons de présence : Autres rémunérations :	6 800 euros	7 400 euros
Jean-Paul THONIER Jetons de présence : Autres rémunérations :	21 200 euros	21 800 euros
Jean CASTEX Jetons de présence : Autres rémunérations :	16 350 euros	21 800 euros
Jacques AMBONVILLE Jetons de présence : Autres rémunérations :	22 400 euros	22 400 euros
TOTAL	108 950 euros	113 616 euros

Les jetons de présence versés en 2008 aux membres du Conseil de Surveillance sont conformes à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2007 qui avait fixé le montant global à 150 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

Monsieur Jacques Ambonville, membre du Conseil de surveillance, est associé de la société Hâm Consulting qui a facturé à Korian des prestations à compter du 1^{er} septembre 2008 pour un montant de 7 658, 34 euros H.T.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les deux derniers exercices à chaque dirigeant mandataire social					
N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Rose-Marie VAN LERBERGHE, Présidente du Directoire					
28/08/2007	Souscription		9 000	30.39€	2007
2008			0		
Guillaume LAPP, Membre du Directoire					
28/08/2007	Souscription		8000	30.39€	2007
2008			0		
François MERCEREAU, Membre du Directoire					
28/08/2007	Souscription		8000	30.39€	2007
2008			0		
TOTAL					

Aucune option de souscription d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2008 par un dirigeant mandataire social.

Par ailleurs, aucune action de performance n'a été attribuée à un mandataire social au cours de l'exercice 2008, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour un mandataire social durant ce même exercice.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions	
Date d'assemblée	21 juin 2007
Date du Directoire	28/08/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	91 000
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	25 000
Point de départ d'exercice des options	28/08/2007
Date d'expiration	A partir du 28/08/2009 et au plus tard le 28/08/2014

Options de souscription d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers :

Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
33 000	30.39€	28/08/2007	–

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Rose-Marie VAN LERBERGHE, Présidente du Directoire,	X			X		X		X
Guillaume LAPP, Membre du Directoire	X			X		X		X
François MERCEREAU, Membre du Directoire	X			X		X		X

17. Liste des mandats des administrateurs

- Liste des mandats des membres du directoire

Liste des mandats exercés par Rose-Marie Van Lerberghe :

Sociétés Anonymes	Fonctions exercées
KORIAN	Présidente du directoire
AIR FRANCE	Administrateur
INSTITUT PASTEUR	Administrateur

Liste des mandats exercés par Guillaume Lapp :

Sociétés Anonyme	Fonctions exercées
KORIAN	Membre du directoire et directeur général
CRF de SIOUVILLE	Président Directeur Général
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU PAYS DE SEINE	Président Directeur Général
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE GASVILLE	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
HOLDING AUSTRUY BUREL	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
LE MONT BLANC	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
LE RAYON D'OR	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
TERAFI	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
LE BREVENT	Liquidateur
MEUDON TYBILLES	Administrateur
Gérant de Sociétés à Responsabilité Limitée	
CHAMTOU	PARTENAIRE RESTAURATION
CARLOUP SANTE	OPHELIADES SERRES
CMS CHAMBON	PEROU
COLSON ET COLSON France	RESIDENCE DU LAC
CPRR SAINTE BAUME	RESIDENCE FREDERIC MISTRAL
DE BIOUX SANTE	RESIDENCE FRONTENAC
IMMOBILIERE JANIN	SEMIRAMIS CLERMONT
ISERE SANTE	SEMIRAMIS JANIN
LAFITTE SANTE	SEMIRAMIS ORION
LE MAIL SANTE	SEMIRAMIS ST LAURENT
LES LUBERONS	SÉRIENCE SSR
MASSENET SANTE	THALATTA

MEDI'DEP FONCIER	VILLA SAINT DOMINIQUE
MÉDOTELS	VILLANDIERES NIMES
OPHELIADES SERRES	LE COTEAU

Liste des mandats exercés par Jean-Pierre Ravassard :

Sociétés Anonyme	Fonctions exercées
KORIAN	Membre du Directoire et Directeur Général
SA TERAFI	Administrateur
SA HOLDING AUSTRUY BUREL	Administrateur
SA LE RAYON D'OR	Administrateur
SA LE RAYON D'OR	Directeur Général
SA LE RAYON D'OR	Président
SA SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	Administrateur
SA SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	Directeur Général
SA SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	Président
SA LES FONTAINES	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
SA GRAND'MAISON	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
SA LA BASTIDE DE LA TOURNE	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
SOCIETE GERONTOLOGIQUE DU CENTRE OUEST - SGCO	Représentant permanent de la SA KORIAN, administrateur
Sociétés par actions simplifiées	Fonctions exercées
SAS LES OPHELIADES MONTBELIAR	Président
Gérant de Sociétés à Responsabilité Limitée	
SARL CENTRE DE PNEUMOLOGIE ET DE REEDUCATION RESPIRATOIRE DE LA SAINTE BAUME (jusqu'au 30.06.2007)	SARL ISERE SANTE
SARL SEMIRAMIS JANIN	SARL RESIDENCE FRONTENAC
SARL VEPEZA	SARL SEMIRAMIS ST LAURENT
SARL CHAMTOU	SARL RESIDENCE DU LAC
SARL CENTRE MEDICAL SPECIALISE DU CHAMBON (jusqu'au 30.06.2007)	SARL SOCIETE IMMOBILIERE JANIN
SARL CARLOUP SANTE	SARL LES OPHELIADES SERRES
SARL ORION	SARL COLSON ET COLSON FRANCE
SARL LES LUBERONS	SARL THALATTA (jusqu'au 30.06.2007)
SARL VILLANDIERES NIMES (jusqu'au 30.06.2007)	SARL PARTENAIRE RESTAURATION
SARL SEMIRAMIS CLERMONT	SARL PEROU
EURL MEDOTELS	SARL LE COTEAU (jusqu'au 30.06.2007)
EURL SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION (jusqu'au 30.06.2007)	EURL RESIDENCE FREDERIC MISTRAL
SARL LE MAIL SANTE	SARL LAFITTE SANTE
SARL MASSENET SANTE	EURL MEDIDEP FONCIER
SARL DE BIOUX SANTE	SARL VILLA SAINT DOMINIQUE
Sociétés En Nom Collectif	Fonctions exercées

SNC SOCIETE EN NOM COLLECTIF RESIDENCE LES AJONCS	Représentant permanent de KORIAN, Gérant
--	--

Monsieur Jean-Pierre Ravassard a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général le 20 février 2008.

Liste des mandats exercés par François Mercereau

Société Anonyme	Fonctions exercées
KORIAN	Membre du directoire, directeur général
CLINIQUE DU PAYS DE SEINE	Représentant permanent de KORIAN SA, Administrateur
LE MONT BLANC	Président du conseil d'administration et directeur général
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE GASVILLE	Président du conseil d'administration et directeur général
CFR DE SIOUVILLE	Représentant permanent de KORIAN SA, Administrateur
Gérant de Sociétés à Responsabilité Limitée	
CHAMTOU	PARTENAIRE RESTAURATION
CMS CHAMBON	PEROU
COLSON ET COLSON France	RESIDENCE DU LAC
CPRR SAINTE BAUME	RESIDENCE FREDERIC MISTRAL
DE BIOUX SANTE	RESIDENCE FRONTENAC
IMMOBILIERE JANIN	SEMIRAMIS CLERMONT
ISERE SANTE	SEMIRAMIS JANIN
LAFITTE SANTE	SEMIRAMIS ORION
LE MAIL SANTE	SEMIRAMIS ST LAURENT
LES LUBERONS	SÉRIENCE SSR
MASSENET SANTE	THALATTA
MEDI'DEP FONCIER	VILLA SAINT DOMINIQUE
MÉDOTELS	CARLOUP SANTE
OPHELIANES SERRES	LE COTEAU

- Liste des mandats des membres du conseil de surveillance

Liste des mandats exercés par Jean-Claude Georges François

Sociétés Anonymes	Fonctions exercées
PREVOYANCE ET REASSURANCE SA	Administrateur
PREVOYANCE RE SA à directoire et C.S.	Membre du conseil de surveillance
KORIAN SA à directoire et C.S.	Président du Directoire puis Président du conseil de surveillance
Sociétés en Nom Collectif	Fonctions exercées
SOCIETE EOLIENNE SAINT ROSE	Associé
Gérant de SARL	
J C G F CONSEIL SARL	
Gérant de Sociétés Civiles	
CLODAPIER SCI (hors groupe)	
Groupements et autres	Fonctions exercées
ATIC SERVICES	Administrateur
CFNR	Administrateur
CMAV (CAISSE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE) du Groupe MALAKOFF	Président
EMO BV	Commissaire
FEDERIS (GROUPEMENT PARITAIRE DE PREVOYANCE) regroupant MALAKOFF et MEDERIC	Président
GROUPEMENT INFORMATIQUE ET COMPETENCES (GIEC)	Administrateur
INGENIEURS 2000	Président
MANUFRANCE BV	Administrateur
OVET	Commissaire

Liste des mandats exercés par Charles Ruggieri :

Qualité dans la société	Dénomination de la société
Président d'honneur	BATIGERE SAS
Président	BATIPART SA BENI STABILI
Président du conseil de surveillance	FONCIERE DES REGIONS SA
Membre du conseil de surveillance	FONCIERE DES MURS FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE IMMEO WOHNEN GMBH
Vice Président du conseil de surveillance	KORIAN

Administrateur	L'ARSENAL (Association) CIC EST FONCIERE LOGEMENTS (Association) USINE D'ELECTRICITE DE METZ (Régie Municipale) jusqu'au 04/04/2008 PROMEO
Administrateur délégué	CILGERE LORRAINE (Association)
Représentant légal de BATIPART, Président	BATIPART PARTICIPATIONS ANTHEMIS NOVAE PROVAL BATIPART HOTELS CHERBOURG HOTELS (jusqu'au 07/10/2008) BTP 6 SAS BTP 7 SAS BTP 8 SAS BATIPART IMMOBILIER BATIPART SANTE
Représentant légal de BATIPART PARTICIPATIONS, Président	PROMINVEST SAS
Représentant légal de BATIPART, Gérant	SCI DU 28 RUE DUMONT D'URVILLE BTP 2

Liste des mandats exercés par Julien Ruggieri :

Qualité dans la société	Dénomination de la société
Président	CHERBOURG HOTELS (à compter du 08/10/2008)
Vice-Président du conseil de surveillance	JARDILAND SAS
Membre du conseil de surveillance	GFR IMOBILIEN GMBH IMMEO WOHNEN GMBH ANTHEMIS SAS (depuis le 05/11/2008)
Administrateur	PROMEO MONROE SA PARCS GFR MAELYS COTINVEST
Représentant permanent de BATIPART, Membre du conseil de surveillance	KORIAN
Représentant permanent de BATIPART IMMOBILIER, Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 25/11/2008)	FONCIERE DES REGIONS
Représentant permanent de MONROE SA, Membre du Conseil de Surveillance(depuis le 26/11/2008)	FONCIERE DES REGIONS

Liste des mandats exercés par Jean-Jacques Duchamp :

Dénomination de la société	Statut	Qualité dans la société
CPR AM	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER	SA	Administrateur
PREVISEO OBSEQUES	SA Non-cotée	Administrateur
UNIMO	SA	Représentant permanent PREDICA, Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA	Administrateur
GECINA	SA	Administrateur
KORIAN	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE	SA	Administrateur
SANEF	SA Côtée	Administrateur

Liste des mandats exercés par Pierre Bieber :

Qualité dans la société	Dénomination de la société
Représentant permanent des ACM IARD, Membre du conseil de surveillance	FONCIERE DES MURS SCA (jusqu'au 24/12/2008)
Représentant permanent du GACM, Président	IMMOBILIERE ACM SAS
Représentant permanent des ACM VIE, Membre du conseil de surveillance	KORIAN
Membre du conseil de surveillance	FONCIERE MASSENA SCA

Liste des mandats exercés par Jean-Paul Thonier :

Qualité dans la société	Dénomination de la société
Président	Association le CARM, « Cercle des associés en Risk Management »
Vice Président	Association « SILVERLIFE INSTITUTE », institut d'études économiques sur le vieillessement
Membre du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance KORIAN
Directeur	Directeur AST 67
Editions ECONOMICA	Directeur de la collection « Cyndiniques – Sciences du Danger »

Liste des mandats exercés par Jacques Ambonville :

Dénomination de la société	Statut	Qualité dans la société
HAM CONSULTING	SAS	Président
DEPOLABO		Administrateur (jusqu'au 30.10.2008)

WELCOOP		Administrateur (depuis le 06.12.2008)
KORIAN	SA	Membre du conseil de surveillance

Liste des mandats exercés par Jean Castex :

Dénomination de la société	Statut	Qualité dans la société
SOCIETE DU ROULE	SA	Administrateur (jusque juin 2008)
CPR CONVEXITE	SICAV	Administrateur (jusque avril 2008)
INSTITUE CURIE		Administrateur (depuis juin 2008)
KORIAN	SA	Membre du conseil de surveillance

Liste des mandats exercés par Adrien Blanc :

Dénomination de la société	Qualité dans la société
68 Brook Street	Administrateur
103 Colmore Row (2) B.V.	Administrateur
103 Colmore Row B.V.	Administrateur
11 Angel Court BV	Administrateur
130 Newington Butts (2) BV	Administrateur
130 Newington Butts BV	Administrateur
1 Aldgate Union Retail (2) B.V.	Administrateur
1 Aldgate Union Retail B.V.	Administrateur
1 Finsbury Square (2) B.V.	Administrateur
1 Finsbury Square BV	Administrateur
1 Sandyford B.V.	Administrateur
22 Queen Square BV	Administrateur
2 Aldgate Union (2) BV	Administrateur
2 Aldgate Union BV	Administrateur
34 Henrietta Street (2) BV	Administrateur
34 Henriette Street BV	Administrateur
41 Lothbury BV	Administrateur
42 Leicester Square (2) BV	Administrateur
42 Leicester Square BV	Administrateur
42 St. Andrew's Square BV	Administrateur
50 West Register Street BV	Administrateur
67 Lombard Street (2) BV	Administrateur
67 Lombard Street BV	Administrateur
78 Fenchurch Street BV	Administrateur
8 Park Row (2) BV	Administrateur
8 Park Row BV	Administrateur
Cascata B.V.	Administrateur
Altarea	Administrateur

CHIPS HOLDING SARL	Gérant
CHIPS PLAGE SARL	Gérant
FINANCIERE PALMER SARL	Gérant
First Serviced Offices Holdings B.V.	Administrateur
First Serviced Offices Real Estate Holdings B.V.	Administrateur
Ifanco Consultancy BV	Administrateur
Industrious Holdings (Jersey) Limited	Administrateur
Industrious (Jersey) Guarantee Company Limited	Administrateur
Industrious MTL Security (Jersey) Limited	Administrateur
Industrious Warehousing (Jersey) Limited	Administrateur
MSQ Co-Investment Partnership IV, LP	Administrateur
MSQ GP, L.L.C.	Administrateur
MSREF V Galileo B.V.	Administrateur
MSREF V Pluto B.V.	Administrateur
MSREF V Saturnus B.V.	Administrateur
MSREF V Tulip B.V.	Administrateur
Pinstripe (Jersey) Limited	Administrateur
SNC FONCIERE PALMER	Gérant
SNC PALMER PLAGE	Gérant
SNC PALMER TRANSACTIONS	Gérant
MSREF V Green Investments GP LLC	Administrateur
Garville Limited	Administrateur
Goodmans Fields I B.V.	Administrateur
Goodmans Fields II (2) B.V.	Administrateur
Goodmans Fields II B.V.	Administrateur
Drapers Gardens (2) B.V.	Administrateur
Drapers Gardens B.V.	Administrateur
Edridge Road B.V.	Administrateur
MSREF V Rooster B.V.	Administrateur
MSREF V Emerald B.V.	Administrateur
Redland House B.V.	Administrateur
SCI MSEOF Montparnasse	Administrateur
St. James's House	Administrateur
St. James's House (2) BV	Administrateur
KORIAN S.A.	Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 19.05.2008)

Liste des mandats exercés par Jean-Yves HOCHER :

Dénomination de la société	Statut	Qualité dans la société
AGRO PARIS TECH.	Institut	Administrateur
ASF		Administrateur (jusqu'au 12/11/2008)
ATTICA	GIE	Administrateur (jusqu'au 22/05/2008)
BANCO ESPIRITO SANTO - BES	SA (Portugal)	Administrateur (jusqu'au 23/05/2008)
BGPI	SA	Administrateur (jusqu'au 22/05/2008)
CA LEASING	SA	Administrateur (jusqu'au 04/11/2008)
CAMCA	Loi 1901	Administrateur (jusqu'au 15/04/2008)
CEDICAM	GIE	Censeur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA	Président du Conseil d'administration (jusqu'au 05/06/2008)
CREDIT AGRICOLE SA	SA	Directeur Général Délégué
CRESERFI	SA	Représentant permanent de SOFINCO, administrateur (jusqu'au 26/11/2008)
EUROFACTOR		Président du conseil de surveillance (jusqu'au 09/10/2008)
FFSA		Membre du Bureau, Membre de la Commission Exécutive (jusqu'au 06/10/2008)
FGA Capital S.p.a (ex FGASFS)		Président du conseil d'administration (jusqu'au 31/10/2008)
FINAREF	SA	Président du conseil d'administration (jusqu'au 07/10/2008)
GECINA	SA	Représentant permanent de PREDICA, administrateur
Groupement Français des Bancassureurs	Loi 1901	Président (jusqu'au 08/05/2008)
KORIAN	SA	Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 22/05/2008)
LA MEDICALE DE France	SA	Administrateur (jusqu'au 22/05/2008)
MEDEF		Membre de l'Assemblée Générale
PACIFICA	SA	Administrateur (jusqu'au 16/06/2008)
PACIFICA	SA	Censeur
PREDICA	SA	Directeur Général non administrateur (jusque juin 2008)
PREDICA	SA	Vice-Président - Administrateur
SIPAREX	SA	Représentant permanent de PREDICA, censeur (jusqu'au 22/05/2008)
SOFINCO	SA	Président du conseil d'administration (jusqu'au 09/10/2008)
UNIPIERRE ASSURANCE	SCPI	Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 22/05/2008)

18. Prises de participation ou de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du code de commerce, le directoire présente ci-dessous les prises de participations significatives et de contrôle dans d'autres sociétés intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- En France :
 - acquisition à 100% d'un EHPAD de 115 lits à Hyères en janvier 2008 ;
 - acquisition par Financière Sinoué de 100% de la Clinique Saint Antoine en août 2008 ;
- En Allemagne : acquisition à 100% de la société Mietpark et du centre d'accueil de jour Air Düsseldorf en janvier 2008 ;
- En Italie :
 - acquisition à 85% du groupe Boragno composé de cinq centres de réhabilitation pour handicapés physiques et psychiatriques en juillet 2008 (199 lits) ;
 - acquisition à 95% du groupe Flora à Bari en décembre 2008 composé des sociétés Rean Srl et Flora Sas (216 lits).

19. Cessions de participation

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du code de commerce, le directoire présente ci-dessous les cessions de participations significatives et de contrôle dans d'autres sociétés intervenues au cours de l'exercice

- En France :
 - Ophéliades Serres le 31 mai 2008 ;
 - Résidence du Sapin Les Montgolfières le 9 juillet 2008 ;
 - Centre médical spécialisé le Chambon le 31 juillet 2008 ;
 - Cession du fonds de commerce la Boissière à Chartres le 7 juillet 2008 ;
- En Allemagne : cession des établissements de Nittenau en août et Waidhaus en septembre 2008.

20. Activité et résultats des filiales de la société et des sociétés consolidées

Les filiales sont :

- **des cliniques de soins de suite et réadaptation (SSR)**, qui accueillent des patients convalescents ou handicapés, à la suite d'un séjour dans une structure de soins aigus. Leur vocation est de réduire les incapacités physiques ou de ré-autonomiser les patients afin de faciliter leur retour à domicile et de favoriser leur réinsertion dans leur milieu socio professionnel,
- **des cliniques psychiatriques**, qui accueillent des patients pour le traitement des affections psychosomatiques, ainsi que des troubles psychiques aigus et évolutifs,
- **des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** qui accueillent et prennent en charge des personnes âgées, qui, du fait de leur état de dépendance, ne peuvent plus vivre à domicile. Leur vocation est de les accompagner humainement et de leur dispenser des soins, quelque soit leur niveau de dépendance, et ce jusqu'à la fin de leur vie,

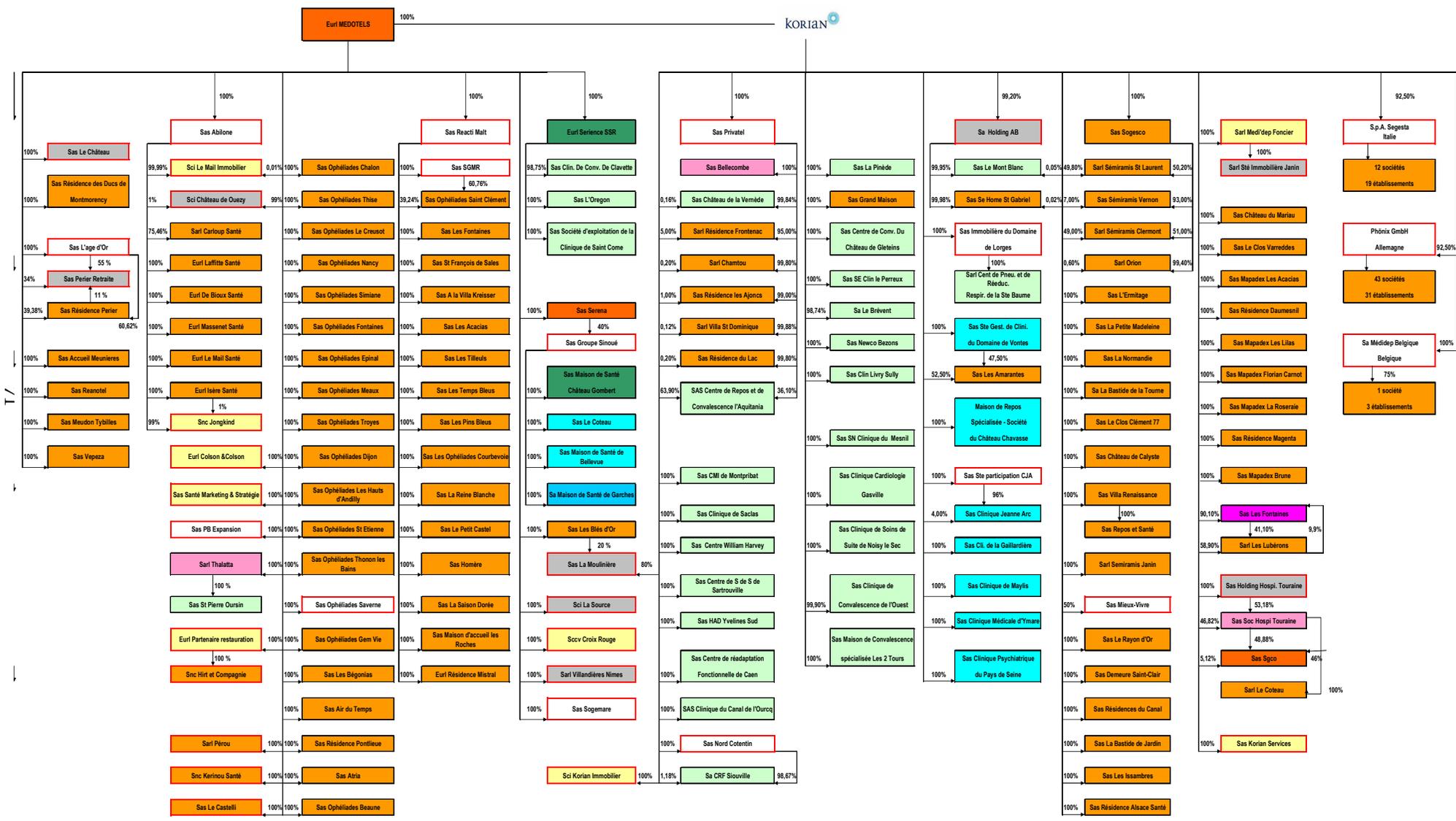
- **des holdings**, qui ont pour unique vocation de détenir des participations dans les établissements précités ci-dessus.

La liste des sociétés du Groupe est présentée en note 33 des annexes aux comptes consolidés.

21. Organigramme juridique

Au 31 décembre 2008, le périmètre Korian compte 224 sociétés consolidées.

La page suivante présente l'organigramme juridique de Korian au 31 décembre 2008.



Légende organigramme :

- Murs + Fonds de Com. EHPAD
- Murs + Fonds de Com. Mixte EHPAD + SSR
- Fonds de Com EHPAD
- Murs + Fonds de Com. SSR
- Fonds de Com. SSR
- Murs + Fonds de Com. Psychiatrique
- Fonds de Com. Psychiatrique
- Murs
- Murs + Fonds de Com. Mixte EHPAD + SSR
- Fonds de Com. SSR
- Murs + Fonds de Com. Psychiatrique
- Murs
- Autre
- si trait rouge : sté sans personnel

Korian

Siège Social : 32 rue Guersant - 75017 Paris
Société Anonyme au capital de 138 433 295 €
RCS Paris : 447 800 475

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2008**

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée Générale, nous vous proposons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Korian, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à des tests de dépréciation sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles tels que décrits dans la note 1.10 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous sommes par ailleurs assurés que des provisions suffisantes ont été constituées.
- La note 1.7 de l'annexe présente les modalités de détermination de la juste valeur des autorisations en France et en Italie. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités aux acquisitions de l'exercice.
- La note 1.14 de l'annexe aux états financiers indique que votre société a recours à des instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur. Pour déterminer cette juste valeur, votre société utilise des techniques d'évaluation basées sur des paramètres de marché. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par les experts et la documentation disponible pour les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 24 Avril 2009

Les commissaires aux comptes

**C O N S E I L A U D I T &
S Y N T H E S E**

SOPHIE DUVAL

M A Z A R S

ISABELLE SAPET

Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2008

Présentation du bilan

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.08	31.12.07 *
Goodwills	4	612 186	627 056
Immobilisations incorporelles	5	586 862	525 023
Immobilisations corporelles	6	262 630	273 851
Immobilisations financières	7	13 168	15 247
Impôts différés actifs	24	16 131	8 395
Actifs non courants		1 490 976	1 449 572
Stocks	8	3 089	3 121
Clients et comptes rattachés	9	80 635	75 121
Autres créances & actifs financiers courants	10	74 766	73 543
Disponibilités et équivalents de Trésorerie	11	72 255	70 188
Actifs courants		230 745	221 973
Actifs détenus en vue de leur cession		10 528	9 892
Total de l'actif		1 732 249	1 681 437

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(En milliers d'euros)		31.12.08	31.12.07 *
Capital		138 433	138 433
Primes		222 536	227 740
Réserves et résultats consolidés		263 386	272 001
Capitaux propres (part du Groupe)		624 355	638 174
Intérêts minoritaires		17 775	9 438
Capitaux propres totaux		642 130	647 612
Provisions pour retraites	16	12 285	11 451
Impôts différés	24	202 965	188 514
Autres provisions	17	7 208	6 592
Emprunts et dettes financières	15	595 213	604 919
Passifs non courants		817 671	811 476
Provision à moins d'un an	17	3 119	2 359
Fournisseurs et comptes rattachés		78 611	54 046
Autres dettes et comptes de régularisation	18	119 842	107 652
Emprunts à moins d'un an et découverts bancaires	14/15	43 683	48 397
Instruments financiers passif	14	18 477	2 475
Passifs courants		263 733	214 929
Passifs détenus en vue de leur cession		8 716	7 420
Total du passif		1 732 249	1 681 437

* Les éléments des comptes consolidés au 31/12/2007 sont repris dans le document de référence au 31/12/2007 publié.

Présentation du compte de résultat

RESULTAT			
(En milliers d'euros)	Note	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires		781 328	607 979
Autres produits		0	407
Produits de l'activité		781 328	608 386
Achats consommés		61 670	39 455
Charges de personnel	20	370 616	301 949
Charges externes	21	219 007	149 659
Impôts et taxes		38 796	38 066
Dotations aux amortissements et dépréciations		28 249	21 949
Résultat sur cession des participations consolidées		-8	993
Autres produits et charges opérationnels	22	4 573	-3 100
Résultat opérationnel		67 554	55 653
Charges financières		-38 451	-24 934
Produits financiers		139	37
Coût de l'endettement financier brut	23	-38 312	-24 897
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		70	307
Coût de l'endettement financier net		-38 242	-24 590
Autres charges financières		-3 586	-2 157
Autres produits financiers		2 526	7 677
Résultat avant impôt		28 252	36 583
Impôt sur les bénéfices	24	-6 588	-8 687
Résultat des sociétés intégrées		21 665	27 897
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		0	
Résultat net des activités poursuivies		21 665	27 897
Résultat net d'impôt des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession		-1 450	-2 829
Résultat net		20 215	25 068
Part des intérêts minoritaires		2 172	1 939
Part du Groupe		18 042	23 128
Résultat net part du groupe / action des activités poursuivies (en €)	13	0,70	0,94
Résultat net part du groupe / action des activités abandonnées (en €)	13	-0,05	-0,10
Résultat net part du groupe / action dilué des activités poursuivies (en €)	13	0,70	0,93
Résultat net part du groupe / action dilué des activités abandonnées (en €)	13	-0,05	-0,10

Tableau de flux de trésorerie

En Milliers d'euros	Notes	31.12.08	31.12.07
Résultat net total		20 215	25 067
Résultat net des activités abandonnées		-1 450	-2 829
Résultat net des sociétés intégrées poursuivies		21 665	27 897
	<i>Dont IS</i>	6 589	8 273
Dotations nettes amortissements et provisions		28 594	16 084
Impôts différés	24	-6 297	408
Charges sur actualisation des retraites	16	387	368
Résultat sur JV des passifs financiers (SWAP)	14	961	-5 977
Plus-values de cession d'actifs	22	-9 599	1041
Valorisation selon IFRS 2 (BSA et PEG)		1 176	468
Charges imputées sur prime de fusion		0	-379
Marge brute d'autofinancement		35 437	37 081
Variation des stocks		58	191
Variation des créances clients		-2 832	1 210
Variation des dettes fournisseurs		23 158	-2 094
Variation Etat impôt sur les bénéfices		-3 992	17 119
Variation des autres éléments		2 488	-4 684
Variation du besoin en fonds de roulement		18 881	11 742
Flux net de trésorerie généré par l'activité		54 318	48 823
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Activités abandonnées		163	1 500
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Activités poursuivies		54 155	47 323
Incidence des variations de périmètre sur acquisitions		-35 008	-256 602
Incidence des variations de périmètre sur cessions		4 137	20 210
Investissements incorporels et corporels décaissés	5 / 6	-106 321	-63 853
Autres investissements financiers décaissés		-580	-2 052
Produits de cession d'immobilisations encaissés (hors titres)		116 944	10 331
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-20 827	-291 966
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Activités abandonnées		-144	-1 651
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Activités poursuivies		-20 684	-290 315
Net cash flow		33 491	-243 144
Augmentation de capital		0	5
Actions propres imputées sur les capitaux propres		-24	-478
Augmentation des dettes financières	15	114 944	305 644
Remboursement des dettes financières	15	-120 357	-18 088
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-14 944	-9 688
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-45	-144
Dividendes à verser		131	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-20 295	277 251
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement - Activités abandonnées		-37	2
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement - Activités poursuivies		-20 258	277 248
Variation de la trésorerie		13 196	34 107
Trésorerie à l'ouverture		50 394	16 273
Trésorerie à la clôture		63 590	50 394
Reclassement de trésorerie à l'ouverture			14
Valeurs mobilières de placement	11	10 090	3 089
Disponibilités	11	62 649	67 557
CBC	15	-9 149	-20 252
Trésorerie		63 590	50 394

Variations des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Imputations directe en capitaux propres	Résultats accumulés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Au 31 décembre 2006	138 433	231 221		256 722	626 376	3 666	630 042
Distribution de dividendes				-9 688	-9 688	-12	-9 701
Augmentation de capital							
Variations de périmètre						1 949	1 949
Imputation des frais de fusion et d'introduction sur les primes		-366		-13	-379		-379
Diminution de capital							
Reclassement de réserves		-3 115		3 115	0		0
Résultat de l'exercice 2007				23 128	23 128	1 939	25 067
Impact IFRS 2 (SO et PAGA)			468		468		468
Impact IFRS 3 (regroupement d'entreprises - rééval, autorisations)			660		660		660
Actions propres			-478		-478		-478
Autres variations				-1 912	-1 912	1 895	-17
<i>S/total autres produits et charges enregistrés en capitaux propres</i>			650	21 216	21 866	3 834	25 701
Au 31 décembre 2007	138 433	227 740	650	271 352	638 175	9 438	647 613
Distribution de dividendes		-5 204		-9 777	-14 981	-8	-14 989
Augmentation de capital							
Variations de périmètre							
Affectation de l'écart d'acquisition Segesta						6 104	6 104
Imputation des frais de fusion et d'introduction sur les primes							
Diminution de capital							
Reclassement de réserves							
Résultat de l'exercice 2008				18 042	18 042	2 172	20 215
Impact IFRS 2 (SO et PAGA)			1 176		1 176		1 176
Impact IFRS 3 (regroupement d'entreprises - rééval, autorisations)						122	122
Actions propres			-24		-24		-24
Impact IAS 39 (instruments financiers)			-18 091		-18 091	-56	-18 147
Autres variations			58		58	3	62
<i>S/total autres produits et charges enregistrés en capitaux propres</i>			-16 880	18 042	1 162	2 241	3 403
Au 31 décembre 2008	138 433	222 536	-16 230	279 616	624 356	17 774	642 130

Il n'existe pas de droits, privilèges, restrictions attachés aux actions composant le capital
 Il n'existe pas non plus d'actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente d'actions.

Le montant des dividendes versés sur l'exercice par la société mère à ses actionnaires s'élève à 14 966 K€, soit 0,54 € par action.

Au 31 décembre 2008, les intérêts minoritaires varient de 8 336 M€.

L'impact de l'affectation définitive du goodwill italien sur les intérêts minoritaires s'élève à 6 104 K€.

SOMMAIRE

- Note 1 - Principes comptables**
- Note 2 - Périmètre et incidences des acquisitions et cessions de l'exercice**
- Note 3 - Activités abandonnées et Actifs destinés à être cédés**
- Note 4 - Goodwills**
- Note 5 - Immobilisations incorporelles**
- Note 6 - Immobilisations corporelles**
- Note 7 - Immobilisations financières**
- Note 8 - Stocks**
- Note 9 - Clients**
- Note 10 - Autres créances et actifs courants**
- Note 11 - Disponibilités et équivalents de trésorerie**
- Note 12 - Catégories d'actifs financiers**
- Note 13 - Résultat par action**
- Note 14 - Instruments financiers de couverture**
- Note 15 - Dettes financières**
- Note 16 - Provisions pour retraites et avantages assimilés**
- Note 17 - Autres provisions**
- Note 18 - Autres dettes et comptes de régularisation**
- Note 19 - Catégories de passifs financiers**
- Note 20 - Charges de personnel**
- Note 21 - Charges externes**
- Note 22 - Autres charges et produits opérationnels**
- Note 23 - Résultat financier net (retraité des activités abandonnées)**
- Note 24 - Impôts sur les résultats**
- Note 25 - Transactions avec des parties liées**

- Note 26 - Engagements et passifs éventuels**
- Note 27 - Engagements au titre des contrats de location**
- Note 28 - Paiement en actions**
- Note 29 - Secteurs opérationnels**
- Note 30 - Événements postérieurs à la clôture**
- Note 31 - Rémunération des organes d'administration et de direction**
- Note 32 - Honoraires Commissaires aux comptes**
- Note 33 - Liste des sociétés du Groupe**

Préambule



S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 138 433 295 €
Siège social : 32 rue Guersant, 75017 Paris
447 800 475 RCS Paris

Ces comptes consolidés, établis sous la responsabilité du Directoire et arrêtés par le Conseil de surveillance du 25 mars 2009, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le groupe Korian propose et développe une offre étendue de services liés à la prise en charge de la dépendance à travers ses EHPAD (Etablissements pour personnes âgées dépendantes), ses SSR (Soins de suite et de réadaptation) et ses cliniques psychiatriques répartis à l'origine sur l'ensemble du territoire français.

Un des principaux objectifs de l'introduction en bourse de novembre 2006 était de renforcer les fonds propres du groupe avec l'ambition de trouver des relais de croissance à l'étranger, notamment en Allemagne et en Italie.

Cette stratégie de croissance s'est concrétisée en 2007 avec l'acquisition de véritables plateformes de développement dans chacun de ces deux pays, le but de Korian n'étant pas de racheter ou de construire des établissements un par un mais de mettre en place un modèle de développement similaire à celui mis en œuvre par le Groupe en France.

Au 31 décembre 2008, le groupe Korian consolide 233 entités juridiques.

Le groupe Korian gère ce portefeuille d'établissements dans le sens d'une médicalisation accrue pour ce qui concerne les maisons de retraite et d'une recherche de spécialisation pour ce qui concerne les établissements sanitaires.

Note 1 - Principes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne (disponibles sur le site de l'Union Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission). Ils sont aussi conformes au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les états financiers consolidés comprennent les états de la Société Anonyme Korian et des filiales qu'elle contrôle.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 33.

IFRS 8, qui s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, a été appliqué par anticipation au 1er janvier 2007, en remplacement de la norme IAS14.

L'approche retenue dans IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, privilégie le reporting interne tel qu'il est retenu par le management de l'entreprise.

La nouvelle interprétation suivante a été appliquée aux comptes annuels 2008, sans impact significatifs sur les comptes, compte tenu notamment du périmètre d'activités de Korian :

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe »

L'application de l'IFRIC 12 « Concessions de services » obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 non encore adoptée par l'Union Européenne n'a pas d'impact sur les comptes du groupe.

L'impact potentiel des amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunts », à IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », et à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations », ainsi que l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », version révisée publiée le 10 janvier 2008 sont en cours d'évaluation.

Les autres amendements et interprétations publiés dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2008 ne s'appliquent pas dans le groupe.

Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les investissements disponibles à la vente,
- les instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs courants sont :

- les actifs et passifs destinés à être consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation,
- la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les découverts bancaires,
- les actifs et passifs détenus essentiellement en vue d'être négociés.

Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Korian comprennent les comptes de Korian SA et de ses filiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Estimations et jugements comptables déterminants

Pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe utilise des estimations et formule des jugements, qui sont régulièrement mis à jour et sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Pour les postes concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, un test de sensibilité des valeurs comptables aux principales hypothèses figure dans les notes d'annexe concernées.

Les estimations et jugements risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysés ci-après.

- Les valeurs d'utilité des actifs incorporels et corporels sont issues de valorisations internes à la société, basées sur les business plan à moyen terme, les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation (taux de progression, taux d'actualisation) étant estimées par le Groupe,
- Après analyse, les contrats de location sont qualifiés de contrats de location simple.
En effet, rien ne permet de considérer que « la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué soit transférée au preneur » dans le cadre des contrats de location commerciale du Groupe Korian, et donc que le groupe se comporte comme un propriétaire au regard des biens loués.

Dans ces conditions, les contrats de baux commerciaux sont qualifiés de contrats de location simple.

Le taux d'impôt retenu pour l'IS et les impositions différées est celui du taux normal de base actuel de l'impôt sur les sociétés majoré d'une contribution de 3.3%, soit un taux global de 34.43%.

Les taux d'imposition retenus à l'étranger sont pour l'Allemagne de 15,83% ou 30% selon les sociétés et pour l'Italie de 31,20%.

1.1 Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique opérationnelle et financière afin d'obtenir des avantages des activités de celle-ci. En général, les entreprises contrôlées sont celles dans lesquelles la société Korian SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote.

Les comptes des filiales sont intégrés globalement à partir de la date de prise de contrôle et cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les comptes consolidés incluent la totalité des actifs, passifs, produits et charges de la filiale. Les capitaux propres et le résultat sont partagés entre la part du Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

1.2 Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint résultant généralement d'un accord contractuel.

Les comptes des coentreprises sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle est une méthode de comptabilisation selon laquelle la quote-part d'un coentrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du coentrepreneur.

Les états financiers sont consolidés à compter de la prise de contrôle jusqu'à la perte de celui-ci.

1.3 Entreprises associées

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont retenus dans les comptes consolidés à partir de la date de début de l'influence notable jusqu'à la date de fin de perte de l'influence notable.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

1.4 Opérations éliminées

Les soldes et transactions commerciales et financières, ainsi que les résultats résultant de transactions inter-sociétés sont éliminés dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

1.5 Regroupement d'entreprises

- Goodwill

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date de prise de contrôle sont inscrits à l'actif en goodwill. Les éventuelles différences négatives sont enregistrées directement en résultat de la période.

A la date d'acquisition correspondant à la date effective de prise de contrôle, conformément à IFRS 3, les actifs remis et les passifs encourus sont estimés à la juste valeur, incluant tous les coûts directement attribuables au rapprochement d'entreprises.

Si la comptabilisation initiale du Goodwill ne peut être déterminée que provisoirement à la date de prise de contrôle car soit les justes valeurs à attribuer aux actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, soit le coût d'acquisition ne peuvent être déterminés que provisoirement, le goodwill est comptabilisé en tenant compte de ces valeurs provisoires.

Dans ce cas, les ajustements de ces valeurs provisoires seront comptabilisés de manière définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Les modalités du test sont décrites au paragraphe 1.10.

- Acquisition par achats successifs

Lorsque l'acquisition est réalisée par voie d'achats successifs, chaque transaction importante est traitée distinctement pour la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis, et de l'écart d'acquisition résiduel.

Lorsqu'un achat complémentaire permet d'obtenir le contrôle d'une entreprise, la part déjà détenue est réévaluée sur la base des justes valeurs ré-estimées à cette date. La contrepartie de cette réévaluation est inscrite en capitaux propres.

Lorsque l'achat complémentaire est réalisé alors que le contrôle était déjà acquis, l'écart constaté à cette occasion est enregistré en écart d'acquisition.

- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur base de la juste valeur des actifs nets acquis.

1.6 Méthodes de conversion

- *Transactions en devises*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les données bilancielleres sont converties au cours de clôture et les données de compte de résultat au cours moyen.

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de transactions en devises dans les comptes consolidés.

- *États financiers en devises*

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en devises étrangères, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

A la clôture 2008, toutes les filiales sont situées dans la zone euro.

1.7 Immobilisations incorporelles

- *Évaluation des actifs incorporels*

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les autorisations d'exploiter acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition déterminée sur la base d'un multiple de chiffre d'affaires.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation par la suite. L'essentiel des actifs incorporels est composé d'autorisations d'exploiter, qui constituent des actifs à durée de vie indéfinie non amortissables. Le cas échéant, ils donnent lieu à dépréciation lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

En France, bien que les autorisations soient accordées pour une durée de 15 ans et que les conventions tripartites soient signées pour une période de 5 ans, aucun amortissement n'est constaté dans les comptes consolidés. Cette position de place du secteur est liée au fait que l'autorisation d'exploiter ne peut être réellement retirée que dans le cas où le groupe ne respecte pas les conditions imposées par les autorités de tutelle dans le cadre d'exploitation de ce genre d'établissements et notamment le respect des normes minimales de prise en charge, vérifié par une visite de conformité.

En Italie, une réglementation nationale impose des exigences structurelles minimales. Chaque région transpose cette réglementation à son niveau. Les établissements italiens sont soumis à des contrôles par les tutelles dans le cadre de ces conventions. Les autorisations d'exploiter italiennes sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition déterminée sur la base d'un multiple de chiffre d'affaires.

En Allemagne, il n'existe pas d'autorisation administrative pour exploiter les établissements, qui sont essentiellement soumis à des normes techniques. Les droits d'exploiter ne répondent pas en ce sens à la définition d'une immobilisation incorporelle indentifiable. En revanche, les tarifs sont encadrés par des tutelles et le développement de l'activité dépend des relations avec celles-ci. La valorisation de ces droits est donc incluse dans le montant comptabilisé en Goodwill.

1.8 Immobilisations corporelles

- ***Évaluation des actifs corporels***

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et éventuellement des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ».

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations, et sont comptabilisés en charges de période.

- ***Approche par composants***

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale sont identifiés, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense correspondant au nouveau composant est immobilisée pour autant que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

- ***Frais d'entretien et de réparation***

Les frais d'entretien récurrents ou ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

- ***Travaux réalisés sur constructions en location***

Les travaux réalisés sur des immeubles en location simple font l'objet d'un plan d'amortissement par composants sur la durée d'utilisation du bien.

- ***Amortissements des immobilisations corporelles***

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité	Mode
Structure	50 ans	Linéaire
Composants construction	entre 7 et 30 ans	Linéaire
Installations techniques	entre 5 et 15 ans	Linéaire
Autres aménagements et agencements	entre 3 et 5 ans	Linéaire
Matériel médical	entre 2 et 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	entre 2 et 10 ans	Linéaire
Logiciels	1 an	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

- **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles donnent lieu, en présence d'indices de pertes de valeur, à des tests de dépréciation.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont présentées en déduction de la valeur brute de l'investissement correspondant. Elles sont reprises au rythme de l'amortissement de ce dernier.

1.9 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objets d'un contrat de location - financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. § - Amortissement des immobilisations corporelles). En cas d'indice de perte de valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.10 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur :

- pour les actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisition : à chaque clôture, ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur,
- pour tous les autres actifs : dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les indices de pertes de valeur susceptibles de déclencher un test de dépréciation sont :

- des indices externes (valeur de marché, changements importants dans l'environnement de l'entreprise,...)
- des indices internes (baisse du taux d'occupation, changement dans la réglementation, obsolescence de l'actif, performances inférieures aux prévisions,...)

Le test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est à dire essentiellement les autorisations d'exploiter et les écarts d'acquisition.

Selon la nature des immobilisations concernées, le test de valeur est effectué soit au niveau de l'UGT (immobilisations incorporelles et corporelles hors Goodwill), soit au niveau d'un regroupement d'UGT (goodwill).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'UGT est basée sur la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou regroupements d'UGT.

Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du business plan à moyen terme (5 ans) élaboré par le département contrôle de gestion et approuvé par le Conseil de Surveillance,
- le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du groupe.
Le taux d'actualisation moyen retenu est de 7.00% pour la France et de 7.50% pour les deux plateformes étrangères.
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lequel opère le groupe, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.
Le taux de croissance moyen retenu est de 2.50%.

Réalisation du test de premier niveau :

Les tests de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles hors Goodwill sont effectués au niveau des UGT.

Pour les actifs incorporels et corporels, l'UGT correspond à une maison de retraite ou une clinique, ce découpage correspondant au plus petit niveau auquel les actifs peuvent être testés pour identifier une éventuelle perte de valeur.

Les modalités du test de premier niveau visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est au moins égale à sa valeur nette comptable (valeur comptable des autorisations augmentée des valeurs comptables des immobilisations corporelles). Si une perte de valeur est constatée, une dépréciation est enregistrée dans le résultat opérationnel, en "autres produits et charges opérationnels". Cette provision peut au cours de tests ultérieurs être reprise en compte de résultat dans le cas de la disparition de cette perte de valeur.

Réalisation du test de second niveau :

Un second test de valeur pour les Goodwills est effectué au niveau d'un regroupement d'UGT correspondant aux secteurs opérationnels (EHPAD, SANITAIRE, Italie, Allemagne).

Ce test de second niveau vise à s'assurer que la valeur recouvrable (valeur la plus haute de la valeur de marché et de la valeur d'utilité) répartie par secteur est au moins égale à l'actif net consolidé (y compris l'écart d'acquisition) du Groupe par secteur.

Si une perte de valeur est identifiée, une dépréciation est enregistrée, imputée en priorité sur le goodwill (cette dépréciation étant irréversible) et ensuite, en cas d'insuffisance, sur la valeur des autorisations.

1.11 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats ...). Ces stocks sont évalués selon la méthode premier entré / premier sorti.

1.12 Clients

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

Les créances sont enregistrées pour le montant initial de la facture. Celles qui présentent des risques de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Le risque est évalué sur la base de l'antériorité des créances et d'une analyse qualitative de la solvabilité des débiteurs.

1.13 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : titres de participation de sociétés non consolidées, créances rattachées, prêts au titre de l'effort construction, cautions et dépôts de garantie donnés,
- des actifs financiers courants incluant des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

- *Évaluation initiale*

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, en général, égale au coût d'acquisition.

- **CLASSIFICATION ET EVALUATION LORS DES ARRETES COMPTABLES**

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés dans l'une des trois catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur	Juste valeur	Résultat
Prêts et créances	Coût amorti	N/A
Actifs disponibles à la vente	<u>Principe général</u> : juste valeur, <u>Dérogation</u> : au coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un	Capitaux propres

- ***Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat***

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est à dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme,
- les instruments dérivés non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Les valeurs mobilières de placement (SICAV, FCP...) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

- ***Prêts et créances***

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le groupe Korian, cette catégorie regroupe les créances rattachées, les prêts longs termes, et les prêts 1 % logement (ces derniers étant non significatifs).

Le coût amorti des créances à court terme correspond le plus souvent à leur valeur nominale.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les titres de participation non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et sont donc valorisés à leur juste valeur, les gains et pertes latents étant enregistrés dans les capitaux propres, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont enregistrées dans le compte de résultat.

La juste valeur est le cours de bourse lorsqu'il est disponible. En l'absence de cours de bourse, le groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation, parmi celles-ci, le groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à l'analyse de flux de trésorerie actualisés ou à l'actif net réévalué.

Les autres actifs disponibles à la vente sont les actifs financiers qui n'ont pas été classés dans l'une des deux autres catégories.

Les placements à court terme sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que des SICAV monétaires Euro.

1.14 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (swaps et tunnels) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert pour le risque couvert sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la part inefficace de la variation de valeur du dérivé est enregistrée directement en résultat.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées dans le résultat financier de l'exercice.

1.15 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient annulés ou cédés.

Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values et dépréciations éventuelles n'affectent pas le résultat consolidé.

1.16 Avantages du personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de la période sont provisionnées.

- En France

o Indemnités de départ

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans le Groupe (Convention Collective Unifiée, C.C.U.) et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies

o Médailles du travail (ou primes anniversaire)

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

o Régimes complémentaires de retraite

Aucun programme de régime complémentaire à la pension minimale légale des salariés n'a été souscrit par le Groupe au profit de ses salariés.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par un actuarié indépendant. Ces engagements ne concernent que les indemnités de départ en retraite. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

L'obligation est provisionnée déduction faite, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèse sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor définie dans IAS 19 « *Avantages du personnel* ». Ils sont amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés pour la part excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation à la clôture,
- la juste valeur des actifs de régime à la clôture.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe Korian a utilisé l'option de la norme IFRS 1, de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en déduction des capitaux propres.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisés dans le résultat opérationnel de la période, sauf pour la charge d'actualisation des droits enregistrés en résultat financier.

- **En Italie**

L'application de la législation nationale conduit à constituer des provisions en couverture des obligations de nature sociale. Il s'agit de l'abondement annuel d'un fonds « d'indemnisation », dénommé TFR (Trattamento di Fine Rapporto) réalisé chaque année sur la base des rémunérations versées au cours de la même année et inscrit au bilan sous la forme d'une provision pour charges. Cette somme est libérable au moment du départ d'un salarié de la société (démission, licenciement, retraite).

Cette provision a été constituée de manière conforme à IAS 19.

- **En Allemagne**

L'application de la législation nationale n'amène à constater aucun engagement significatif.

1.17 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (prud'hommes, contrôles fiscaux, litiges commerciaux, ...) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

1.18 Paiements en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle doit être constatée dans le compte de résultat sur la

période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options est généralement déterminée en utilisant un modèle de valorisation adapté, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

1.19 Emprunts portant intérêt

Les emprunts produisant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction associés. Ces coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

A chaque clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont ventilés en :

- passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture,
- et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

1.20 Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires

Les participations détenues par des tiers, actionnaires minoritaires, que le Groupe s'est engagé à acquérir, sont présentées en dettes financières au prix d'exercice de l'option.

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et pour le solde, l'écart d'acquisition, la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition,

à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

1.21 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût historique (représentant le coût amorti).

1.22 Impôts

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux. Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'acquisition.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'essentiel des impôts différés du groupe provient de la comptabilisation lors de regroupements d'entreprises des actifs incorporels que constituent les autorisations d'exploiter.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale (groupe d'intégration fiscale).

Les impôts différé et exigible sont comptabilisés comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'ils se rapportent à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

1.23 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents quelle que soit l'origine du règlement.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

1.24 Détermination du résultat d'exploitation / opérationnel

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le résultat opérationnel est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que :

- les éléments de nature financière,
- les résultats des sociétés mises en équivalence,
- la quote-part de résultat des opérations faites en commun avec des sociétés non intégrées
- et le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

La « Participation des salariés » est intégrée dans les charges de personnel.

1.25 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options dilutives existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans la norme IAS 33 « *Résultat par action* ».

1.26 Secteurs opérationnels

Le groupe a choisi d'adopter par anticipation IFRS 8.

IFRS 8 impose que soient fournies des informations sectorielles fondées sur des composantes du Groupe contrôlées et mesurées par la direction du groupe.

Ces composantes (secteurs opérationnels) sont identifiées sur la base des rapports internes que la direction opérationnelle du Groupe examine régulièrement pour des décisions d'affectation de ressources aux secteurs et lors de l'évaluation de leurs performances.

Les secteurs opérationnels présentés correspondent aux divisions marchés dont la direction du Groupe suit la performance. L'organisation par activité est la suivante :

- France : activité Médico-sociale, incluant principalement les EHPAD/ maisons de retraite,
- France : activité Sanitaire, incluant les activités Soins de Suite, réadaptation, Psychiatrie et Hospitalisation à domicile,
- Italie,
- Allemagne

Les indicateurs présentés sont ceux suivis par la direction opérationnelle du groupe dont le chiffre d'affaires et l'EBITDAR (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, Amortization and Rent).

1.27 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5 :

- Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui d'une part représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et qui d'autre part fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte.

Un seul montant est présenté au compte de résultat et une analyse du montant unique ainsi présenté au titre de la présentation financière spécifique des activités abandonnées.

- Les actifs et les passifs (courants et non courants) du groupe destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés non compensés séparément des autres actifs et passifs du bilan, sur une seule ligne (à l'actif et au passif respectivement). Ils sont présentés au sein du sous-total des actifs et passifs courants, sur une ligne distincte au bas du bilan.

Note 2 – Périmètre et incidences des acquisitions et cessions de l'exercice

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère Korian SA, 224 sociétés consolidées par intégration globale (221 au 31 décembre 2007) et 8 sociétés consolidées par intégration proportionnelle (7 au 31 décembre 2007).

Conformément aux objectifs annoncés lors de son introduction en bourse, Korian a mené une politique dynamique de développement au cours de l'exercice 2008 par :

- des opérations de **croissance interne** :
 - o Développement du fonds de commerce La Sarriette à Lisieux (27 lits)
 - o Ouverture des établissements suivants :
 - Béziers : 60 lits en février 2008
 - Andilly : ouverture d'un EHPAD de 59 lits et transfert des 33 lits de l'EHPAD existant sur le même site
 - Vaucresson : 96 lits sur le second semestre 2008
 - Montivilliers : 92 lits sur le second semestre 2008
 - Gradignan : EHPAD Home Saint Gabriel 130 lits en novembre 2008
 - Perriers sur Andelle : ouverture d'un nouvel établissement et transfert des résidents de Château de Calyste.
 - o Fermeture de l'établissement Villa Renaissance à la suite de la décision des tutelles
 - o Allemagne : ouverture de six établissements EHPAD :
 - Wolfhagen : 134 lits en avril 2008
 - Vohburg : 98 lits en mai 2008
 - Schwalmstadt : 110 lits en juin 2008
 - Schweinfurth : 132 lits en juillet 2008
 - Fürth : 130 lits en septembre 2008
 - Bayreuth : 140 lits en octobre 2008.
 - o Italie : ouverture des établissements suivants
 - Sorrentino (Rome) : EHPAD de 70 lits en juin 2008
 - Santa Marta (Milan) : 120 lits en juillet 2008
 - Prise à bail de l'établissement de Menzo (100 lits) au mois de décembre 2008
 - Location gérance (20 ans) à compter du mois de septembre 2008 d'un RSA à Turin auprès de la fondation Crocetta.
- des opérations de **croissance externe** :
 - o Acquisition à 100% d'un EHPAD de 115 lits à Hyères en janvier 2008
 - o Acquisition par Financière Sinoué de 100% de la Clinique Saint Antoine en août 2008
 - o Allemagne : acquisition à 100% de la société Mietpark et du centre d'accueil de jour Air Dusseldorf en janvier 2008

- Italie : acquisition à 85% du groupe Boragno composé de cinq centres de réhabilitation pour handicapés physiques et psychiatriques en juillet 2008 (199 lits)
 - Italie : acquisition à 95% du groupe Flora à Bari en décembre 2008 composé des sociétés Rean Srl et Flora Sas (4 établissements).
- des opérations de **cession** :
- Ophéliades Serres le 31 mai 2008
 - Résidence du Sapin Les Montgolfières le 9 juillet 2008
 - Centre médical spécialisé le Chambon le 31 juillet 2008
 - Fonds de commerce la Boissière à Chartres le 7 juillet 2008
 - En Allemagne : cession des établissements de Nittenau en août et Waidhaus en septembre 2008.

Incidence des acquisitions et cessions de filiales

Prix d'acquisition/cession des filiales [A]	37 779
Dont décaissé /encaissé[B]	37 779
Dette contractée [C]=[A]-[B]	0
Prix de cession [D]	4 416
Trésorerie acquise [E]	2 772
Trésorerie cédée [F]	278
Effet variation de périmètre [G]=[E-F-B+D]	-30 870

Le montant des actifs et passifs, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des **filiales acquises durant l'exercice**, se ventile de la manière suivante :

En K€	Total variations de périmètre	
	Actif	Passif
Actif immobilisé	8 487	
Stocks	39	
Créances d'exploitation	4 262	
Créances diverses	1 711	
Comptes de régularisation actif	184	
Capitaux propres		378
Provisions pour risques & charges		1 578
Dettes Financières		7 012
Dettes exploitation		1 548
Dettes diverses		6 389
Autres comptes de régularisation		550

Compte tenu de la proximité entre la date d'acquisition et la date d'arrêté, les écarts d'acquisitions des sociétés acquises en Italie et de la Clinique Saint Antoine sont en instance d'affectation.

L'impact des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2008 sur le chiffre d'affaires et le résultat net consolidé, sur la base d'une année pleine, est le suivant :

<i>En K€</i>	Base année pleine	Impact depuis la prise de contrôle	Base année pleine	Impact depuis la prise de contrôle
	Chiffre d'affaires consolidé	Chiffre d'affaires consolidé	Résultat net consolidé	Résultat net consolidé
Total acquisitions	11 241	3 760	1 298	522

Le montant des actifs et passifs, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des **filiales cédées durant l'exercice**, se ventile de la manière suivante :

<i>En K€</i>	Total variations de périmètre	
	Actif	Passif
Actif immobilisé	5 356	
Stocks	10	
Créances d'exploitation	454	
Créances diverses	105	
Comptes de régularisation actif	78	
Capitaux propres		2 763
Provisions pour risques & charges		4
Dettes Financières		66
Dettes exploitation		207
Dettes diverses		3 240
Autres comptes de régularisation		3

Note 3 – Activités abandonnées et Actifs destinés à être cédés

Activités abandonnées :

A l'issue de la revue stratégique du portefeuille menée en 2007, le Groupe a décidé en décembre 2007 de sortir du marché belge et de céder ainsi les établissements qu'il possède dans ce pays.

Des négociations sont toujours en cours et ces établissements devraient être cédés en 2009.

De plus, en 2007, après 18 mois de test, la Direction Générale a souhaité mettre fin à l'activité de Korian Services, faute de résultat probant. Cette décision a été confirmée dans le cadre du Conseil de Surveillance.

En 2008, les négociations relatives à l'utilisation du site internet dans d'autres activités n'ayant pas abouti, les immobilisations concernées ont été dépréciées en totalité.

Actifs destinés à être cédés :

Concernant les cessions annoncées en 2007 et dont la liste a été définitivement établie au début de l'année 2008, quatre établissements ont été cédés en 2008. L'établissement du Lac, dont la cession interviendra sur l'exercice 2009, a été classé dans les actifs « détenus en vue de la vente ».

Par ailleurs, le groupe a procédé à la cession des murs de certains établissements à Cofinimmo : sur les 19 établissements annoncés au cours du second trimestre 2008, 14 ont été cédés en octobre 2008.

Les 5 autres établissements correspondent à des immobilisations en cours dont l'ouverture et la cession sont prévues en 2009 et n'ont pas été intégrés dans les actifs « détenus en vue de la vente ».

Enfin, en Allemagne, la direction a pris la décision de céder la société Air Düsseldorf qui fait donc l'objet d'un classement en actif destiné à être cédé.

Impact de l'application de la norme IFRS 5 sur les états financiers (en milliers d'euros)	31.12.08	Activités abandonnées	Immeubles en cours de cession	Etablissements en cours de cession
Actifs détenus en vue de leur cession	10 528	9 964	0	565
Passifs détenus en vue de leur cession	8 716	7 937	0	779

Le résultat avant impôts des activités abandonnées se décompose de la manière suivante :

- les produits s'élèvent à 7 661 K€
- les charges s'élèvent à 9 111 K€
- le résultat de l'exercice après impôts s'élève à - 1 450 K€

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se décomposent :

- en flux des activités opérationnelles, pour + 163 K€
- en flux des activités d'investissement, pour - 144 K€
- en flux des activités de financement, pour - 37 K€

Note 4 – Goodwills

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Ecarts d'acquisition bruts à l'ouverture	629 857	410 925
Variations de périmètre	26 763	228 431
Affectation définitive de l'écart d'acquisition Segesta	-40 292	
Cessions	-1 561	-9 750
Complément de prix	93	251
Option de vente		0
Reclassements autres		
Ecarts d'acquisition bruts à la clôture	614 859	629 857
Valeur des dépréciations à l'ouverture	0	
Dépréciations de l'exercice		
Valeur des dépréciations à la clôture	0	0
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	629 857	410 925
Actifs détenus en vue de la vente	2 674	2 801
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	612 185	627 056

Variations du poste goodwills :

<i>en milliers d'euros</i>		Ehpad	Sanitaire	Italie	Allemagne
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	627 056	265 052	177 498	107 907	76 599
Variations de périmètre	26 763	4 931	1 728	17 624	2 479
Affectation définitive de l'écart d'acquisition Segesta	-40 292			-40 292	
Cessions	-1 561	-996	-565		
Classement en actifs détenus en vue de la vente	128				128
Complément de prix	93	135	-42		
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	612 185	269 122	178 619	85 239	79 206

Les tests de valeur ont été réalisés, selon la méthode décrite en note 1.10 « *Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles* ».

A l'issue de ces tests aucun besoin de dépréciation n'a été constaté sur ces actifs, que ce soit au niveau des autorisations ou du Goodwill.

Sensibilité du résultat du test de second niveau aux variations des hypothèses retenues France / Italie + Allemagne		Taux de croissance à l'infini		
Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Ecarts entre la valeur globale d'entreprise (méthode des DCF) et l'actif net consolidé	1,50%	2,50%	3,50%
	6,5% / 7,0%	178 674	492 800	1 009 674
	7,0% / 7,5%	32 144	281 272	668 726
	7,5% / 8,0%	-90 318	111 262	411 062

Note 5 – Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Autorisations	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	520 477	10 819	531 296
Variation de périmètre	65 935	607	66 541
Cessions	-2 941	-4 415	-7 357
Acquisitions	962	1 718	2 680
Transferts		-1 393	-1 393
Actifs détenus en vue de la vente			
Valeur brute à la clôture	584 433	7 335	591 768
Amortissements cumulés à l'ouverture		6 273	6 273
Variation de périmètre		-199	-199
Cessions		-1 958	-1 958
Amortissements		2 190	2 190
Transferts	0	-1 401	-1 401
Amortissements cumulés à la clôture	0	4 905	4 905
Valeur nette comptable à l'ouverture	520 478	4 545	525 023
Actifs détenus en vue de la vente			
Valeur nette comptable à la clôture	584 433	2 430	586 863

Les principales variations s'expliquent par les mouvements de périmètre suivants :

- Italie : 65 801 K€ (*Valorisation des autorisations du périmètre italien*)
- France : 134 K€
 - EHPAD : 1 296 K€
 - Dont acquisition EHPAD Hyères : 4 103 K€*
 - Dont cession EHPAD Serres et Montgolfières - 2 807 K€*
 - Sanitaire : - 1 162 K€
 - Dont cession Centre médical spécialisé du Chambon : - 1 162 K€*

Aucune autorisation ne représente à elle seule un montant significatif pour le groupe.

Note 6 – Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute à l'ouverture	13 820	166 570	40 859	144 274	52 163	417 686
Variations de périmètre	0	13 024	851	1 431	16	15 322
Cessions	-8 146	-85 852	-4 454	-18 881	-4 349	-121 681
Acquisitions	4 888	18 345	4 886	27 628	48 978	104 726
Transferts	0	25 546	-551	5 670	-35 951	-5 286
Valeur brute à la clôture	10 563	137 633	41 592	160 122	60 857	410 767
Amortissements cumulés à l'ouverture	240	45 531	26 037	71 360	0	143 168
Variation de périmètre	0	3 612	814	1 037		5 463
Dotations	20	8 624	4 835	13 469		26 949
Cessions	0	-14 014	-4 193	-5 313		-23 520
Autres		2 065	-771	-6 154		-4 861
Amortissements cumulés à la clôture	261	45 816	26 723	74 399	0	147 200
Valeur nette comptable à l'ouverture	13 580	121 040	14 394	72 672	52 163	273 849
Actifs détenus en vue de la vente						938
Valeur nette comptable à la clôture	10 302	91 817	14 868	85 723	60 857	262 630

La valeur brute des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement est de 27 110 K€ au 31 décembre 2008 pour une valeur nette de 15 201 K€.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles (dont immobilisations en cours : 49 M€) concernent principalement les établissements suivants :

- **Concernant les immobilisations en cours :**

- Home Saint Gabriel : Reconstruction d'un EHPAD de 130 lits (transfert existant) dont le montant s'élève à 9,3 M€ ;
- Fondettes : Construction d'un EHPAD de 85 lits (transfert des établissements Le Coteau et Les Glycines) pour un montant de 5,8 M€ ;
- Equeurdreville : Construction d'un EHPAD de 80 lits pour un montant de 5,1 M€ ;
- Perriers sur Andelle : Construction d'un EHPAD de 69 lits, pour transfert de l'établissement Château de Calyste, dont le montant s'élève à 3,8 M€ ;
- Andilly : Reconstruction d'un EHPAD de 59 lits (transfert existant 33 lits) pour un montant de 3,8 M€ ;
- Petit Castel : Travaux d'extension de 48 lits (transfert Montbazou) pour 3 M€ ;
- Roanne : Construction d'un EHPAD de 88 lits pour 1,8 M€ ;
- Benon : Extension de 28 lits pour 1,4 M€ ;
- Ophéliades Château Gombert : Dernière phase de restructuration de l'établissement pour un montant de 1,2 M€ ;
- Ifs : Construction d'un établissement sanitaire de 140 lits (transfert Ouezy / Vimont) pour 1 M€.
- Cenon : Extension de 15 places pour un montant de 0,5 M€.

- **Concernant les acquisitions effectives d'immobilisations :**

- Pau : Travaux d'extension et de restructuration d'un EHPAD pour un montant de 4,3 M€ ;
- Les Tilleuls : Travaux d'extension de 40 lits pour un montant de 3,4 M€ ;
- Ophéliades Château Gombert : Restructuration de l'établissement pour 2,2 M€.

- **Acquisitions et mises en service d'établissements (48,28 M€) et cédés dans le cadre de l'opération Cofinimmo** (Accueil Meunières, Louviers, Béziers, Montivilliers, Vaucresson, Le Mans, Saint Etienne, Montpellier).
- **Cessions effectives d'immobilisations opération Cofinimmo** : valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 98,8 M€.

Note 7 – Immobilisations financières

- Variation

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	15 656	409	15 247
Augmentation	556	0	556
Remboursements	-2 838	-282	-2 556
Variations de périmètre	-96	89	-186
Autres mouvements	107	0	107
Valeur à la clôture	13 384	217	13 168

- Analyse

Titres disponibles à la vente				31.12.08	31.12.07
Société	% détenu	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Neovacs				0	0
SCI Santé Immo 37	8%	31	31	0	0
SCI Ymare	10%	137		137	137
SCI Meunières				0	11
SCI Le Perreux	22%	61		61	
Autres		4		4	22
Total des titres disponibles à la vente		233	31	202	170
Autres actifs financiers non courants				31.12.08	31.12.07
Dépôts de garantie				12 623	14 599
Prêts					
Autres titres immobilisés				342	478
Autres					
Total autres actifs financiers non courants				12 965	15 077
Total immobilisations financières				13 168	15 247

Note 8 - Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Valeur brute	3 097	3 123
Dépréciations		
Actifs détenus en vue de la vente	8	2
Valeur nette	3 089	3 121

Note 9 – Clients

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Valeur brute	88 116	80 916
Dépréciations	-6 802	-5 363
Actifs détenus en vue de la vente	678	432
Valeur nette *	80 635	75 121

* Dont 35 711 K€ au titre de l'activité italienne.

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non échus au 31.12.08	Encours échus au 31.12.08 par antériorité			Encours total au 31.12.08
		de 0 à 6 mois	de 6 mois à 12 mois	supérieur à 12 mois	
France					
Créances clients	11 253	22 868	2 996	8 851	45 969
Dépréciations des créances clients	0	0	-252	-4 593	-4 845
Valeur nette des créances clients France	11 253	22 868	2 744	4 258	41 123
Italie (*)					
Créances clients	16 712	7 859	1 084	11 767	37 422
Dépréciations des créances clients	-28	-17	0	-1 666	-1 711
Valeur nette des créances clients Italie	16 684	7 842	1 084	10 101	35 711
Allemagne					
Créances clients		3 514	250	277	4 041
Dépréciations des créances clients		-31	-35	-174	-240
Valeur nette des créances clients Allemagne	0	3 483	215	102	3 801
Valeur nette des créances clients	27 937	34 193	4 043	14 462	80 635

Une partie des créances en France et en Italie correspond à des créances sur les Autorités Sanitaires Locales pour lesquelles les délais de règlement sont traditionnellement supérieurs à 6 mois mais sans risque de recouvrement.

Par ailleurs, le groupe dispose de 20,2 M€ de dépôts de garanties couvrant pour partie les créances clients en France. L'analyse quantitative et qualitative réalisée ne fait pas apparaître de risque significatif résiduel de recouvrement.

Note 10 – Autres créances et actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Créances fiscales	26 331	16 281
Créances sociales	1 056	1 634
Avances et acomptes	1 124	1 935
Charges constatées d'avance	5 831	5 527
Autres débiteurs	39 723	34 444
Actifs détenus en vue de la vente	196	89
Valeurs des autres créances	73 869	59 733

Le poste « autres débiteurs » est principalement composé des comptes courants hors-groupe, charges constatées d'avances et autres créances.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Prêts, Dépôts et cautionnements	181	508
Instruments financiers actifs	717	13 284
Autres immobilisations financières		18
Actifs détenus en vue de la vente		
Valeurs des autres actifs financiers courants	898	13 810
Total des autres actifs financiers courants (net)	74 766	73 543

Note 11 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Valeurs mobilières de placement	10 067	3 013
Trésorerie	62 649	67 557
Actifs détenus en vue de la vente	462	382
Total	72 255	70 188

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ou de SICAV de trésorerie « euro » et conformément aux critères d'IAS 7.6 sont définis comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 12 – Catégories d'actifs financiers

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé du Groupe.

	2008	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Prêts et créances	Dérivés de couverture de flux de trésorerie
			Valeurs mobilières de placement	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
ACTIFS NON COURANTS							
Titres disponibles à la vente	202	202					
Autres actifs financiers non courants	12 965					12 965	
Immobilisations financières	13 168	202	0	0	0	12 965	0
ACTIFS COURANTS							
Clients et comptes rattachés	80 635					80 635	
Autres créances	73 869					73 869	
Dépôts et cautionnements	181					181	
Instruments dérivés actif	717				2		715
Autres créances & actifs financiers courants	74 766	0	0	0	2	74 050	715
Valeurs mobilières de placement	10 067		10 067				
Trésorerie	62 187					62 187	
Disponibilités & équivalents de trésorerie	72 255	0	10 067	0	0	62 187	0

La valeur comptable des actifs financiers est représentative de leur juste valeur.

Note 13 – Résultat par action

	31.12.08	31.12.07
Résultat net part du Groupe (<i>milliers d'euros</i>)	18 042	23 128
Nombre moyen pondéré d'actions (<i>milliers</i>)	27 687	27 687
Résultat en euros par action	0,65	0,84
Résultat net part du Groupe (<i>milliers d'euros</i>)	18 042	23 128
Nombre moyen pondéré d'actions (<i>milliers</i>)	27 687	27 687
Ajustements liés aux options de souscription d'actions	199	90
Nombre moyen d'actions retenu pour la détermination du résultat dilué par action	27 886	27 777
Résultat dilué en euros par action	0,65	0,83

Note 14 - Instruments financiers de couverture

Le groupe Korian a recours à des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre les variations de taux, les dettes financières étant majoritairement contractées à taux variable.

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des instruments désignés comme étant des instruments de couverture de risque de taux est de -17 761 K€ en défaveur de Korian et la variation de valeur enregistrée en capitaux propres s'élève à -27 609 K€ et l'impact de la part inefficace enregistrée en résultat s'élève à - 557 K€.

Le tableau ci-après présente les éléments de produits, charges, profits et pertes comptabilisés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres en 2008 par catégories d'instruments financiers.

	Impact capitaux propres	Part d'inefficacité de la couverture enregistrée en résultat
Swaps de couverture	-24 064	0
Options à la comptabilité de couverture	-3 545	-557
TOTAL	-27 609	-557

En milliers d'euros	31.12.08	31.12.07
Montant notionnels	510 665	457 634
Valeur de marché	-17 761	11 035

Analyse des instruments financiers par échéance

	31.12.08
- d'un an	27 104
1 à 5 ans	143 913
au-delà de 5 ans	339 647
Total	510 665

Analyse des Intérêts futurs liés aux instruments de couvertures par échéance*

en milliers d'euros, *	31.12.08
- d'un an	5 053
1 à 5 ans	17 477
au-delà de 5 ans	11 064
Total	33 594

* : Flux projetés sur la base des taux au 31 décembre 2008

Actif	31.12.07	Entrée de périmètre	Variation	31.12.08
Options	2 059		-1 342	717
Swap de taux	11 225	0	-11 225	0
Total des instruments financiers de couverture Actif	13 284	0	-12 567	717
Passif	31.12.07	Entrée de périmètre	Variation	31.12.08
Swap de taux	1 232	0	13 461	14 693
Options	1244		2 541	3 785
Tunnels bonifiés	0			0
Total des instruments financiers de couverture Passif	2 476	0	16 002	18 478
Total net	10 808	0	-28 569	-17 761

Note 15 - Dettes financières

- Endettement net (courant/ non courant)

	31.12.08	31.12.07
Emprunts auprès établissements de crédit	583 471	587 919
Financement des locations financières	9 296	13 778
Participation des salariés	81	27
Dépôts et cautionnements LT		
Autres dettes financières diverses	2 743	3 566
Passifs détenus en vue de la vente	377	372
Dettes financières Long Terme	595 213	604 919
Emprunts auprès établissements de crédit CT	10 414	5 186
Financement des locations financières CT	1 286	2 376
Dépôt des résidents CT	21 525	20 246
Dettes financières diverses CT		0
Concours bancaires courants	9 149	20 252
Autres dettes financières diverses CT	1 240	265
Engagement de rachat de minoritaires CT	1 174	1 174
Passifs détenus en vue de la vente	1 103	1 103
Dettes financières Court Terme	43 686	48 397
Juste valeur des instruments financiers de couverture	18 477	2 475
Dettes financières	657 376	655 791
Valeurs mobilières de placement	10 067	3 013
Disponibilités	62 649	67 557
Actifs détenus en vue de la vente	462	382
Trésorerie	72 255	70 188
Instruments Financiers Actifs	716	13 284
Trésorerie (Endettement) net	584 405	572 319

Analyse de la dette financière par nature de taux

<i>en milliers d'euros</i>	%	31.12.08	31.12.07
taux fixe	4%	27 723	29 041
taux variable	96%	629 653	626 749
total	100%	657 376	655 791

Analyse de la dette financière par échéance

	31.12.08	31.12.07
- d'un an	73 208	44 975
1 à 5 ans	554 534	571 716
au-delà de 5 ans	29 635	39 100
Total	657 376	655 791

Analyse des Intérêts futurs liés aux dettes financières par échéance*

	31.12.08
*	
- d'un an	27 608
1 à 5 ans	51 962
au-delà de 5 ans	1 590
Total	81 159

* : Flux projetés sur la base des taux au 31 décembre 2008

Variation des emprunts

	31.12.07	Nouveaux emprunts	Rembt emprunt	Variations de périmètre	Variation valeur instruments financiers	Autres	31.12.08
Emprunts	609 258	100 325	-111 397	6 760		-481	604 467
Dépôts et cautionnements reçus	20 246	8 030	-6 902	118		33	21 525
Participation des salariés	27	64	-116	114		-8	81
Autres emprunts et dettes assimilés	5 006	1 573	-1 943	0		521	5 157
Instruments financiers passifs	2 475			0	16 002		18 477
Autres passifs financiers						0	
Passifs détenus en vue de la vente	1 475	32	-162			139	1 483
Total Emprunts	635 538	109 962	-120 195	6 992	16 002	-74	648 224
Dont Non Courants	604 919	84 392	-89 303	6 992		-11 786	595 213
Dont Courants	30 619	25 569	-30 892		16 002	11 712	53 010

Evolution de l'endettement au 31 décembre 2008

Le 23 novembre 2006, Korian a signé un contrat de crédit, sur une durée de 5 ans, avec les banques BNP Paribas, Calyon et CIC, en vue notamment de refinancer l'endettement existant du groupe Korian, de financer ses besoins généraux ainsi que sa croissance externe. Le refinancement a été rendu nécessaire à la suite de l'augmentation de capital de près de 152 M€ effectuée en fin d'année 2006.

Le crédit global, d'un montant maximal de 500 millions d'€ et remboursable *in fine*, se décompose en deux tranches :

- une tranche A destinée au refinancement du précédent crédit. Après finalisation de l'augmentation de capital, la tranche A représente un montant en principal de 270 millions d'€
- une tranche B, crédit à moyen terme revolving, correspondant à la différence entre le montant maximal de 500 millions d'€ et le montant en principal de la tranche A soit 230 millions d'€

Le 31 juillet 2007, Korian a signé un avenant au contrat de crédit pour une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'€, portant ainsi le montant maximal de la tranche B à 380 millions d'€ et le montant maximal de l'ensemble du crédit à 650 millions d'€.

Suite à l'opération d'externalisation d'une partie de son portefeuille immobilier intervenue le 1^{er} octobre 2008, Korian a procédé au remboursement de 75 millions d'€ sur la tranche A, portant ainsi le montant maximal de l'ensemble de crédit à 575 millions d'€.

Le taux d'intérêt applicable aux deux tranches du crédit correspond à l'Euribor applicable au titre de la période d'intérêt considérée (un, trois ou six mois au choix de l'emprunteur considéré) augmenté de la marge applicable.

La marge applicable à la signature est de 0,80 %. La marge sera ensuite déterminée en fonction du Ratio d'endettement :

- 0,75 % si le ratio d'endettement est inférieur ou égal à 3,5

- 1% si le ratio est compris entre 3,5 et 4,5
- 1,25% si le ratio est compris entre 4,5 et 5
- 1,65% si le ratio est compris entre 5 et 5,5
- 1,8% si le ratio est compris entre 5,5 et 6
- 1,9% si le ratio est supérieur à 6

Le Ratio d'endettement est défini comme le ratio Endettement Net / EBITDA Consolidé, où :

« **EBITDA Consolidé** » désigne le résultat d'exploitation consolidé de la période considérée au sens du Plan Comptable Général :

- diminué de la dotation de l'exercice relative à la participation et à l'intéressement des salariés si elle n'est pas déjà prise en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises prises en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des autres charges et diminué des autres produits pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation et n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe ;
- majoré des dividendes reçus de sociétés non consolidées en intégration globale.

« **Endettement Net Consolidé** » désigne la différence entre (1) et (2), avec :

(1) signifie l'Endettement, soit (i) l'ensemble des emprunts financiers et dettes financières assimilées, à moins et plus d'un an, obligataires ou contractées auprès des banques (y compris les découverts bancaires et la part en capital des crédits-baux et assimilés, les effets escomptés, l'affacturage et les cessions «Dailly»), (ii) les crédits-vendeur et (iii) toute obligation de paiement au titre de lettres de change, bons de caisse ou autres instruments équivalents ;

(2) signifie la «Trésorerie», soit la somme (a) des disponibilités et (b) des avoirs en caisse et valeurs mobilières de placement.

Les principaux cas de remboursements anticipés sont les suivants :

- survenance du cas où Batipart viendrait à détenir, directement ou indirectement, moins de 20% du capital social ou des droits de vote de Korian (après toute dilution), ou dans le cas où Batipart, Predica et ACM Vie détiennent ensemble, directement ou indirectement, moins de 33,34% du capital social ou des droits de vote de Korian (après toute dilution) ; ou encore, dans le cas où un autre actionnaire (autre que Batipart, Predica et ACM Vie) détiendrait, directement ou indirectement, seul ou de concert, une part des droits de vote et/ou du capital social de Korian supérieure à 33,32 % ;
- cession d'actifs (hors actifs immobiliers) représentant plus de 20% de l'EBITDA consolidé ;
- non-paiement à son échéance de tout montant dû par l'emprunteur considéré au titre des documents de financement ;
- défaut de paiement ou non-respect durable de l'un quelconque des engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- inexactitude substantielle d'une déclaration ou d'une garantie ;
- ratio d'endettement supérieur à 5,5 et inférieur à 6 à deux dates de test consécutives pour le 31 décembre 2008 ;
- ratio d'endettement supérieur à 6 à une date de test ;
- défaut de paiement d'une ou plusieurs dettes commerciales d'un montant cumulé supérieur à 10 millions d'€, sauf contestation de bonne foi ;
- défaut de paiement d'une dette financière d'une société du Groupe Korian pour un montant cumulé supérieur à 5 000 000 € ;

- défaut de paiement de tout montant dû au Trésor public supérieur à 300 000 €, sauf contestation de bonne foi, et défaut d'exécution d'une décision de justice exécutoire pour un montant supérieur à 300 000 € ;
- survenance de tout « événement défavorable significatif », sauf s'il y a été remédié dans un délai de 30 jours ouvrés de sa survenance étant précisé qu'un tel événement est défini comme tout fait ou événement, quelle que soit sa nature, cause ou origine, affectant de façon défavorable et significative la situation financière, les actifs, le patrimoine ou l'activité d'une société du Groupe Korian dans la mesure où il affecte immédiatement ou à terme la capacité de l'emprunteur à satisfaire ses engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- réserve dans les rapports des commissaires aux comptes non justifiée ;
- ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Korian ou d'une filiale importante.

Un waiver a été négocié en date du 9 septembre 2008 avec les banques du pool du crédit syndiqué modifiant les covenants bancaires de la manière suivante :

- Au 30 juin 2008 : le ratio d'alerte, au-delà duquel Korian ne peut procéder à de nouveaux tirages, reste à 6 fois l'EBITDA et le ratio d'exigibilité anticipé à 6,5 fois.
- Au 31 décembre 2008 : le ratio d'alerte descend à 5,5 fois et celui d'exigibilité anticipé à 6 fois.
- Au-delà du 31 décembre 2008, le covenant de ratio d'endettement revient au niveau de la Convention de Crédit du 23 novembre 2006, soit un ratio d'alerte de 5 fois et un cas d'exigibilité de 5,5 fois.

Au 31 décembre 2008, Korian respecte ses covenants bancaires fixés à 5,5 x EBITDA proforma (droit de tirage) et 6 x EBITDA proforma (cas de défaut).

Le waiver prévoit également la possibilité d'augmenter le montant maximum de dette bilatérale de 50 m€.

Analyse de la sensibilité des charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	Taux Euribor 3 mois de référence		
	1,89%	2,89%	3,89%
Impact sur les charges financières avant prise en compte des couvertures	-5 970	0	5 970
Impact sur les charges financières après prise en compte des couvertures	-1 635	0	1 949

Note 16 - Provisions pour retraites et avantages assimilés

	31.12.08	31.12.07
Provisions pour retraite France	-7 179	-6 437
Provisions pour retraite Etranger	-5 126	-5 014
Total	-12 305	-11 451

Evolution de l'engagement de retraites France

	31.12.08	31.12.07
Engagements à l'ouverture	-6 783	-7 280
Acquisition	-105	-353
Cession	93	
Coût des services rendus (coût normal)	-771	-768
Charge d'intérêt (Interest cost)	-393	-328
Pertes et gains actuariels	1 013	647
Prestations payées	484	494
Variation de périmètre		
Autres variations	-57	805
Engagements à la clôture	-6 518	-6 783

Réconciliation de l'engagement et de la provision

	31.12.08	31.12.07
Engagement net	-6 518	-6 783
Stock d'écarts actuariels non reconnus pertes / (gains)	-692	346
Autres	32	
Provision à la clôture	-7 179	-6 437

Composantes de la charge de l'exercice

	31.12.08	31.12.07
Coût des services rendus (coût normal)	-771	-768
Charge d'intérêt (Interest cost)	-393	-328
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	-26	-49
Autres	32	83
Charges de retraites	-1 158	-1 062

Variation de la provision

	31.12.08	31.12.07
Provision à l'ouverture	-6 437	-6 268
Charge de l'année	-1 158	-1 062
Prestations ou cotisations payées par l'employeur	484	494
Variation de périmètre	-12	-353
Autres	-56	752
Provision à la clôture	-7 179	-6 437

Hypothèses actuarielles utilisées (principales)

	31.12.08	31.12.07
Taux d'actualisation	6,30%	5,25%
Evolution des salaires	3,00%	3,00%
Taux d'inflation		
Table de mortalité	INSEE H/F 00-02	INSEE H/F 00-02
Age de départ	65 ans	65 ans
Modalités de départ	volontaire	volontaire

Autres informations

- Sensibilité de l'engagement France calculé au 31 décembre 2008 à une variation du taux d'actualisation :

5,80% :	7 223 K€
6,30% :	6 518 K€
6,80% :	6 456 K€

- L'âge médian des salariés France en CDI est égal à 41,5 ans.

- L'engagement au 31 décembre 2008 représente environ 4% de la masse salariale annuelle des salariés en CDI.

- Evaluation de la juste valeur des actifs au 31 décembre 2008

Juste valeur des actifs au 31/12/2007	701
Rendement attendu des actifs	32
Prestations payées en 2008	0
Gains / (pertes) actuariels	0
Cotisations versées par l'employeur	0
Autres	0
Juste valeur des actifs au 31/12/2008	733

Note 17 - Autres provisions

- Provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	Fiscal	Social	Restructurations	Autres litiges exploitation	Total
Solde à l'ouverture	3 216	2 127		1 249	6 592
Dotations	361	807		1 660	2 828
Utilisations	-857	-589		-401	-1 847
Reprises	-9	-149		-83	-242
Variations de périmètre		101		-187	-86
Reclassements	600	-286		-287	27
Passifs détenus en vue de leur cession		0		63	63
Solde à la clôture	3 311	2 010	0	1 887	7 208

Les provisions pour primes anniversaires, comptabilisées dans les provisions non courantes, s'élèvent à 372 K€ au 31 décembre 2008.

- Provisions courantes

<i>en milliers d'euros</i>	Fiscal	Social	Restructurations	Autres litiges exploitation	Total
Solde à l'ouverture	847	1 449	0	63	2 359
Dotations	165	859		627	1 651
Utilisations	-109	-528		-11	-649
Reprises		-205		-12	-217
Variations de périmètre					0
Reclassements	-600	289		286	-26
Passifs détenus en vue de leur cession		0		0	0
Solde à la clôture	302	1 864	0	952	3 119

Principaux risques et litiges

- *Risques liés aux litiges d'exploitation*

Les provisions pour litiges d'exploitation concernent principalement les dotations soins. Les dotations reçues dans le cadre des Conventions Tripartites constituent un élément de chiffre d'affaires.

Depuis le décret modificatif du 7 avril 2006, il est possible, lors du dépôt des comptes d'emploi, d'affecter les excédents aux dotations soins en réserve de compensation présentant ainsi un produit pour la société.

Depuis la clôture 2008, KORIAN enregistre l'intégralité des produits des comptes d'emploi en chiffre d'affaires et constate une provision à hauteur de 50 % des excédents pour couvrir le risque de se voir imposer par les tutelles une autre affectation.

Le montant de la dotation de l'exercice s'élève à 1,9 M€.

- *Litiges fiscaux :*

Les provisions pour litiges fiscaux concernent des provisions pour redressement d'impôt et des litiges fiscaux dont les montants ont été contestés. Les provisions correspondent à la meilleure estimation du risque au 31 décembre 2008.

- *Litiges sociaux :*

Les provisions constituées sont relatives à des litiges prud'homaux et à des indemnités de fin de contrat.

Note 18 - Autres dettes et comptes de régularisation

	31.12.08	31.12.07
Dettes fournisseurs	79 001	54 363
Passifs détenus en vue de la vente	390	317
Total	78 611	54 046

	31.12.08	31.12.07
Fournisseurs d'immobilisations	4 121	3 037
Avances et acomptes versés sur commandes	3 466	1 414
Dettes fiscales	25 071	20 133
Dettes sociales	59 974	56 892
Dividendes à payer	185	-131
Autres dettes	23 070	28 418
Produits constatés d'avance	9 168	1 970
Passifs détenus en vue de la vente	5 213	4 082
Total	119 842	107 652

Note 19 – Catégories de passifs financiers

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé du Groupe.

	2008	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	
PASSIFS NON COURANTS					
Emprunts auprès établissements de crédit	583 094	583 094			
Financement des locations financières	9 296	9 296			
Participation des salariés	81	81			
Autres dettes financières diverses	2 743	2 743			
Emprunts et dettes financières	595 213	595 213	0	0	0
PASSIFS COURANTS					
Emprunts auprès établissements de crédit	10 414	10 414			
Financement des locations financières	1 286	1 286			
Dépôt des résidents	21 525	21 525			
Concours bancaires courants	9 149	9 149			
Autres dettes financières diverses	1 240	1 240			
Engagement de rachat de minoritaires	71	71			
Emprunts < 1 an & découverts bancaires	43 686	43 686	0	0	0
Instruments dérivés passif	18 477			171	18 306
Fournisseurs & comptes rattachés	78 611	78 611			
Autres dettes & comptes de régularisation	119 842	119 842			

Note 20 - Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Salaires & traitements	272 802	218 035
Charges sociales	97 446	84 185
Participation des salariés	2 592	2 634
Autres charges de personnel	2 355	1 345
Charges de personnel des activités abandonnées	4 578	4 703
Charges de personnel	370 616	301 497

Note 21 - Charges externes

Le montant des charges externes s'élève à 219 211 K€ et comprend des charges de locations mobilières et immobilières pour 92 402 K€ contre, respectivement, 149 659 K€ et 67 085 K€ au 31 décembre 2007.

Dans le cadre du périmètre italien, les charges externes s'élèvent à 56 745 K€. Ce montant inclut les frais de salaires refacturés par les coopératives.

Note 22 - Autres charges et produits opérationnels

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Restructurations		-1 868
Résultat sur cession de murs à Cofinimmo	11 903	
Plus ou moins values de cessions d'actifs non courants	-2 538	-2 244
Impact des actions gratuites et stocks options	-1 177	
Autres charges et produits opérationnels	-3 606	620
Résultat opérationnel des activités abandonnées	10	-392
Total Produits (Charges)	4 573	-3 100

Les autres charges et produits opérationnels intègrent des indemnités transactionnelles versées à des dirigeants pour 1 734 K€. Ces indemnités ont été classées en autres charges et produits opérationnels en raison de leur caractère non récurrent.

Note 23 - Résultat financier net (retraité des activités abandonnées)

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Charges d'intérêts et autres	-38 312	-24 897
Coût de l'endettement brut	-38 312	-24 897
Plus ou moins-values de cession de titres de placement	70	307
Coût de l'endettement net	-38 242	-24 590
Actualisation des engagements de retraite	-387	-368
Dividendes perçus de sociétés non consolidées	464	60
Autres produits de participations	134	147
Autres charges financières	-2 216	-1 703
Juste valeur des instruments financiers part inefficace	-557	
Juste valeur des instruments financiers impact trading	-403	5 963
Autres produits financiers	1 570	1 470
Autres dotations de provisions financières	-23	-86
Autres reprises de provisions financières	358	37
Résultat financier	-39 302	-19 070

Note 24 - Impôts sur les résultats

- Analyse de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Impôts courants	(13 218)	(8 273)
Impôts différés	6 630	(408)
Charge d'impôt des activités abandonnées	-1	0
Impôt sur les résultats charge (produit)	(6 588)	(8 687)

- Rapprochement entre l'impôt réel et la charge d'impôt théorique

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08
Résultat net (part du groupe)	18 042
Intérêts minoritaires	2 172
Résultat des sociétés mises en équivalence	
Charge d'impôt	6 589
Résultat avant impôt	26 803
Taux d'impôt théorique	34,43%
Charge d'impôt théorique	9 228
Différences permanentes	4 071
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	3 297
Utilisation de déficits fiscaux non activés	-1 381
Ajustement des impôts différés constatés antérieurement	-1 198
Impôts à taux réduit	-7 106
Impôts sociétés étrangères	-281
Incidence report variable	
Différence taux mère / fille	-41
Charge réelle d'impôt	6 588
Taux effectif d'impôt	24,58%

- Différences permanentes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08
Autres produits et charges non déductibles ou non imposables	4 007
Quote-part de frais et charges	33
Charges de fusion et d'émission non imposables	
IFA et autres régularisations d'impôt	32
Total	4 071

- Variation nette des impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Solde à l'ouverture	181 664	173 701
Charge (produit)	(6 630)	408
Variation de périmètre	1 716	7 697
Imputation en capitaux propres	9 462	
Autres variations	2 113	-142
Solde à la clôture	188 325	181 664

- Nature des impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.08	31.12.07
Immobilisations incorporelles	191 967	167 983
Immobilisations corporelles	1 738	3 534
Instruments financiers	-6 067	3 808
Reports fiscaux	-2 681	-1 195
Provisions pour engagements de retraites	-2 488	-2 234
Autres provisions		
Autres différences temporaires	-1 907	-2 047
Autres actifs/passifs	7 762	11 815
Total	188 325	181 665

Note 25 - Transactions avec des parties liées

- **Convention de prestations administratives et d'assistance au développement**

Les groupes Batipart et Korian ont conclu le 26 novembre 2003 une convention de Prestations Administratives et d'Assistance au Développement en vertu de laquelle Batipart fournit à Korian et à ses filiales des prestations en matière d'organisation et de gestion du personnel, de gestion financière, et d'assistance au développement.

Cette convention, conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée est toujours en vigueur.

La rémunération de Batipart au titre de ses prestations d'assistance en faveur de Korian et de ses filiales est fixée à 450 K€ pour l'exercice 2008.

- **Loyers versés à la Foncière des Murs**

Batipart, actionnaire historique du Groupe Korian à hauteur de 26,9% au 31 décembre 2008, détient 17,31% de Foncière des Régions.

Foncière Des Murs SCA, filiale de Foncière des Régions est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé et des loisirs.

A ce titre, Foncière des Murs SCA détient 53 établissements qu'elle loue au Groupe Korian.

Le montant des loyers versés sur l'exercice 2008 à la Foncière des Murs s'élève à 25,1 M€.

- **Loyers versés à Cofisan**

Cofisan est propriétaire des murs des entités italiennes du groupe dans lesquelles elle est actionnaire à 33%.

Les murs font l'objet d'un contrat de location simple.

Le montant des loyers versés par Segesta à Cofisan au titre de l'exercice 2008 s'élève à 751 K€.

S'agissant des informations relatives aux dirigeants, se reporter à la note 30.

Note 26 - Engagements et passifs éventuels

- Engagements donnés (hors contrats de location simple et obligation d'achat)

Tableau de synthèse IAS 26 France (en K€)

Crédits garantis par des suretés réelles	17 038
Crédits garantis par des nantissements de fonds de commerces	1 355
Aucun nantissement ni sureté	111
TOTAL	18 504

Cautions solidaires du paiement des loyers (en K€)

La Normandie	69
Mapadex Brune	4 411
Mapadex Magenta	3 907
TOTAL	8 386

Suite à l'opération d'externalisation des murs du 1er octobre 2008, Korian SA s'est portée caution solidaire pour l'ensemble des loyers facturés à ses filiales par COFINIMMO.

La société Korian SA a accordé une promesse de rachat des 60% des titres de Groupe Sinoué jusqu'en 2017

- Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la société et de ses conseils de litige non provisionné et susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du groupe.

- Droit individuel à la formation / DIF

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises du Groupe sous contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par an, cumulable sur une période de six ans. Au terme de ce délai de six ans, et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF est plafonné à cent vingt heures.

Nombre d'heures acquises par les salariés au 31 décembre 2008 (solde du nombre d'heures au 31 décembre diminué des heures déjà utilisées) : 517 364 heures.

Note 27 - Engagements au titre des contrats de location

- Contrats de location financement

Locations financement	Constructions
Valeur nette comptable des actifs en location financement	15 409
Engagements de location par échéance	
Inférieur à un an	3 070
à plus d'un an	5 807
Supérieur à 5 ans	1 705
Total des engagements	10 582
Effet d'actualisation	1 619
Total des engagements actualisés	8 963

- Contrats de location simple

Locations simples	Constructions
Loyers minimums relatifs à des contrats non annulables dus	
à moins d'un an	96 625
à plus d'un an	331 836
à plus de 5 ans	504 741
Total des engagements (non actualisés)	933 202

En ce qui concerne les groupes Phönix et Segesta, se reporter à la note 25 « Transactions avec les parties liées ».

Note 28 – Paiements en actions

Le 21 juin 2007, le Directoire du Groupe KORIAN a décidé la création d'un **Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA)** en faveur de certains salariés du groupe.

Le plan attribue une base de 138 433 actions gratuites soit 0,5% du capital.

Les actions ont été attribuées le 27 août 2007, avec une période d'acquisition de 3 ans (acquisition au 27 août 2010).

Ces actions sont frappées d'une période d'incessibilité de 2 ans après la date d'acquisition.

Parallèlement à cette décision, le 21 juin 2007, le Directoire du Groupe KORIAN a également décidé la création d'un **plan d'attribution d'options d'achat** en faveur de certains salariés du groupe.

Le plan a attribué une base de 121 000 stocks options le 28 août 2007 aux salariés du Groupe.

La période d'acquisition est de 2 ans (acquisition au 28 août 2009) et les actions sont frappées d'une période d'incessibilité de 2 ans après la date d'acquisition.

Les méthodes et paramètres d'évaluation sont identiques au Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) décrit ci-dessus.

L'abondement mis en place en 2006 pour les salariés faisant l'acquisition d'actions Korian subsiste en 2008.

	2008		2007	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros)
Options restantes au 1er janvier	117 063		0	
Options octroyées	0		121 000	30,39
Options exercées	0	0		
Options annulées et expirées	26 063		3 937	
Options restantes au 31 décembre	91 000		117 063	
Options exerçables au 31 décembre	91 000		117 063	
Cours de l'action à la date d'exercice des options				
Cours de l'action à la date d'octroi des options (octroyées au cours de l'exercice)			32	
Juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice (en K€)	0		1 197	
Impact en capitaux propres (en K€)	392		166	

La juste Valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Juste valeur des options octroyées:

Exercice clos le 31 décembre	2008	2007
Taux de dividende attendu	1,00%	1,00%
Volatilité attendue de l'action	21,00%	21,00%
Taux d'intérêt sans risque	4,60%	4,60%
Durée de vie estimée de l'option (années)	1	2

Actions gratuites

Attributions d'actions gratuites:	2008	2007
Actions au 1er janvier	132 286	
Actions octroyées		138 433
Actions annulées	24 385	6 147
Actions acquises définitivement	0	0
Actions restantes au 31 décembre	107 901	132 286
Cours moyen de l'action à la date d'octroi des actions	31,79	31,79
Impact en capitaux propres (en K€)	784	302

Le groupe a déterminé la juste valeur des actions octroyées sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice clos le 31 décembre	2008	2007
Taux de dividende attendu	1,00%	1,00%
Décote d'illiquidité	0	0

Note 29 – Secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels au 31 12 08	Total toutes activités	Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes	Sanitaire	Italie	Allemagne
CA	781 328	382 055	219 365	90 784	89 123
EBITDAR *	185 860 23,8%	107 872 28,2%	43 063 19,6%	19 084 21,0%	15 841 17,8%

Passage de l'Ebitdar au résultat opérationnel au 31.12.08 :

Ebitdar (hors activités abandonnées)	185 860
Ebitdar siège	-2 219
Loyers externes (hors activités abandonnées)	92 403
Dotation aux amortissements et provisions	28 249
Résultat sur cession des participations consolidées	-8
Autres produits et charges opérationnels	4 573
Ebit (Résultat opérationnel)	67 554

Secteurs opérationnels au 31 12 07	Total toutes activités	Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes	Sanitaire	Italie	Allemagne
CA	607 979	358 113	199 844	29 560	20 461
EBITDAR *	146 283 24,1%	97 191 27,1%	38 865 19,4%	4 918 16,6%	5 310 26,0%

Passage de l'Ebitdar au résultat opérationnel au 31.12.07 :

Ebitdar (hors activités abandonnées)	146 283
Loyers externes (hors activités abandonnées)	66 575
Dotation aux amortissements et provisions	21 949
Résultat sur cession des participations consolidées	993
Autres produits et charges opérationnels	-3 100
Ebit (Résultat opérationnel)	55 653

* **EBITDAR** (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, Amortization and Rent) = EBE avant charges locatives

Note 30 - Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe Korian a déjà réalisé les opérations suivantes :

- Cession en Allemagne de Air Düsseldorf pour 75 K€
- Ouverture en janvier de l'établissement de Fondette pour transfert des résidents du Coteau et des Glycines
- Extension de l'établissement Petit Castel et transfert des résidents de Montbazou.

Note 31 - Rémunération des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas eu de modification dans les modalités de rémunération des dirigeants.

✓ Rémunérations versées aux membres du Directoire

Les rémunérations des membres du Directoire pour 2008 ont été les suivantes :

- Rémunération fixe 2008 : 790 000 €
- Rémunération variable : 351 700 € bonus 2007 versé en 2008
- Avantage véhicule : 7 128 €
- Stocks options : 25 000 options générant un avantage de 247 250 €

Le montant des engagements de retraite relatifs aux membres du Directoire s'élève à 26 K€.

La rémunération globale brute pour l'exercice 2008 concernant les membres du Comité Exécutif, hors mandataires sociaux, s'élève à 656 K€.

Il n'existe pas, à fin 2008, de retraite spécifique concernant les membres du Comité Exécutif.

✓ Rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2008 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 115 K€.

De plus, les membres du conseil et les membres des comités ont droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits conseils et comités.

Note 32 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 en date du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente les honoraires des Commissaires aux comptes et auditeurs au titre de l'exercice 2008 pour toutes les sociétés du Groupe.

<i>En K€</i>	Mazars	Conseil Audit et Synthèse	Cisane	Autres	Total
Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes individuels et consolidés :					
- Korian SA	309	313			623
- Filiales France	422	322	199	116	1 059
- Filiales étrangères	512				512
Missions accessoires					0
Total	1 242	635	199	116	2 193

Note 33 - Liste des sociétés du Groupe

Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
Abilone	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Atria SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Carloup Santé	75,47%	75,47%	75,47%	75,47%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Château De Saint Pierre Oursin	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique de Convalescence du Château de Clavette	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Colson & Colson France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
De Bioux Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	2 rue de la résistance 71850 CHARNAY LES MACON
Financière Sinoue SAS	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	IP	11 Bis rue de la Porte Jaune 92380 GARCHES
Hirt Et Cie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Homère SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Isère Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Jongking SNC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Kerinou Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Reine Blanche SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Saison Dorée SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Villa Kreisser SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Le Castelli	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Le Mail Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Le Petit Castel SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Bégonias SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Fontaines SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Hauts D'Andilly SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Ophéliades Courbevoie – Résidence Les Licornes SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Ophéliades Serres	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Ophéliades St Clément - Clos St Clément	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Pins Bleus SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Temps Bleus SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Tilleuls SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Villandières Nîmes EURL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Maison d'Accueil Les Roches SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY

Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
----------------	------------------------------	----------------------------	------------------------------	----------------------------	---------	--------------

Maison de Santé Bellevue	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	IP	8 avenue du Onze Novembre 1918 92190 MEUDON
Maison de Santé Château Gombert	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	IP	11bis rue de la Porte Jaune 92380 GARCHES
Maison de Santé du Château de Garches	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	IP	11 Bis rue de la Porte Jaune 92380 GARCHES
Massenet Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Médotels	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Partenaire Restauration	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
PB Expansion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Perou	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Reacti Malt SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Résidence Frederic Mistral EURL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Résidence Les Acacias SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Résidence Pontlieue SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SARL Lafitte Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S GEM VIE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S L'Air du Temps Résidence Strasbourg Robertsau	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Chalon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Dijon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Epinal	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Fontaines	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Le Creusot	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Meaux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Nancy	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Saint Etienne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Saverne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Simiane	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Thise	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Thonon les Bains	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Troyes	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Société d'Etude et de Réalisation pour le Nouvel Age (Serena)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.G.M.R SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
Saint François de Sales SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SAS Les Ophéliades Beaune	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY

SAS Santé Marketing et Stratégie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SCCV Croix Rouge	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SCI Château de Ouezy A34	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SCI L'Atrium	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SCI La Source	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SCI Le Mail Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Sérience Soins De Suite Et De Réadaptation	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Société Médicale de Clavette	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Sogemare SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Korian SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Sté Mère	32 rue Guersant 75017 PARIS
Thalatta	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SEP Breteuil	73,44%	73,44%	73,44%	73,44%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SEP Chalon	67,50%	67,50%	67,50%	67,50%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SEP Grenoble	37,57%	37,57%	34,51%	34,51%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SEP Maison Laffitte	20,04%	20,04%	20,04%	20,04%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SEP Massenet	57,81%	57,81%	57,81%	57,81%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Centre Convalescence de l'Ouest	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique du Canal de L'Ourcq	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique de Livry Sully	100,00%	100,00%	99,43%	99,43%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique de Noisy le Sec	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique du Perreux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique Jeanne d'Arc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique Médicale de Saclas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clos Clément	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
CSS de Sartrouville	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Maison de Santé Seine & Marne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Mapadex Brune	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
Mapadex Daumesnil	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Mapadex Florian Carnot	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Mapadex Les Lilas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Mapadex Magenta	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY

Newco Bezons	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Le Clos Varrèddes	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Repos & Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SAS Mathis développement	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SN de la Clinique du Mesnil	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Société Participation CJA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Villa Les Fleurs	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Villa Renaissance	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
HAD Yvelines Sud	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
AB Holding	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Bastide de Jardin	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Bellecombe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	47 rue Dunoir 69003 LYON
Château de Gleteins	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique du Mont Blanc	99,96%	99,13%	99,96%	99,13%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Le Brévent	98,47%	98,47%	98,47%	98,47%	IG	180 rue d'Anterne 74480 PLATEAU D'ASSY
Sémiramis Orion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Semiramis Janin	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Bastide de la Tourne	99,92%	99,92%	99,92%	99,92%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
AC Santé	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Château de la Vernède	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
La Pinède	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Résidence Frontenac	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Sogesco	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Chamtou	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Château du Mariau	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
Clinique Cardiologique Gasville	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Clinique de La Gaillardière	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Immobilière JANIN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
HHT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Ménardière SGCO	99,96%	99,95%	99,96%	99,95%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY

Le Coteau	100,00%	100,00%	98,00%	97,98%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Moulinière	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Blés d'Or	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Mapadex La Roseraie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Mapadex Les Acacias	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SA Les Amarantes	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SG Clinique Domaine de Vontes	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SHT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Clinique Maylis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
CMI Montpibat	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Horizon 33 Château Chavasse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
L'Aquitania	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SE Home Saint Gabriel	99,98%	99,16%	99,98%	99,16%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
CRF CAEN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Centre William Harvey	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
CRFS	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Demeure Saint Clair	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
La Normandie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Le Nord Cotentin	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Résidence Les Sapins	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Société Normande de Services	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Château des Deux Amants	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Clinique d'Ymare	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
La Petite Madeleine – Jardin des Plantes	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
L'Ermitage	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Sémiramis Vernon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Villa Saint Dominique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
CPRR Sainte Baume	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
SAS Mieux Vivre	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	IP	109 av Auguste Renoir 06520 MAGANOSC
Les Deux Tours	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION

Les Fontaines	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Les Lubérons	100,00%	99,90%	100,00%	99,90%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
SAI Domaine de Lorges	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Sémiramis St Laurent du Var	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Terafi	0,00%	0,00%	99,95%	99,74%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Grand Maison	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Medidep Foncier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Privatel SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Ajoncs	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Rayon d'Or	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Issambres	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Résidence le Lac	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Centre Médical Chambon	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Sémiramis Clermont	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Alsace Santé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Korian Services	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
New Philip	75,00%	74,88%	75,00%	74,88%	IG	104 avenue Palfijn 1090 BRUXELLES
Medidep Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	104 avenue Palfijn 1090 BRUXELLES
Phönix	92,50%	92,50%	92,50%	92,50%	IG	Hiebelerstrasse 29 87629 FÜSSEN
Segesta	92,93%	92,93%	92,93%	92,93%	IG	Via Quadrio Maurizio 14/16 MILAN
SA Meudon Tybilles	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Oregon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Saint Côme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Allée de Roncevaux 31240 L'UNION
Raison Sociale	31.12.08 % de contrôle	31.12.08 % d'intérêt	31.12.07 % de contrôle	31.12.07 % d'intérêt	Méthode	Siège Social
Clinique Psychiatrique Le Coteau	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	IP	10 rue du Coteau 38640 CLAIX
SAS Le Château	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Ducs de Montmorency	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Vepeza	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	IP	24 avenue du Prado 13006 MARSEILLE
L'Âge d'Or	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Résidence Périer	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Périer Retraite	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY

Les Meunières	100,00%	100,00%	93,32%	93,32%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Reanotel	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	IG	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Saint Antoine	40,00%	40,00%	0,00%	0,00%	IP	Le Village 34570 MONTARNAUD

Korian

Siège Social : 32 rue Guersant - 75017 Paris
Société Anonyme au capital de 138 433 295 €
RCS Paris : 447 800 475

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2008**

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Korian, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note de l'annexe relative aux « Principales méthodes utilisées » présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note de l'annexe relative aux « Principales méthodes utilisées, immobilisations incorporelles » indique que le mali de fusion peut être déprécié en fonction de la valeur actuelle des groupe d'actifs sous-jacents. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'absence de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 24 Avril 2009

Les commissaires aux comptes

**CONSEIL AUDIT &
SYNTHESE**

SOPHIE DUVAL

MAZARS

ISABELLE SAPET

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2008

(Sauf indication contraire, toutes les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros / K€).

I – Bilan

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	304 364	304 102
Immobilisations corporelles	2 311	3 226
Immobilisations financières	477 779	461 839
Dont participations	476 819	453 251
Total actif immobilisé	784 454	769 167
Stocks et encours	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	58	76
Créances clients	5 511	2 388
Autres créances	468 858	335 520
Disponibilités	28 081	30 722
Valeurs mobilières de placement	9 530	402
Charges constatées d'avance	635	392
Total actif circulant	512 673	369 500
Total actif	1 297 127	1 138 667
Capital	138 433	138 433
Primes d'émission	222 536	227 740
Réserve légale	13 843	13 843
Report à nouveau	19 940	19 932
Autres réserves	128 516	128 516
Résultat	9 602	9 747
Provisions règlementées	1 191	349
Situation nette	534 061	538 560
Provisions pour Risques et Charges	1 380	1 307
Emprunts auprès des établissements de crédit	531 806	530 989
Emprunts et dettes divers	221 065	46 692
Fournisseurs	2 933	2 074
Dettes sociales et fiscales	5 697	9 973
Fournisseurs d'immobilisations	105	280
Autres dettes	80	8 792
Total dettes exploitation	761 686	598 800
Produits constatés d'avance		
Total passif	1 297 127	1 138 667

II - Compte de Résultat

	31/12/2008		31/12/2007
<u>Produits d'exploitation</u>			
Ventes de marchandises			-
Chiffre d'affaires	27 725		23 743
Production immobilisée	311	-	694
Subvention d'exploitation			6
Reprises de provisions et transfert de charges	1 626		3 451
Autres produits			-
Total	29 662		26 506
<u>Charges d'exploitation</u>			
Achats de marchandises			-
Autres achats et charges externes	11 790		12 758
Impôts et taxes	1 010		962
Salaires	14 267		13 129
Charges sociales	6 005		5 830
Dotations			
- amortissements immobilisations	1 685		1 419
- sur actif circulant			-
- provisions pour risques et charges	394		923
Autres charges	377		223
Total	35 528		35 244
Résultat exploitation	-	5 866	-
Produits financiers	47 461		52 411
Charges financières	44 791		28 581
Résultat financier		2 670	23 830
Résultat courant	-	3 196	15 092
Produits exceptionnels	1 527		498
Charges exceptionnelles	3 458		16 391
Résultat exceptionnel	- 1 931		- 15 893
Impôts bénéfiques	- 14 729		- 10 548
Résultat net comptable	9 602		9 747

III - Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2008

REGLES, METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels issues du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Le mali technique résultant de la fusion Korian / Médidep de 2006 (valeur d'origine 317M€) est immobilisé dans le compte 20700000 « Fonds commercial » et réparti extra-comptablement au prorata de la valeur des titres de participation associés. L'évaluation du mali s'effectue sur la base de la valeur actuelle des actifs ou groupe d'actifs représentatifs des plus values latentes acquises. Cette valeur actuelle est déterminée par regroupement d'établissements de chaque activité existant à la date de la fusion.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements calculés selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux durées d'utilisation suivantes :

- Les agencements des constructions (selon les composants) 7 à 50 ans.
- Le matériel industriel 5 ans.
- Le mobilier et le matériel de bureau 10 ans.
- Le matériel informatique 3 ans.
- Le matériel de transport..... 5 ans.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, des flux futurs nets de trésorerie actualisés (DCF). Ces derniers ont été définis sur les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du business plan à moyen terme élaboré par le département contrôle de gestion,
- Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du groupe,
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lequel opère le groupe, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

Ce poste prend en compte les créances en compte courant Groupe, dont la rémunération est calculée sur la base d'échelles journalières au taux de T4M + 0.30%.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les actions détenues en nom propre pour réguler le cours sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

TRESORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

Au dernier trimestre 2007, une convention de cash pool direct a été signée entre Korian et la plupart des sociétés françaises du groupe, faisant de Korian la centrale de trésorerie du groupe. Ce cash pool est répartie sur 5 banques. Il perdure néanmoins 2 cash pool indirects incluant 16 sociétés du groupe.

RISQUE DE CHANGE

L'ensemble des flux financiers est opéré dans la zone Euro.

RISQUE DE TAUX

L'emprunt de Korian est essentiellement à taux variable et est couvert par des instruments dérivés.

PRINCIPAUX FAITS DE L'EXERCICE

Italie :

Le 19 décembre, Korian a procédé à une augmentation de capital de la société Segesta à hauteur de 20 500K€, portant la détention à 94.31%.

Allemagne

Début 2008, Korian a acquis 92.5% des titres de la société Mietpark, société de location d'équipements aux maisons de retraite. Ces titres ont fait l'objet d'un échange avec ceux de la société Phönix.

Restructuration juridique :

Dans un objectif de restructuration juridique, Korian a procédé à l'acquisition des titres intra-groupe de la société Korian Immobilier et au rachat de 9 actions de la SA Holding AB et de 20 actions de la SAS Clinique de Livry Sully.

Dans ce même but, Korian a procédé à l'absorption par voie de TUP des sociétés AC Santé et Mathis Développement. Cette opération a eu pour conséquence la création d'un mali technique de fusion sur titres d'un montant de 1 358K€.

Cession :

Korian a cédé les titres du Centre Médical Spécialisé du Chambon le 31/07/2008 ainsi que les titres de la Résidence du Sapin le 01/07/2008.

Korian SA a accordé un abandon de créance financier de 5.2M€ à sa filiale Médotels.

PRINCIPAUX POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations (données en K€)	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	31/12/2008
Concessions, brevets et droits similaires	3 787	868		4 655
Fonds Commercial (Mali technique de fusion)	316 905	1 358	1 111	317 152
Installations générales	1 629	23	638	1 014
Matériel de transport	18		18	-
Matériel de bureau	3 008	442	50	3 400
Immobilisations en cours	39	17	39	17
Avances versées sur immobilisations	32			32
Participations et créances rattachées	456 212	23 565		479 777
Autres immobilisations financières	8 587	444	8 072	959
Total	790 217	26 717	9 928	807 006

Amortissements	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Concessions, brevets et droits similaires	1 102	849		1 951
Installations générales	282	72	174	180
Matériel de transport	3		3	-
Matériel de bureau	1 216	763	6	1 973
Total	2 603	1 684	183	4 104

Provisions	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Sur titres de participations	2 960		3	2 957
Sur Mali technique	15 489	6	3	15 492
Total	18 449	6	6	18 449

Les amortissements ont été constatés en charges d'exploitation.

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » inclut des immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 1 435K€ correspondant à de la production immobilisée de progiciels internes.

Au 31 décembre 2008, les tests de dépréciation du mali de fusion sur la base de la détermination de la valeur d'utilité des titres liés à ce mali ont fait apparaître la nécessité d'ajuster les provisions historiques sur malis des sociétés suivantes :

- Holding Mieux-Vivre soit un stock de 15 101K€
- Le Brévent soit un stock de 391K€

Ces ajustements de provision ont été constatés en charges et produits exceptionnels pour une valeur nette de 3K€.

2. TITRES DE PARTICIPATIONS

Korian SA est la société consolidante du Groupe Korian. Elle détient les titres des sociétés répertoriées dans le tableau ci-après (montants en €).

Libellé détenue	Nb titres détenus	Nbre de titres de la filiale	% de détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Capital	Résultat de l'exercice	Situation nette hors Capital	Dividendes perçus	Chiffres d'affaires	Prêts et avances groupe
Alsace santé - Les Trois Sapins	500	500	100.00%	377 000	377 000	37 000	169 508	175 641	126 626	2 522 014	21 180
Aquitania	639	1 000	63.90%	765 490	765 490	40 000	31 798	308 272	0	2 105 173	0
Bastide de Jardin	5 000	5 000	100.00%	1 710 000	1 710 000	76 225	160 379	185 681	200 000	2 696 776	21 622
Bastide de la Tourne	2 498	2 500	99.92%	4 981 054	4 981 054	38 112	289 208	344 346	298 001	6 494 612	275 675
Canal de l'Ourcq	3 700	3 700	100.00%	37 000	37 000	37 000	-417 631	-3 178 959	0	7 194 737	8 835 346
CCO (Clinique de Convalescence de l'Ouest)	999	1 000	99.90%	1 871 235	1 871 235	40 000	333 397	1 029 346	427 857	4 498 683	0
Centre William Harvey	4 000	4 000	100.00%	3 048 980	3 048 980	308 000	867 896	1 763 978	850 971	6 924 720	263 719
Chamtou	5	2 500	0.20%	76	76	40 000	81 200	-155 900	0	3 092 275	67 129
Château du Mariau	300	300	100.00%	1 356 725	1 356 725	45 735	209 764	326 523	350 000	2 427 934	0
Clin Psy Seine et Marne	4 000	4 000	100.00%	1 030 924	1 030 924	40 000	406 190	421 306	0	6 581 476	861 266
Clos Varrèdes	382	382	100.00%	38 200	38 200	38 200	286 744	51 428	0	2 710 484	35 418
CRF Caen	3 700	3 700	100.00%	37 000	37 000	37 000	-235 023	-918 527	0	4 539 906	1 767 402
Crf Siouville	70	6 000	1.17%	507 452	274 128	96 000	486 053	1 309 100	1 249	9 583 965	857 249
Demeure Saint Clair	2 500	2 500	100.00%	513 000	513 000	38 112	69 743	-102 951	0	1 740 770	13 152
Domaine de Lorges	4 000	4 000	100.00%	8 000 920	8 000 920	60 980	885 341	2 414 764	836 885	0	7 201
Frontenac	25	500	5.00%	381	381	8 000	92 656	139 689	0	2 075 226	101 349
Gasville	2 500	2 500	100.00%	4 079 378	4 079 378	37 500	69 302	90 392	0	4 671 855	1 317 571
Gleteins	6 250	6 250	100.00%	4 817 375	4 817 375	100 000	250 158	859 906	209 140	3 613 426	28 479
Grand Maison	2 500	2 500	100.00%	706 989	706 989	38 112	-454 852	-454 849	0	4 065 872	160 506
HAD Yvelines Sud	3 700	3 700	100.00%	37 000	37 000	37 000	444 566	463 864	150 000	2 380 674	481 536
Holding AB (AUSTRUY BUREL)	20 017	20 177	99.21%	3 966 999	3 966 999	403 540	295 339	6 790 504	511 290	682 650	431
Holding HT	2 520	2 520	100.00%	1 551 438	1 551 438	40 320	102 284	698 747	0	652 631	5 689 438
Holding Mieux Vivre	15 000	30 000	50.00%	15 516	0	40 200	-24 522	163 801	0	0	0
Holding Nord Cotentin	15 000	15 000	100.00%	10 637 761	10 637 761	915 000	529 529	766 477	1 797 381	310 996	0
Home Saint Gabriel	6	30 800	0.02%	224	224	249 480	-580 873	-911 272	0	3 334 687	16 491 910
Horizon 33	1 700	1 700	100.00%	1 454 248	1 454 248	42 500	-232 908	-540 280	0	3 570 687	1 551 889
HP4S	2 500	2 500	100.00%	38 112	38 112	38 112	288 388	15 809	0	6 678 284	2 013 987
Jeanne d'Arc	740	18 500	4.00%	286 544	286 544	1 130 000	1 155 050	3 891 080	44 143	9 122 338	18 779
KORIAN IMMOBILIER	200	200	100.00%	3 203	3 203	3 049	-7 630	-7 325	0	0	2 461 846
Korian Services	3 700	3 700	100.00%	37 000	0	37 000	-1 006 129	-2 999 800	0	0	3 243 006
La Gaillardière	34 164	34 164	100.00%	747 850	747 850	520 827	127 977	172 799	0	1 816 343	121 215

Libellé détenue	Nb titres détenus	Nbre de titres de la filiale	% de détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Capital	Résultat de l'exercice	Situation nette hors Capital	Dividendes perçus	Chiffres d'affaires	Prêts et avances groupe
La Moulinière	80	100	80.00%	1 916 919	1 916 919	76 225	4 263 803	4 281 390	96 000	313 950	825 623
La Normandie	2 500	2 500	100.00%	584 388	584 388	38 112	192 449	507 287	0	2 761 412	1 722 648
La Pinède	250	250	100.00%	38 115	38 115	38 250	143 750	474 800	265 450	2 337 426	0
La Vernède	6	3 750	0.16%	91	91	60 000	540 632	549 897	1 003	4 974 022	873 365
Le Brévent	2 506	2 545	98.47%	2 671 317	0	190 875	4 343	120 558	0	0	0
Le Mesnil	382	382	100.00%	38 200	38 200	38 200	82 230	162 623	0	4 530 786	2 434 282
Le Perreux	2 500	2 500	100.00%	38 127	38 127	38 112	410 401	822 393	356 857	4 576 639	441 355
L'Ermitage	1 000	1 000	100.00%	1 143 368	1 143 368	38 112	-118 699	-125 542	0	2 026 094	889 721
Les 2 amants - Château de Calyste	500	500	100.00%	884 204	884 204	37 000	-152 463	-641 967	0	1 672 333	1 354 313
Les Ajoncs	1	100	1.00%	15	15	38 000	64 845	87 325	0	1 876 380	1 179 631
Les Amarantes	2 100	4 000	52.50%	720 315	720 315	446 291	4 843 197	4 890 118	236 250	2 992 958	920 143
Les Deux Tours	250	250	100.00%	2 058 062	2 058 062	38 250	319 793	1 477 502	100 000	4 532 940	921 053
Les Fontaines - Les Oliviers	901	1 000	90.10%	3 534 437	3 534 437	304 898	2 946 473	3 557 377	1 081 200	4 540 359	830 414
Les Issambres	63 282	63 282	100.00%	2 495 000	2 495 000	964 728	388 749	542 357	220 000	3 902 374	122 717
Les Lubérons	589	1 000	58.90%	1 962 821	1 962 821	76 225	5 258 568	5 270 694	106 020	3 119 556	1 016 564
Livry - Sully	3 500	3 500	100.00%	3 685	3 685	140 000	249 893	1 130 151	0	5 209 947	392 827
Mapadex Brune	500	500	100.00%	1 522 641	1 522 641	38 500	711 410	1 299 658	723 848	5 119 159	0
Mapadex Florian Carnot	8 500	8 500	100.00%	1 447 554	1 447 554	136 000	500 274	514 260	495 741	4 103 317	989 666
Mapadex La Roseraie	504	504	100.00%	1 746 420	1 746 420	40 320	289 924	295 573	260 065	2 863 221	631 845
Mapadex Les Acacias	504	504	100.00%	1 890 266	1 890 266	40 320	-277 568	-365 873	0	3 456 631	265 420
Mapadex Lilas	504	504	100.00%	2 036 555	2 036 555	40 320	468 784	762 054	0	4 200 595	109 019
Maylis	10 500	10 500	100.00%	1 648 500	1 648 500	483 000	122 185	171 887	96 070	3 104 243	13 327
Medidep Belgique	618	619	99.84%	1 749 900	1 749 900	1 750 000	-91 468	-350 745	0	0	2 940 773
Medidep Foncier	500	500	100.00%	7 500	7 500	7 500	1 433 584	1 434 426	1 423 375	11 821 231	87 243
Medotels Siège	73 763	73 763	100.00%	149 254 403	149 254 403	1 124 886	17 315 647	120 963 606	10 000 000	116 615 250	244 197 940
Menardière, SGCO	129	2 500	5.16%	27 128	27 128	38 112	430 901	475 067	0	2 707 376	105 998
Mont Blanc	30	60 000	0.05%	1 906	1 906	960 000	-827 117	-1 801 212	0	10 119 440	11 569 164
Montpribat	2 505	2 505	100.00%	5 640 614	5 640 614	38 188	-516 377	-675 922	0	6 181 238	2 853 889
Newco Bezons	6 966	6 966	100.00%	213 582	213 582	111 456	384 570	498 877	500 000	4 622 029	1 047 042
Petite Madeleine	2 500	2 500	100.00%	38 097	38 097	40 000	-240 332	-1 903 002	0	2 400 207	4 925 749

Libellé détenue	Nb titres détenus	Nbre de titres de la filiale	% de détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Capital	Résultat de l'exercice	Situation nette hors Capital	Dividendes perçus	Chiffres d'affaires	Prêts et avances groupe
Phönix seniorenzentren beteiligungs Gmbh	925	1 000	92.50%	82 956 072	82 956 072	30 000	-964 709	9 384 157	0	3 380 086	9 616 658
Privatel	23 400	23 400	100.00%	7 419 922	7 419 922	356 731	882 326	1 186 499	820 302	0	2 624 905
Rayon d'or	2 500	2 500	100.00%	620 000	620 000	38 076	206 948	206 948	0	3 489 919	89 957
Résidence Daumesnil	504	504	100.00%	2 326 041	2 326 041	40 320	457 304	479 965	700 000	4 642 637	282 969
Résidence du Bois Clément LE CLOS CLEMENT 77	2 500	2 500	100.00%	304 898	304 898	38 112	321 399	325 225	150 000	3 147 047	82 048
Résidence du Canal - Villa les Fleurs	2 500	2 500	100.00%	5 596 000	5 596 000	38 200	399 093	1 083 503	750 000	3 377 156	301 103
Résidence du Lac	5	2 500	0.20%	424 060	386 024	40 000	-126 627	-123 795	0	1 200 139	2 223
Résidence Magenta	500	500	100.00%	1 524 490	1 524 490	40 000	897 825	902 542	852 046	5 106 449	3 279 428
S gest de Vontes	4 000	4 000	100.00%	7 348 043	7 348 043	152 000	796 453	1 798 269	1 000 000	7 854 069	19 472
Saclas	1 000	1 000	100.00%	2 016 779	2 016 779	701 000	743 433	834 198	722 220	5 443 250	0
Sartrouville C.3.S	3 700	3 700	100.00%	37 000	37 000	37 000	36 772	-364 044	0	4 334 480	2 162 424
SCI Perreux			22.15%	60 980	60 980	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
SCP Isis - Semiramis JANIN	100	100	100.00%	905 887	905 887	7 500	141 640	399 372	180 000	2 802 723	35 516
SEGESTA - Sté Mère	2 077 599	2 203 057	94.31%	101 081 302	101 081 302	2 203 057	-3 070 532	23 758 051	0	0	189 529
Semiramis Clermont Ferrand	245	500	49.00%	731 164	731 164	7 622	151 867	206 770	147 000	2 605 461	60 130
Semiramis Orion - St Priest	3	500	0.60%	10 033	10 033	7 622	42 067	411 707	0	2 755 056	0
Semiramis Saint Laurent du Var	249	500	49.80%	862 447	862 447	7 622	216 414	429 139	79 197	3 089 676	28 316
Semiramis Vernon	350	5 000	7.00%	183 975	183 975	165 500	201 548	606 669	17 834	3 155 383	0
SHT (SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINÉ)	5 830	12 500	46.64%	2 737 664	2 737 664	42 000	37 532	414 550	0	9 884 625	3 870 032
Soc Part J d'Arc	30 000	30 000	100.00%	7 499 348	7 499 348	457 347	1 055 447	1 510 855	950 254	0	9 132
Sogesco, La Lilardière	3 020	3 020	100.00%	9 415 884	9 415 884	298 980	789 881	4 177 354	705 840	3 498 241	22 982
Villa Renaissance	2 500	2 500	100.00%	2 348 889	2 348 889	40 000	-689 884	-37 132	371 282	1 679 837	349 342
Villa St Dominique	25	20 180	0.12%	381	381	322 880	125 226	385 897	0	3 648 714	379 150
Ymare	2 200	2 200	100.00%	5 395 662	5 395 662	38 570	209 211	597 960	0	4 701 717	22 334

3. ECHEANCE DES CREANCES

Etat des créances	Total	1 an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations	491	481	10
Autres immobilisations financières	469	-	469
Autres Créances clients	5 511	5 511	-
Fournisseurs débiteurs	39	39	-
Personnel et comptes rattachés	63	63	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	17	17	-
Etat et autres collectivités			
- Impôts sur les bénéfices		-	-
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	168	168	-
- Divers	755	755	-
Groupe et associés	470 077	470 077	-
Débiteurs divers	701	701	-
Charges constatées d'avance	635	635	-
Total	478 926	478 447	479

4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Korian SA détient des VMP pour un montant de 9 051K€, aucune dépréciation n'a lieu d'être constatée

Au 31 décembre 2008, la société possède 26 047 actions propres valorisées au PMP à 502 317€. Cette valeur a été comparée au cours de l'action au 31/12/08 et une provision pour dépréciation de 23 053€ a été constatée pour le différentiel.

5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Le détail du poste s'analyse ainsi :

CHARGES	2008	2007
Locations immobilières	399	339
Charges locatives	45	45
Maintenance	109	5
Locations mobilières	5	2
Assurances	30	
Honoraires	39	
Publicité		
Documentation	7	1
Autres	1	1
Total	635	393

6. PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Nature des éléments	Produits	Charges
Int courus s/Prêts		14
Int courus s/SWAPS	11	
Fournisseurs, factures non parvenues		303
Fournisseurs groupe, factures non parvenues		25
Clients hors groupe, factures à établir	617	
Clients groupe, factures à établir	63	
Dettes sociales	4	2 346
Charges sociales sur dettes sociales		1 323
Etat charges à payer / pdt à recevoir	755	491
Intérêts courus sur comptes courants	17 524	5 070
Banque Intérêts courus à recevoir	41	26
Total	19 015	9 598

7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres	En K€
A l'ouverture	538 560
Prime d'émission et de fusion	- 5 204
Réserve légale	-
Report à nouveau	7
Résultat 2007 distribué	- 9 747
Résultat exercice 2008	9 602
Provisions règlementées	842
A la clôture	534 060

Les provisions règlementées correspondent aux amortissements dérogatoires pratiqués sur les coûts d'acquisitions des titres.

Le capital social est composé de 27 686 659 actions de même catégorie et d'une valeur nominale de 5€. Il n'y a pas eu d'évolution en cours d'année.

Détail de l'actionnariat de Korian au 31/12/08.

DENOMINATION DES ACTIONNAIRES	SIEGE	NOMBRE D' ACTIONS	%
BATIPART	46 avenue Foch – 57000 METZ	5 103 942	18,43
PREDICA	50-56 rue de la procession – 75015 PARIS	8 582 864	31
ACM VIE	34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG	3 265 627	11,79
MACSF SGAM	10 cours du triangle de l'Arche – 92919 PARIS LA DEFENSE	1 503 990	5,43
PROVAL	46 Avenue Foch 57000 METZ	426 795	1,54
MONROE	30 boulevard Joseph II – Luxembourg	1 837 875	6,64
NOVAE	46 avenue Foch – 57000 METZ	104 177	0,38
MALAKOFF MEDERIC	21 rue Lafitte – 75017 PARIS	2 436 450	8,8
URRPIMMEC	15 rue de Centre – Guyancourt – 78281 ST QUENTIN EN YVELYNES	609 112	2,2
Public		3 815 827	13,79
	TOTAL	27 686 659	100

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges et leurs évolutions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2007	Dotations	Reprises		31/12/2008
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour Risques & Charges					
Autre provision pour risques et charges	679	165			844
Avance salariale non remboursée	-				-
Provision pour litige salarial	618	229	246	71	530
Provision pour perte	10		5		5
Provision pour restructuration	-				-
Provision pour impôts	-				-
Total	1 307	394	251	71	1 379

Le poste « Autre provision pour risques et charges » correspond à la provision constatée en 2007 suite au redressement de TVA qui a été décaissé au mois d'avril 2007. Ce redressement est contesté par Korian.

Un deuxième contrôle fiscal a donné lieu à une provision au 31/12/08 estimée à 165K€.

9. DETTES FINANCIERES

Dettes sur établissements de crédit

	2008	2007
Découverts bancaires	1 793	1 191
Total	1 793	1 191
Emprunts bancaires		
à moins de 1 an	-	-
plus d'1 an	530 000	530 000
Intérêts courus	14	202
Total emprunts bancaires	530 014	529 798
Total endettement bancaire	531 807	530 989

Evolution de l'endettement au 31 décembre 2008 (base données consolidées)

Le 23 novembre 2006, Korian a signé un contrat de crédit, sur une durée de 5 ans, avec les banques BNP Paribas, Calyon et CIC, en vue notamment de refinancer l'endettement existant du groupe Korian, de financer ses besoins généraux ainsi que sa croissance externe. Le refinancement a été rendu nécessaire à la suite de l'augmentation de capital de près de 152 M€ effectuée en fin d'année 2006.

Le crédit global, d'un montant maximal de 500 millions d'€ et remboursable *in fine*, se décompose en deux tranches :

- une tranche A destinée au refinancement du précédent crédit. Après finalisation de l'augmentation de capital, la tranche A représente un montant en principal de 270 millions d'€
- une tranche B, crédit à moyen terme revolving, correspondant à la différence entre le montant maximal de 500 millions d'€ et le montant en principal de la tranche A soit 230 millions d'€

Le 31 juillet 2007, Korian a signé un avenant au contrat de crédit pour une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'€, portant ainsi le montant maximal de la tranche B à 380 millions d'€ et le montant maximal de l'ensemble du crédit à 650 millions d'€.

Suite à l'opération d'externalisation d'une partie de son portefeuille immobilier intervenue le 1^{er} octobre 2008, Korian a procédé au remboursement de 75 millions d'€ sur la tranche A, portant ainsi le montant maximal de l'ensemble de crédit à 575 millions d'€.

Le taux d'intérêt applicable aux deux tranches du crédit correspond à l'Euribor applicable au titre de la période d'intérêt considérée (un, trois ou six mois au choix de l'emprunteur considéré) augmenté de la marge applicable.

La marge applicable à la signature est de 0,80 %. La marge sera ensuite déterminée en fonction du Ratio d'endettement :

- 0,75 % si le ratio d'endettement est inférieur ou égal à 3,5
- 1% si le ratio est compris entre 3,5 et 4,5
- 1,25% si le ratio est compris entre 4,5 et 5
- 1,65% si le ratio est compris entre 5 et 5,5
- 1,8% si le ratio est compris entre 5,5 et 6
- 1,9% si le ratio est supérieur à 6

Le Ratio d'endettement est défini comme le ratio Endettement Net / EBITDA Consolidé, où :

« **EBITDA Consolidé** » désigne le résultat d'exploitation consolidé de la période considérée au sens du Plan Comptable Général :

- diminué de la dotation de l'exercice relative à la participation et à l'intéressement des salariés si elle n'est pas déjà prise en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises prises en compte dans le calcul du résultat d'exploitation ;
- majoré des autres charges et diminué des autres produits pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation et n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe ;
- majoré des dividendes reçus de sociétés non consolidées en intégration globale.

« **Endettement Net Consolidé** » désigne la différence entre (1) et (2), avec :

(1) signifie l'Endettement, soit (i) l'ensemble des emprunts financiers et dettes financières assimilées, à moins et plus d'un an, obligataires ou contractées auprès des banques (y compris les découverts bancaires et la part en capital des crédits-baux et assimilés, les effets escomptés, l'affacturage et les cessions «Dailly»), (ii) les crédits-vendeur et (iii) toute obligation de paiement au titre de lettres de change, bons de caisse ou autres instruments équivalents ;

(2) signifie la «Trésorerie», soit la somme (a) des disponibilités et (b) des avoirs en caisse et valeurs mobilières de placement.

Les principaux cas de remboursements anticipés sont les suivants :

- survenance du cas où Batipart viendrait à détenir, directement ou indirectement, moins de 20% du capital social ou des droits de vote de Korian (après toute dilution), ou dans le cas où Batipart, Predica et ACM Vie détiennent ensemble, directement ou indirectement, moins de 33,34% du capital social ou des droits de vote de Korian (après toute dilution) ; ou encore, dans le cas où un autre actionnaire (autre que Batipart, Predica et ACM Vie) détiendrait, directement ou indirectement, seul ou de concert, une part des droits de vote et/ou du capital social de Korian supérieure à 33,32 % ;
- cession d'actifs (hors actifs immobiliers) représentant plus de 20% de l'EBITDA consolidé ;
- non-paiement à son échéance de tout montant dû par l'emprunteur considéré au titre des documents de financement ;
- défaut de paiement ou non-respect durable de l'un quelconque des engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- inexactitude substantielle d'une déclaration ou d'une garantie ;
- ratio d'endettement supérieur à 5,5 et inférieur à 6 à deux dates de test consécutives pour le 31 décembre 2008 ;
- ratio d'endettement supérieur à 6 à une date de test ;
- défaut de paiement d'une ou plusieurs dettes commerciales d'un montant cumulé supérieur à 10 millions d'€, sauf contestation de bonne foi ;
- défaut de paiement d'une dette financière d'une société du Groupe Korian pour un montant cumulé supérieur à 5 000 000 € ;
- défaut de paiement de tout montant dû au Trésor public supérieur à 300 000 €, sauf contestation de bonne foi, et défaut d'exécution d'une décision de justice exécutoire pour un montant supérieur à 300 000 € ;
- survenance de tout « événement défavorable significatif », sauf s'il y a été remédié dans un délai de 30 jours ouvrés de sa survenance étant précisé qu'un tel événement est défini comme tout fait ou événement, quelle que soit sa nature, cause ou origine, affectant de façon défavorable et significative la situation financière, les actifs, le patrimoine ou l'activité d'une société du Groupe Korian dans la mesure où il affecte immédiatement ou à terme la capacité de l'emprunteur à satisfaire ses engagements ou obligations au titre des documents de financement ;
- réserve dans les rapports des commissaires aux comptes non justifiée ;
- ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Korian ou d'une filiale importante.

Un waiver a été négocié en date du 9 septembre 2008 avec les banques du pool du crédit syndiqué modifiant les covenants bancaires de la manière suivante :

- Au 30 juin 2008 : le ratio d'alerte, au-delà duquel Korian ne peut procéder à de nouveaux tirages, reste à 6 fois l'EBITDA et le ratio d'exigibilité anticipé à 6,5 fois.

- Au 31 décembre 2008 : le ratio d’alerte descend à 5,5 fois et celui d’exigibilité anticipé à 6 fois.
- Au-delà du 31 décembre 2008, le covenant de ratio d’endettement revient au niveau de la Convention de Crédit du 23 novembre 2006, soit un ratio d’alerte de 5 fois et un cas d’exigibilité de 5,5 fois.

Au 31 décembre 2008, Korian respecte ses covenants bancaires fixés à 5,5 x EBITDA proforma (droit de tirage) et 6 x EBITDA proforma (cas de défaut).

Le waiver prévoit également la possibilité d’augmenter le montant maximum de dette bilatérale de 50 m€.

10. *Echéances des dettes*

ETAT DES DETTES	Total	A - de 1 an	A + de 1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunt, dettes à - 1 an	1 793	1 793		-
Emprunt, dettes à + 1 an	530 014	14	530 000	-
Emprunt, dettes financières divers	52	-		52
Fournisseurs et comptes rattachés	2 932	2 932		-
Personnel et comptes rattachés	2 360	2 360		-
Sécurité sociale, autres org. sociaux	2 482	2 482		-
Etat : IS	9	9		-
Etat : TVA	355	355		-
Etat : autres impôts	491	491		-
Fournisseurs d’immobilisations	105	105		-
Groupes et associés	221 013	221 013		-
Autres dettes	80	80		-
Produits constatés d’avance	-	-		-
Total	761 686	231 634	530 000	52

11. **DETAILS DU BILAN CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec un lien de participation
Participations	479 715	61
Créances rattachées à des participations	1	-
Prêts	338	-
Créances clients et comptes rattachées	2 685	
Autres créances	470 070	
Emprunts et dettes diverses	221 008	
Fournisseurs	499	
Autres dettes	15	
Charges financières	5 096	
Produits financiers	47 091	46

12. **CHIFFRES D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires, réalisé exclusivement en France, s'élève 27 724 637€ (contre à 23 743 269€ en 2007) et s'analyse ainsi :

- Redevance pôle EHPAD 15 345 576.99€
- Redevance pôle Sanitaire 4 534 422.37€
- Facturation filiales AMO 2 363 496.68€
- Contrat de Prestations de Service 5 328 734.96€
- Refacturations locations immobilières 152 406.04€

13. **TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION**

Le montant total s'élève 1 309 385.17€

Il s'agit essentiellement de refacturations de frais engagés pour le compte des filiales pour un montant de 1 089 482.52€.

14. **CHARGES D'EXPLOITATION**

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit :

Nature des charges	2 008	2 007
Achats à refacturer	477	1 035
Sous-traitance	233	171
Locations immobilières	1 455	1 133
Locations mobilières	611	596
Personnel extérieur	701	782
Honoraires administratifs	3 393	3 582
Frais de déplacements	1 163	1 661
Télécommunications	769	571
Services bancaires	255	319
Frais de recrutement	117	175
Autres charges	2 616	2 733
Total	11 790	12 758

Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2 008	2 007
Impôts et taxes sur rémunérations	384	536
Taxe professionnelle	279	105
Taxe foncière	70	35
TVA non récupérable	62	93
Taxe sur les véhicules	105	93
Organic	74	48
Autres taxes	35	52
Total	1 009	962

Salaires et charges sociales

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2 008	2 007
Salaires et traitements	14 267	13 129
Charges sociales	6 005	5 830
Total	20 272	18 959

15. **PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des opérations	Produits	Charges
Cession d'immobilisations incorporelles		1 111
Cession d'immobilisations corporelles	19	523
Cession d'immobilisations financières	1 500	839
Dotations dépréciation mali technique	3	6
Autres dotations et reprises aux provision	5	
Amortissements dérogatoires		842
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses		137
Total	1 527	3 458

La cession des titres de la société Chambon pour 1 500K€ a généré une charge de 839K€ en tant que VNC des titres et 1 110K€ de sortie de mali technique.

16. **ENGAGEMENTS HORS BILAN (en K€)**

Engagements donnés

- Cautions solidaires du paiement des loyers	8 386.4
La Normandie	68.7
Mapadex Brune	4 411.0
Mapadex Magenta	3 906.7

Suite à l'opération d'externalisation des murs du 01/10/08, Korian SA s'est portée caution solidaire pour l'ensemble des loyers facturés à ses filiales par COFINIMMO.

- **Litiges**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société et de ses conseils, de litiges non provisionnés et susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la société.

- **Droit individuel à la formation/ DIF**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises de la société sous contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par an, cumulable sur une période de six ans. Au terme de ce délai de six ans, et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures cumulées pour l'ensemble du personnel de la société au 31/12/08 est de 15 458.71 heures.

- **Engagements de retraite**

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ à la retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Méthode de calcul choisie : Unité de crédits projetés

Table de mortalité : INSEE H-F 00/02

Taux d'actualisation : 6.30%

Convention collective : CCU

Age conventionnel de départ : 65 ans

Conditions de départ : mise à la retraite à l'initiative de l'employeur

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élevant au 31 décembre 2008 à 282 K€ euros n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

- **Instruments financiers dérivés (montants notionnels) en K€**

▪ CAP	:	50 000
▪ SWAP	:	328 000
▪ TUNNEL	:	60 000

L'emprunt de Korian est essentiellement à taux variable et est couvert par les instruments dérivés ci-dessus.

- **Analyse de la sensibilité des charges financières**

En milliers d'euros	Taux Euribor 3 mois de référence		
	1.89%	2.89%	3.89%
Impact sur les charges financières avant prise en compte des couvertures	-4 727	0	+4 727
Impact sur les charges financières après prise en compte des couvertures	-1 294	0	+1 543

- **Garanties d'actif et de passif reçues**

Conformément aux pratiques du groupe depuis 4 ans, Korian dispose de garanties de passifs sur l'ensemble des acquisitions.

- **Engagements de rachat**

Korian a pris les engagements de rachat suivant :

- Rachat du solde des titres d'une filiale sur la base de la valeur de marché entre juin 2007 et juin 2017 pour le prix minimum de 1 103 K€
- En Italie, rachat des parts minoritaires des 5.69% de Segesta au plus tard 30 jours après l'approbation des comptes 2012.
- En Allemagne, rachat des parts minoritaires des 7.50% de Phonix avant la clôture du 5ème exercice suivant l'acquisition.

La société Korian SA a accordé une promesse d'achat de 60% des titres de Groupe Sinoué jusqu'au 31/12/2017.

- **Engagements reçus**

Néant.

Les sociétés Korian SA et Domus Vi, en tant qu'actionnaire de la holding Mieux Vivre, ont décidé de ne pas procéder à la liquidation de cette dernière tant que le litige existant avec les vendeurs des titres de Mieux Vivre ne sera pas résolu. Suite à la signature du contrat en date du 2 juillet 2007, Korian doit soutenir Mieux Vivre pour faire face à ses engagements tant qu'elle ne sera pas dissoute et à hauteur de sa détention.

- **Paiements en actions**

Le 21 juin 2007, le Directoire du Groupe KORIAN a décidé la création d'un **Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA)** en faveur de certains salariés du groupe.

Le plan attribue une base de 138 433 actions gratuites soit 0,5% du capital.

Les actions ont été attribuées le 27 août 2007, avec une période d'acquisition de 3 ans (acquisition au 27 août 2010).

Ces actions sont frappées d'une période d'incessibilité de 2 ans après la date d'acquisition.

Parallèlement à cette décision, le 21 juin 2007, le Directoire du Groupe KORIAN a également décidé la création d'un **plan d'attribution d'options d'achat** en faveur de certains salariés du groupe.

Le plan a attribué une base de 121 000 stocks options le 28 août 2007 aux salariés du Groupe.

La période d'acquisition est de 2 ans (acquisition au 28 août 2009) et les actions sont frappées d'une période d'incessibilité de 2 ans après la date d'acquisition.

Les méthodes et paramètres d'évaluation sont identiques au Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) décrit ci-dessus.

L'abondement mis en place en 2006 pour les salariés faisant l'acquisition d'actions Korian subsiste en 2008.

	2008		2007	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros)
Options restantes au 1er janvier	117 063		0	
Options octroyées	0		121 000	30.39
Options exercées	0	0		
Options annulées et expirées	26 063		3 937	
Options restantes au 31 décembre	91 000		117 063	
Options exerçables au 31 décembre	91 000		117 063	
Cours de l'action à la date d'exercice des options				
Cours de l'action à la date d'octroi des options (octroyées au cours de l'exercice)			31.56	
Juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice	0		1 196 690	

La juste Valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Juste valeur des options octroyées:

Exercice clos le 31 décembre	2008	2007
Taux de dividende attendu	1.00%	1.00%
Volatilité attendue de l'action	21.00%	21.00%
Taux d'intérêt sans risque	4.60%	4.60%
Durée de vie estimée de l'option (années)	1	2

Actions gratuites

Attributions d'actions gratuites:	2008	2007
Actions au 1er janvier	132 286	
Actions octroyées		138 433
Actions annulées	24 385	6 147
Actions acquises définitivement	0	0
Actions restantes au 31 décembre	107 901	132 286
Cours moyen de l'action à la date d'octroi des actions	31.79	31.79

Le groupe a déterminé la juste valeur des actions octroyées sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice clos le 31 décembre	2008	2007
Taux de dividende attendu	1.00%	1.00%
Décote d'illiquidité	0	0

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La société utilise des instruments financiers dérivés (swaps et tunnels) pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés dans les comptes de Korian SA mais présentés en engagements hors bilan pour leur montant notionnel.

18. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen de l'exercice a été de 278 personnes.

Il se répartit de la façon suivante :

<u>Nature des effectifs</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cadres	156	140
Employés	122	125
Total	278	265

Rémunérations des mandataires sociaux

- **Rémunérations versées aux membres du directoire**

Les rémunérations des membres du Directoire pour 2008 ont été les suivantes :

- Rémunération fixe 2008 : 790 000 €
- Rémunération variable : 351 700 € bonus 2007 versé en 2008
- Avantage véhicule : 7 128 €
- Stocks options : 25 000 options générant un avantage de 247 250 €

Le montant des engagements de retraite relatifs aux membres du Directoire s'élève à 26 K€.

La rémunération globale brute pour l'exercice 2008 concernant les membres du Comité Exécutif, hors mandataires sociaux, s'élève à 656 K€.

Il n'existe pas, à fin 2008, de retraite spécifique concernant les membres du Comité Exécutif.

- **Montant des rémunérations des membres du conseil de surveillance**

Pour l'exercice 2008, le conseil de surveillance a défini une répartition pour le versement de jetons de présence. Cette répartition est la suivante :

- une part fixe annuelle :
 - o pour le président du conseil de surveillance : 5 200 €
 - o pour les membres, autres que les membres indépendants : 2 600 €
 - o pour les membres indépendants : 17 000 €
- une part variable en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du conseil
 - o 600 € (le double pour le président) pour chaque participation effective aux réunions du Conseil

En outre, une rémunération serait également allouée aux membres du conseil également membre d'un comité spécialisé. Les jetons versés se répartiraient comme suit :

- une part fixe annuelle pour le président: 1 200 €
- une part variable pour les membres: 600 €.

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2008 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 115 K€.

De plus, les membres du conseil et les membres des comités ont droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits conseils et comités.

19. INTEGRATION FISCALE

Au titre de la convention d'intégration applicable, la charge d'impôt est supportée par les filles comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservés chez la société-mère KORIAN SA et sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice.

Sur l'exercice où les sociétés filles redeviendraient bénéficiaires, la société mère KORIAN SA supportera alors une charge d'impôt.

Le périmètre d'intégration dont Korian est la société mère en 2008, comprend 157 sociétés (Korian inclus).

Au titre de 2008, en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt du groupe aurait été de 23 703 746€.

L'application de la convention d'intégration génère un profit d'impôt de 14 766 491€ constaté au niveau de la société mère. Le résultat fiscal courant du groupe s'élève ainsi à 13 037 206€ et la plus-value au taux spécial de 16.5% s'élève à 26 263 536€, soit une charge d'impôt totale de 8 940 454€.

Le groupe bénéficiant de crédit d'impôt apprentissage, l'impôt à payer au titre de l'exercice 2008 s'élève à 8 937 254€.

La société KORIAN SA bénéficie au 31/12/08 d'un solde de déficits reportables de 344 672€ qui se décompose comme suit :

- Base élargie suite au rachat du groupe Réactimalt71 559€
- Base élargie suite à la Fusion Médidep-Korian273 113€

Ventilation de l'impôt

K€	Avt impôts	Impôts	Après Impôts
Résultat courant	-3 196	-37	-3 233
Résultat exceptionnel	-1 931	0	-1 931
Impact intégration fiscale		14 766	14 766
Résultat comptable	-5 127	14 729	9 602

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements

- Réallocation aux filiales de leurs déficits 31 937 306€

Soit une charge future d'impôts 10 645 769€

Allègements

- Organic 74 068€
- Déficits reportables (Bases élargies) 344 672€

Soit un allègement futur d'impôts 139 580€

20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe

Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- des limitations des pouvoirs de la gérance,
- des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des informations prévues à l'article L 225-100-3 du Code de commerce,
- des procédures de Contrôle interne mises en place par la société. »

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société Korian est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis son assemblée générale du 8 juin 2006.

Composition du directoire

Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance dans les conditions prévues par la loi. Ce dernier est également habilité à les révoquer.

Le directoire est présidé depuis le 20 octobre 2006 par Madame Rose-Marie Van Lerberghe, qui a succédé à Jean-Claude Georges François, devenu président du conseil de surveillance.

Fondée sur une composition resserrée, le directoire comprend également les deux directeurs généraux du groupe :

Monsieur Guillaume Lapp en charge de la Direction Générale Corporate et Internationale, nommé au directoire le 08/06/2006,

Monsieur François Mercereau en charge de la Direction Générale Opérationnelle, nommé au directoire le 04/12/2006.

Monsieur Jean-Pierre Ravassard a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général le 20 février 2008.

Il existe aussi un comité de direction au sein de la société Korian, composé, outre les trois membres du directoire, du directeur financier, de la directrice des ressources humaines, du directeur de la politique médicale et des relations institutionnelles, du directeur des opérations et du directeur de la communication. Le comité de direction se réunit chaque semaine.

Rémunération du Directoire

La société ayant adhéré formellement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, la fixation de ces rémunérations prend en compte les principes retenus dans ces recommandations.

Composition du conseil de surveillance

Lors de sa séance du 25 mars 2009, le Conseil de surveillance, après avoir pris connaissance des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008, a constaté que ces dispositions s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de Korian.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Conseil de surveillance a décidé que les principes énoncés par le Code AFEP-MEDEF constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel Korian se réfère pour l'élaboration du présent rapport prévu à l'article L 226-10-1 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil et des Comités Spécialisés institués en son sein.

A ce jour, le conseil de surveillance de Korian comprend huit membres, dont trois sont indépendants au regard des critères visés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ; il s'agit de Messieurs Jacques Ambonville, Jean-Paul Thonier et Jean Castex. (jusque fin novembre 2008, l'actionnaire Batipart détenait 33,31% du capital et des droits de vote de la société).

Les travaux sur l'indépendance seront débattus au cours de l'année 2009 lors des prochains conseils et comités.

Nom	Age	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Claude Georges François	72 ans	Président	20/10/2006	2012
Charles Ruggieri	61 ans	Vice-Président	23/11/2006	2012
Société Batipart, représentée par Julien Ruggieri	34 ans	Membre	8/06/2006	2012
Jean-Jacques Duchamp	52 ans	Membre	8/06/2006	2012
ACM Vie, représentée par Pierre Bieber	57 ans	Membre	8/06/2006	2012
Jacques Ambonville	60 ans	Membre	Cooptation le 23/11/2006	2012
Jean-Paul Thonier	57 ans	Membre	Cooptation le 23/11/2006	2012
Jean Castex	65 ans	Membre	Cooptation le 02/04/2007	2012

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

Monsieur Adrien Blanc a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance le 19 mai 2008 et Monsieur Jean-Yves Hocher le 22 mai 2008.

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du conseil de surveillance, comme suit :

Les membres du conseil de surveillance sont nommés, parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale ordinaire sans préavis et indemnités.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance expireront donc à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action au moins. Le règlement intérieur du conseil précise en outre que les actions Korian détenues par chacun des membres du conseil au moment où celui-ci accède à cette fonction doivent être inscrites sous forme nominative (pure ou administrée). Il en sera de même de toutes actions acquises ultérieurement.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers, arrondi le cas échéant au nombre entier immédiatement supérieur, du nombre des

membres du conseil de surveillance en fonction (personnes physiques ou représentants permanent de personne morale). Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du conseil de surveillance, le président excepté, est réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion d'un tiers du nombre de membres du conseil de surveillance dont l'âge est supérieur à soixante dix ans sera constaté chaque année lors de la dernière réunion du conseil de surveillance précédant la fin de l'année calendaire. Le conseil désignera, au cours de cette réunion, le ou les membres réputés démissionnaires à la date du 31 décembre de l'année en cours et procédera, éventuellement, à la nomination par cooptation, à titre provisoire, prenant effet au 1er janvier de l'année suivante, de nouveaux membres en remplacement des membres sortants. Le mandat de ces nouveaux membres expirera à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs respectifs.

Dans l'hypothèse où le pourcentage de capital détenu par les salariés de la société et de ses filiales représente plus de 3 % du capital de la société, un membre du conseil de surveillance est nommé parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un fonds commun de placement d'entreprise détenant des actions de la société, dans les conditions visées à l'article L. 225-71 du Code de commerce. A ce jour, les salariés du groupe ne détiennent que 0,3% du capital via le FCPE « Korian Actionnariat » ; aussi, le conseil de surveillance de la société ne compte actuellement aucun représentant des salariés actionnaires de la société.

La liste de leurs autres mandats, exercés en dehors de la société Korian, est donnée au sein du rapport de gestion du directoire.

Rôle et missions du conseil

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

A ce titre, il opère les vérifications qu'il juge opportunes, à toute époque de l'année, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il reçoit un rapport du directoire sur la marche des affaires sociales, chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par trimestre.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes individuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes individuels et consolidés.

D'une manière générale, cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Règlement intérieur de fonctionnement du conseil et Organisation des travaux

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement. Les réunions du conseil de surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le président du conseil de surveillance, et en cas d'absence de ce dernier, par le vice-président.

Le 8 juin 2006, le conseil de surveillance a adopté un règlement intérieur précisant à la fois le fonctionnement du conseil et les règles de bonnes conduite devant être respectées par ses membres, dans le but d'assurer une plus grande transparence et une meilleure gouvernance d'entreprise.

Le règlement intérieur a également pour fonction, en instaurant des règles de fonctionnement du conseil, d'assurer l'accomplissement effectif de sa mission de contrôle et ce conformément aux règles de place communément admise.

Ce règlement rappelle notamment :

- les critères de définition des membres indépendants, conformément aux règles communément admises, à savoir : « *Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* » Par ailleurs, il a été décidé de référer aux critères visés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF,
- les devoirs des membres et les règles déontologiques qu'ils doivent suivre, s'agissant notamment de la détention d'actions, la transparence des opérations sur titres de la société, leurs devoirs de loyauté, diligence, confidentialité et d'information, leurs devoirs en qualité d'initiés et la prévention des conflits d'intérêt,
- la fréquence des réunions et leurs modalités, notamment en matière de moyens de télé et visioconférence,
- les attributions du conseil de surveillance,
- les règles de fonctionnement des comités.

Afin de faciliter les réunions du Conseil de Surveillance et donc d'accroître son efficacité, le règlement intérieur stipule également que les réunions du conseil de surveillance peuvent, sous certaines conditions, utiliser des moyens de télécommunication ou de visioconférence afin de permettre la présence d'un ou plusieurs membres, à l'exception de celles ayant trait à :

- la nomination et révocation des membres du Directoire,
- l'élection et la rémunération du Président du Conseil de Surveillance,
- l'établissement des comptes annuels individuels et consolidés et du rapport de gestion,
- l'examen du budget annuel.

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 5 fois en 2008, à savoir, le 26 mars, le 18 juin, le 27 août, le 16 octobre et le 10 décembre.

Le taux de présence des membres du Conseil a été de 90%.

Les réunions du conseil avaient pour but de délibérer sur les principaux sujets suivants :

Conseil de Surveillance du 26 mars 2008 :

Présentation des comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2007 ; présentation de l'activité, stratégie et développement ; convocation de l'assemblée générale

Conseil de Surveillance du 18 juin 2008 :

Présentation de l'activité, stratégie et développement

Conseil de Surveillance du 27 août 2008 :

Présentation des comptes individuels et consolidés au 30 juin 2008, présentation de l'activité, stratégie et développement

Conseil de Surveillance du 16 octobre 2008 :

Présentation d'un dossier de stratégie et développement

Conseil de Surveillance du 10 décembre 2008 :

Présentation de l'activité, stratégie, développement et budgets 2009.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Limitations des pouvoirs au sein de la société Korian

Les statuts de la société, rappelés dans le règlement intérieur du conseil de surveillance, prévoit des limitations aux pouvoirs de la direction, outre celles requérant de par la loi un agrément préalable du conseil de surveillance.

A ce titre, certaines décisions du directoire requièrent l'approbation préalable du conseil de Surveillance:

- la proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire tendant à la modification des pouvoirs au sein de la société,
- toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation, par émission de valeurs mobilières, du capital social excédant un montant nominal global de 20 M€,
- toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende,
- toute conclusion d'emprunt pour un montant excédant 100 M€.

Le Président du Conseil de surveillance a pour mission de veiller à ce que les membres du Conseil disposent d'une information suffisante pour voter en toute connaissance de cause.

Les comités spécialisés du conseil de surveillance

Quatre comités spécialisés ont été constitués par le conseil de surveillance qui s'est tenu le 23 novembre 2006, dans l'optique de formuler des propositions sur des questions qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs.

Ses comités se sont réunis pour la première fois en 2007.

Les membres des comités sont choisis par le conseil, votant à la majorité simple, parmi les membres du conseil (sauf pour le comité d'Ethique et des Risques composé de 2 membres extérieurs).

Le comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de :

- faire des propositions au conseil sur la rémunération des membres du directoire,
- donner un avis sur le mode de rémunération des membres des comités exécutifs,
- donner un avis sur la nomination des membres du directoire et des mandataires sociaux,
- faire des propositions au conseil quant aux programmes de stock-options, d'attribution d'actions gratuites, aux règlements et à l'attribution de celles-ci.

Il est composé de MM. Jean-Claude Georges-François (Président), Pierre Bieber et Jean Castex. Il s'est réuni 2 fois en 2008, les 06 février et 26 novembre.

Les réunions du comité des rémunérations et des nominations avaient pour but de délibérer sur les principaux sujets suivants :

Séance du 6 février 2008 :

Situation des rémunérations des salariés ; politique de rémunération 2008 ; évolution des rémunérations de l'encadrement supérieur.

Séance du 26 novembre 2008 :

Rémunération 2009 des membres du comité de direction, bonus 2008 des membres du Directoire et du comité de direction ; préparation des décisions du conseil relatives à la part variable collective des cadres de Korian SA.

Le comité d'audit

Il est chargé :

- d'examiner les méthodes comptables employées par Korian pour les besoins de ses comptes individuels et consolidés, ainsi que les modalités d'évaluation des actifs de la société et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation,
- d'examiner les projets de comptes individuels et consolidés, préparés par le directoire, avant leur présentation au conseil,
- de préparer les décisions du conseil en matière de suivi de l'audit interne,
- d'examiner les conventions conclues entre la société et les personnes détenant une participation directe ou indirecte dans la société,
- d'examiner les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la société,
- d'assurer le contrôle de la gestion et la vérification et la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires et au marché.

Le comité d'audit pourra entendre, pour les besoins de ses travaux, les commissaires aux comptes de la Société. Le comité d'audit rend compte au conseil de ses travaux, exprime tous avis ou toute suggestion qui lui sembleraient opportuns et porte à sa connaissance les points qui nécessitent une décision du conseil.

Il est présidé par Jean-Jacques Duchamp (directeur du pôle 'finances' de la branche assurance de personnes de la société Prédica) et composé de Jacques Ambonville (membre indépendant du conseil) et Julien Ruggieri (directeur financier de Batipart). La composition de ce comité respecte donc les recommandations AFEP-MEDEF.

Le comité d'audit s'est réuni 2 fois en 2008, les 21 mars et 25 août.

Les réunions du comité d'audit avaient pour but de délibérer sur les principaux sujets suivants :

Séance du 21 mars 2008 :

Examen des événements de l'exercice,, examen des comptes individuels et consolidés au 31.12.2007.

Séance du 25 août 2008 :

Examen des principaux événements du semestre et comptes consolidés au 30 juin 2008, point sur le contrôle de gestion du Groupe et le contrôle interne.

Un tel comité renforce le dispositif de contrôle interne en matière de suivi du processus d'élaboration de l'information financière au sein du groupe Korian, compte tenu des missions qui lui sont imparties.

Le comité d'investissement

Il est chargé notamment de rédiger un rapport sur tout investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui lui sera présenté par le directoire.

Le comité d'Investissement pourra entendre, pour les besoins de ses travaux, tout expert extérieur qui lui semblerait utile, le coût de ces experts étant pris en charge par la Société.

Il est composé de MM. Charles Ruggieri (Président), Jacques Ambonville et Jean-Claude Georges-François.

Monsieur Pierre Bieber a fait part de sa volonté de quitter le comité d'investissement afin de rejoindre le comité d'Ethique et des Risques à compter du 26 mars 2008.

Le comité d'Investissement s'est réuni 2 fois en 2008, les 22 mai et 1^{er} juillet.

Les réunions du comité d'Investissement avaient pour but de délibérer sur les principaux développements envisagés en France, en Allemagne et en Italie :

Séance du 22 mai 2008 :

Point sur des développements en France, Italie et Allemagne.

Séance du 1^{er} juillet 2008 :

Point sur des projets de développement en Italie.

Le comité d'Ethique et des risques

Il est chargé de :

- évaluer les procédures en cours au sein du groupe pour se prémunir des risques,
- faire des propositions au conseil sur la mise en place de procédures spécifiques de prévention des risques,
- faire des propositions au conseil quant au suivi des plaintes.

Il est composé de MM. Jean-Paul Thonier (Président), Jean Castex, Pierre Bieber et Jean-Claude Georges-François, avec la participation de M. Michel Villatte (ancien membre du Conseil de surveillance de Korian) et du docteur Claude Malhuret (directeur du développement éthique du groupe et responsable de cellule de gestion des réclamations du groupe).

Le comité d'Ethique et des risques s'est réuni 2 fois en 2008, les 12 mars et 10 décembre.

Les réunions du comité d'Ethique et des risques avaient pour but d'étudier les points suivants :

Séance du 12 mars 2008 :

Suivi des plaintes et réclamations, examen de la procédure de gestion de crise, étude des délégations de pouvoirs, analyse et organisation de la fonction gestion des risques.

Séance du 10 décembre 2008 :

Point sur les délégations de pouvoirs, suivi des plaintes et des réclamations, politique d'assurance, présentation de l'exercice de gestion de crise.

Rémunération des membres du conseil

La société ayant adhéré formellement aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, la fixation de ces rémunérations prend en compte les principes retenus dans ces recommandations.

L'article 18 des statuts de Korian prévoit la possibilité d'allouer, par l'assemblée générale, des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance. Le conseil les répartit librement entre ses membres. De plus, le conseil de surveillance peut également allouer à ses membres des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, les membres du conseil et les membres des comités ont droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits conseils et comités.

Au 31 décembre 2008, il a été versé 115 416 € de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance.

Les jetons de présence versés en 2008 aux membres du Conseil de Surveillance sont conformes à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2007 qui avait fixé le montant global à 150 000 € pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision.

Le conseil de surveillance a défini la répartition suivante pour le versement des jetons de présence :

- une part fixe annuelle :
 - pour le président du conseil de surveillance : 5 200 €
 - pour les membres, autres que les membres indépendants : 2 600 €
 - pour les membres indépendants : 17 000 €
- une part variable en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du conseil :
 - 600 € (le double pour le Président) pour chaque participation effective aux réunions du Conseil

En outre, une rémunération est également allouée aux membres du conseil également membre d'un comité spécialisé de la manière suivant :

- une part fixe annuelle pour le président: 1 200 €
- une part variable pour les membres (y compris pour le Président) : 600 €.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Ces modalités sont décrites à l'article 25 des statuts de la société qui sont repris in extenso dans le document de référence.

La participation des actionnaires aux assemblées générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Publication des informations prévues à l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives à la structure du capital de la société, à sa gestion des risques ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible Korian sont présentés dans le Rapport de Gestion de la Société.

*
* *
*

Les procédures de contrôle interne au sein du groupe KORIAN

Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes et procédures de contrôle, établis par le Directoire, le management et les autres membres du personnel, permettant une gestion rigoureuse de nos activités.

Plus précisément, le contrôle interne a pour objectifs de :

- S'assurer que l'ensemble des opérations réalisées soient conformes aux lois et règlements mais également aux valeurs (Ethique par ex), normes, règles et instructions du Directoire,
- Veiller à la réalisation des objectifs fixés, tant au niveau budgétaire et financier, que qualitatif,
- S'assurer que les informations comptables et financières produites soient fiables et reflètent avec sincérité la situation du groupe,
- De prévenir et détecter les fraudes et irrégularités,
- D'assurer la sauvegarde des actifs,
- D'assurer la prévention et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, en responsabilisant chacun des acteurs internes en charge d'une famille de risques. Cette démarche se traduit par l'obligation pour chaque responsable, à son niveau, de veiller au respect des procédures de contrôle mises en place au niveau du groupe.

Notre dispositif de contrôle interne ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que nos risques seront totalement éliminés mais est destiné à fournir une assurance raisonnable sur la réalisation de nos objectifs.

L'environnement du contrôle interne

L'environnement du contrôle interne au sein du groupe repose sur une organisation centralisée avec une politique de délégation des responsabilités vers les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles. Nous veillons notamment :

- à une diffusion claire de la stratégie du groupe et de ses objectifs opérationnels,
- à encadrer au mieux l'exercice du métier de chacun par la diffusion notamment « des bonnes pratiques »,
- à ce que nos processus soient sous contrôle et en amélioration constante,
- au niveau de la compétence de nos collaborateurs et à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour effectuer leur travail. Pour cela, la Direction des Ressources Humaines a mis en place des procédures d'évaluation, de suivis périodiques et de formation.

Champs d'application du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à la société mère Korian ainsi qu'à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, par intégration proportionnelle ou globale (« les filiales »), formant ainsi le « groupe ».

Toutefois, il convient de rappeler que, parmi les établissements consolidés, certains ne sont pas gérés directement par Korian :

- Les trois établissements situés en Belgique sont gérés par l'associé local de Korian qui en détient 25 %,
- Les établissements du groupe italien Segesta sont gérés par l'équipe de management local qui en détient 5.70%,
- Les établissements du groupe allemand Phönix sont gérés par l'équipe de management local qui en détient également 7.50%.

Afin d'assurer un contrôle des opérations réalisées, des dispositifs de suivi ont donc été mis en place, que nous détaillons au paragraphe 'les dispositifs de contrôle interne...' ci-après.

Les acteurs du contrôle interne chez Korian

Les procédures de contrôle interne entrent dans le cadre de la politique générale définie par le Directoire et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des Directions et Départements Opérationnelles et Fonctionnelles. Le contrôle interne est donc l'affaire de tous, du directoire à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Les principaux acteurs concernés par le pilotage du dispositif de contrôle interne en France sont les suivants :

Le conseil de surveillance

En exerçant le contrôle permanent sur la gestion de la société opérée par le directoire, le conseil de surveillance est le premier acteur du contrôle interne de Korian.

La direction générale

Le directoire est l'acteur principal dans la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. La direction générale opérationnelle est en outre responsable, au sein des filiales dont elle a la charge, de l'application des procédures groupe, décidées par le directoire, ainsi que du respect des budgets.

La direction du contrôle interne

La direction du contrôle interne, est en outre responsable du suivi de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne au sein du groupe dans le respect des préconisations du 'cadre de référence simplifié (VaMPs)' de l'AMF.

La direction financière

La direction financière est globalement responsable de la qualité de l'information comptable et financière du groupe. Afin d'assurer une meilleure efficacité de ses travaux, les services, au sein de cette direction, ont été spécialisés par 'métiers' :

- Pour la comptabilité :
 - Une équipe est en charge des établissements EHPAD,
 - Une équipe est en charge des établissements sanitaires,

- Une équipe est en charge de Korian SA et a également pour rôle :
 - Le suivi de l'intégration fiscale du groupe,
 - Le suivi réglementaire en fiscalité,
 - Le suivi des contrôles fiscaux des sociétés françaises du groupe avec l'assistance, le cas échéant, de Cabinets de Conseil extérieurs.
- Enfin une équipe spécialisée est en charge des opérations de consolidation.
- Pour le contrôle de gestion :
 - Une équipe de contrôleurs opérationnels est dédiée aux établissements EHPAD,
 - Une équipe de contrôleurs opérationnels est dédiée aux établissements sanitaires,
 - Une équipe de contrôleurs 'corporate' est dédiée aux activités des sociétés de « siège »,
 - Enfin, une équipe de contrôleurs est dédiée aux activités de la direction immobilière.

Le département qualité

Compte tenu de notre politique en matière de gestion des risques et de notre démarche qualité au sein des établissements, le département qualité est un acteur essentiel du contrôle interne opérationnel.

Ses missions consistent notamment à :

- Garantir la mise en œuvre de la politique de management par la qualité du groupe Korian,
- Assurer l'assistance méthodologique auprès des directions d'établissements pour la mise en œuvre et le suivi de leur démarche qualité et de leur gestion globalisée des risques,
- Assurer la veille réglementaire et documentaire dans les domaines de la qualité, de la gestion globale des risques, de l'évolution des démarches d'évaluation internes et externes des établissements,
- Elaborer des d'outils pédagogiques, de suivi des démarches, de recueil d'informations, d'évaluation, de tableaux de bord ou encore de procédures et protocoles,
- Centraliser les analyses de risques des établissements au sein d'une base de données permettant ainsi une bonne comparabilité et également de déceler l'émergence de risques nouveaux.

Ce département est principalement composé de coordonateurs qualité ayant chacun la responsabilité d'une région (Ile de France (2 régions) / Centre, Normandie, Aquitaine / Poitou Charente, Languedoc Roussillon / PACA, Rhône Alpes, Nord-Est). Ils sont en relation fonctionnelle avec les directeurs régionaux et les directeurs d'établissement.

Ils exercent leur mission en toute indépendance des fonctions opérationnelles, dans le cadre du programme établi avec eux. Ce département reporte à la direction de la Politique Médicale et des Relations Institutionnelles.

Les cellules réglementation

Les deux cellules réglementation (une pour l'activité EHPAD et une pour l'activité sanitaire) ont pour rôle :

- d'accompagner et d'apporter un soutien technique aux établissements dans leurs relations avec les autorités de tutelles (Conseil général, DDASS, ARH),
- d'assurer le suivi des objectifs contractuels inscrits soit au sein des conventions tripartites pour les EHPAD, soit au sein des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les établissements sanitaires.

Afin d'assurer une remontée d'information optimale des établissements à la direction générale, ces cellules sont hiérarchiquement rattachées à la Direction de la Politique Médicale et des Relations Institutionnelles et fonctionnellement à la Direction Générale Opérationnelle.

La direction des systèmes d'information

Le groupe Korian utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information pour la gestion des dossiers et données relatifs à ses résidents et patients ainsi que pour la gestion de ses ressources humaines, la gestion commerciale avec la facturation et les transmissions des données aux organismes de sécurité sociale.

Ces systèmes sont largement utilisés dans la gestion quotidienne des activités du groupe ; à ce titre, la direction des systèmes d'information du groupe Korian (DSI) est également un acteur important du contrôle interne. Depuis cette année, la DSI est rattachée à La Direction financière.

Pour les filiales en Italie et Allemagne

Nos filiales étrangères reposent sur une organisation centralisée similaire à l'organisation française. Nous retrouvons également les mêmes acteurs (direction générale, direction financière, services réglementation et direction des systèmes d'information) qui appliquent, en accord avec les réglementations locales, la politique générale définie par le Directoire France.

Les dispositifs de contrôle interne de l'information comptable et financière

Le groupe Korian s'organise de manière à améliorer, à accélérer et à fiabiliser le processus de production des informations financières.

La fonction contrôle interne au sein du groupe

La politique du groupe Korian en matière de contrôle interne repose sur le principe d'amélioration continue. A cet effet, la direction du contrôle interne a pour rôle de :

- Identifier les risques majeurs et en informer la Direction Générale,
- Proposer de mettre en place des process de management et de contrôle des risques ou d'en améliorer l'efficacité,
- Lors de la mise en place ou de l'amélioration de ces process :
 - S'assurer du bon déroulement des travaux,
 - Apporter son expérience et ses conseils,
- Garantir le respect des procédures de contrôle interne,
- Définir et mettre en œuvre le plan d'audit,
- Réaliser les audits afin de contrôler l'efficacité de ces process.

Au cours de l'année 2008, la direction du contrôle interne a procédé à un certain nombre d'analyses sur les principaux processus du groupe qui n'ont pas révélées de défaillances majeures.

Au cours de l'année 2009, nous allons bien évidemment poursuivre l'harmonisation des procédures de contrôle interne du groupe en liaison avec le cadre de référence simplifié (VaMPs) de l'AMF.

La direction du contrôle interne poursuivra également ses audits en 2009 afin de s'assurer de la bonne application des procédures de contrôle en place.

L'organisation des fonctions comptables et financières au sein du groupe

La production comptable, des activités situées en France, est organisée autour de trois plateformes spécialisées par métier :

- Pour l'activité EHPAD, une plateforme située près de Besançon,
- Pour l'activité sanitaire, une plateforme située près de Toulouse,
- Pour la société mère du groupe, Korian SA, la plateforme est située à Paris au siège social.

Ces plateformes, au sein desquelles les procédures sont harmonisées, sont chacune sous la responsabilité d'un directeur comptable rattaché au directeur financier, lui-même rattaché à la présidence du groupe. Pour les quelques filiales françaises non centralisées, les comptabilités sont tenues au sein même des établissements et des experts comptables indépendants procèdent à une revue des comptes lors des arrêtés comptables.

Pour la Belgique, les comptabilités sont tenues par notre associé local. Chaque établissement fait l'objet de visites régulières de la direction générale des opérations ainsi que du contrôle de gestion.

Pour les autres filiales étrangères, la comptabilité est centralisée au sein de la société mère (Segesta à Milan pour l'Italie et Phönix à Füssen pour l'Allemagne).

Elles font également l'objet de visites régulières de la direction générale et de la direction financière.

En 2008, un reporting mensuel permettant le suivi d'indicateurs clés, identiques à ceux appliqués aux filiales françaises, a été mis en place pour l'Italie et l'Allemagne. Il convient également de noter qu'un pacte d'actionnaires a été signé avec Segesta et Phönix qui prévoit notamment que toutes opérations d'investissement et d'endettement ne peuvent être réalisées sans l'aval de Korian. Les projets de développement suivent d'ailleurs la même procédure qu'en France et doivent être soumis à l'approbation du comité d'investissement.

Le groupe dispose également d'un contrôle de gestion renforcé, sous la responsabilité de la direction financière, avec comme missions prioritaires :

- Assurer la cohérence des informations financières produites,
- Assister les opérationnels et la direction générale dans le pilotage des établissements et du groupe.

Le suivi et le contrôle de la gestion de l'exploitation

Le reporting opérationnel et le processus budgétaire contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée. Avec la participation des directeurs d'établissements, ils sont réalisés par les contrôleurs de gestion du groupe qui apportent un soutien technique et une assistance méthodologique au pilotage de la gestion des exploitations.

1. Les budgets :

La direction financière établit pour chaque exercice des budgets d'exploitation par établissement, en coordination avec les directions opérationnelles et dans le respect des directives de la direction générale. La campagne budgétaire est menée en s'appuyant sur une matrice unique pour tous les établissements du groupe, permettant de comparer plus aisément les résultats par région ou par secteur d'activité. Ces budgets sont ensuite consolidés au niveau du budget « groupe » (incluant ceux des différentes directions fonctionnelles)

2. Le reporting :

Chaque mois, la direction financière produit un reporting financier, élaboré par le contrôle de gestion, qui est adressé à chaque directeur d'établissement (par l'intranet), à la Direction Générale Opérationnelle ainsi qu'à la direction générale.

Ce reporting permet de porter à la connaissance de toutes les parties concernées :

- le chiffre d'affaires réalisé ainsi que le taux d'occupation (T.O.),
- l'évolution du poste personnel (en masse et en nombre d'ETP),

- l'évolution des autres charges en mettant en évidence les principales dépenses engagées,
- le suivi des risques identifiés pouvant avoir une incidence financière,
- le suivi des encours clients (reporting graphique pour une meilleure lisibilité) sur 12 mois glissants

Ce reporting fait également l'objet d'un contrôle budgétaire mensuel ; les écarts significatifs sont analysés et expliqués. Des tableaux de bord sont alors produits pour synthétiser les informations essentielles afin d'améliorer la réactivité du management. Une attention particulière est portée au respect des objectifs de chiffre d'affaires (et notamment de taux d'occupation), de masse salariale et d'investissements. Ces derniers font d'ailleurs l'objet d'un contrôle de gestion dédié, chargé de suivre les engagements du groupe. Pour tout investissement non budgété et exceptionnel, une autorisation préalable de la direction générale est requise.

Tous ces reportings sont consolidés, chaque mois, sur le groupe.

L'ensemble du reporting permet à la direction générale d'appréhender le niveau d'activité du groupe et peut ainsi demander la mise en œuvre d'actions correctives si nécessaire.

Etats financiers et contrôle des comptes

Le groupe publie des informations financières semestrielles au 30 juin (consolidées) et annuelles au 31 décembre (individuelles et consolidées).

La direction financière établit les comptes individuels du groupe :

- Soit en direct au travers de ses trois plateformes comptables centralisant la majorité des comptabilités du groupe,
- Soit indirectement :
 - Pour celles non centralisées, par l'intermédiaire des experts comptables locaux.
 - Pour ses filiales étrangères, par l'intermédiaire des équipes comptables locales.

La direction financière établit également les comptes consolidés. Les états financiers consolidés publiés sont élaborés à partir d'un logiciel de consolidation structuré selon un plan de rubriques commun à toutes les entités consolidées, y compris les filiales étrangères.

De plus, ce logiciel permet une analyse par établissement des états consolidés ainsi qu'un rapprochement avec les données comptables.

Le comité d'audit, constitué au sein du conseil de surveillance, participe, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à l'examen des comptes et des méthodes comptables employées par le groupe afin d'améliorer encore le processus de contrôle interne lié à l'élaboration et le traitement des informations financières.

Gestion de la dette et de la trésorerie

L'endettement du groupe Korian repose sur une convention de crédit de 575M€. Cette convention a fait l'objet d'un examen préalable du conseil de surveillance, qui a donné son autorisation au directoire pour contracter un emprunt dont l'utilisation est laissée à discrétion de la société pour financer les opérations de développement validées par le comité d'investissement.

Concernant l'Italie, notre filiale Segesta avait contracté, en 2007, un emprunt de 36M€ pour le financement de ses opérations de développement. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts en 2008.

Par ailleurs, le groupe dispose, en France, d'un cash pool sur ses cinq principales banques. La gestion centralisée de la trésorerie s'en trouve ainsi simplifiée et permet, au sein du groupe, une maîtrise des flux financiers et une visibilité de ses liquidités. Pour les filiales étrangères, la trésorerie est gérée par la direction financière de chaque pays.

Les délégations de signature sur les comptes bancaires français sont très réduites. Ainsi, les directeurs d'établissement ne peuvent signer de chèque pour un montant supérieur à 1 500 €. Le groupe respecte ainsi la séparation entre les donneurs d'ordre et les signataires de chèques ou de virements.

Procédures de contrôle interne liées aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont susceptibles d'être contractés dans le cadre des opérations de croissance externe du groupe. A ce titre, toute acquisition d'établissement est soumise à l'approbation préalable, d'une part du comité développement (comité dédié du comité exécutif / de direction) et d'autre part du comité investissement (comité spécialisé du conseil de surveillance).

Ainsi, tout engagement hors bilan fait l'objet d'une communication et d'une autorisation préalable des organes de direction et de surveillance puis d'un suivi régulier.

Contrôle interne lié aux systèmes d'information

En raison du mode de gestion centralisé de son activité, le groupe estime qu'une organisation informatique efficace, pour laquelle il consacre des moyens importants, est indispensable pour garantir la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière publiée.

Korian a mis en place des dispositifs pour assurer la sécurité de son système d'information :

- Installation des serveurs applicatifs dans un environnement sécurisé chez un prestataire externe spécialisé,
- Installation de la messagerie et l'intranet sur ligne privée sécurisée facilitant les échanges d'informations au sein du groupe,
- Mise en place de processus de sauvegardes périodiques,
- Protection du réseau par un système de pare-feu et d'anti-virus,

Enfin, pour évoluer en cohérence avec ses besoins, le groupe procède :

- Soit au changement de ses applications, par exemple :
 - Outil de facturation et de suivi patients dans les établissements sanitaires,
 - Projet SI RH, logiciel de paye couplé à une gestion des temps, (démarrage prévu début 2010),
 - Projet de suivi informatisé des dossiers médicaux des résidents dans les EHPAD,
- Soit à des adaptations régulières des applications existantes.

Les dispositifs de contrôle interne opérationnel et gestion des risques

Le groupe Korian a souscrit des polices d'assurances auprès d'une compagnie d'assurances de premier plan afin de couvrir notamment les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation et les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber aux sociétés du groupe du fait de leurs activités en France.

La police « France » responsabilité civile des dirigeants couvre également l'Italie et l'Allemagne.

La politique du groupe Korian est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilité, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

Outre sa politique d'assurance, le groupe Korian prend un certain nombre de mesures afin de limiter son exposition aux risques inhérents à son activité de prise en charge de la dépendance dans les secteurs médico-social et sanitaire.

Politique Qualité et prévention des risques liés à l'activité

Afin de tenir compte des risques juridiques et industriels inhérents à son activité et dans le but de contrôler l'effectivité de la démarche qualité du groupe Korian, l'organisation des établissements favorise la prise en charge du patient et du résident dans des conditions optimales de qualité et de sécurité.

L'amélioration des processus, la résolution des problèmes et le traitement des dysfonctionnements dépendent avant tout de la démarche de management par la qualité, de la mobilisation et de la responsabilisation des directeurs en charge du bon fonctionnement de leurs établissements et de toute démarche opérationnelle sur le terrain au quotidien. Seule une appropriation complète de la démarche qualité par les personnels permet de pérenniser les actions mises en œuvre.

Dans les EHPAD du groupe Korian, des Comités de Vigilance et de gestion des Risques (COVIRIS) ont été mis en place. Ce sont des structures de coordination des vigilances destinées à traiter rapidement les dysfonctionnements et non-conformités constatés dans le but de prévenir toute aggravation d'une situation non désirée en organisant une gestion globale des risques.

De même, chaque établissement sanitaire du groupe Korian a identifié les correspondants des vigilances applicables (pharmacovigilance, matériovigilance, infectiovigilance, réactovigilance, et les cas échéant hémiovigilance). La coordination des vigilances est assurée soit par la commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS), soit par le comité de pilotage de la qualité et de la gestion des risques (COFIL).

De plus, tous nos établissements sanitaires sont engagés dans la procédure d'accréditation, procédure d'évaluation externe effectuée par la Haute Autorité de Santé, professionnels indépendants de l'établissement et de ses organismes de tutelle. L'accréditation a pour objectif d'évaluer l'ensemble du fonctionnement et des pratiques d'un établissement. Elle vise à assurer la sécurité et la qualité des soins donnés aux patients et à promouvoir une politique de développement continu de la qualité au sein des établissements.

Une place centrale est accordée « à l'utilisateur » (patient/résident), à son parcours, à la coordination des soins qui lui sont apportés, à sa satisfaction et à son information.

Ainsi, Korian accompagne ses directeurs dans la mise en œuvre de la démarche qualité et de prévention des risques de leur établissement.

Le département qualité apporte l'assistance méthodologique nécessaire aux établissements, assurent le suivi des démarches et modélisent l'approche qualité du groupe. Afin de remplir ces missions, les qualitatifs se rendent régulièrement sur les établissements afin de réaliser des audits et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, le groupe a pris des mesures spécifiques pour prévenir les risques sanitaires ; par exemple, Korian a développé une politique de maîtrise du risque infectieux lié aux activités de soins.

Enfin, une attention particulière est portée au respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP). Une équipe de responsables de la maintenance et de la sécurité, rattachée à la direction immobilière du groupe, s'assure du respect des normes réglementaires, de la qualité et de la sécurité des infrastructures. Ils participent ainsi à la politique de prévention des risques.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés et les comptes annuels présentés dans le Rapport Financier annuel 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Paris, le 30 avril 2009

Rose-Marie Van Lerberghe
Présidente du directoire de Korian